

Orano Mining

Rapport de Responsabilité Sociétale

Édition 2023



SOMMAIRE

03 | **MESSAGE
DE XAVIER SAINT MARTIN TILLET**

06 | **PROFIL**

15 | **DÉMARCHE RSE D'ORANO**

23 | **NOS PERFORMANCES**

1 - Éthique professionnelle..... p.24

2 - Prise de décision p.31

3 - Droits de l'Homme p.36

4 - Gestion des risques p.49

5 - Santé, sécurité et radioprotection p.56

6 - Performance environnementale p.65

7 - Préservation de la biodiversité p.105

8 - Production responsable p.109

9 - Performance sociale..... p.113

10 - Engagement des parties prenantes p.123

131 | **TABLEAU GRI STANDARDS ET
DEVOIR DE VIGILANCE**

Photo de couverture :

Site réaménagé de Lodève (France)

Exploitation minière à ciel ouvert et en travaux souterrains (1978-1997)

Pour plus d'information sur le réaménagement d'anciens sites miniers, voir chapitre 6.1, page 68 

MESSAGE DE

Xavier Saint Martin Tillet

Président d'Orano Mining



En 2023, l'énergie nucléaire était au cœur des conclusions de la 28^{ème} Conférence des Parties sur le climat (COP28) qui a appelé à « accélérer » le développement de l'atome en tant que source d'électricité bas carbone.

Vingt-deux pays, dont les États-Unis, la France et les Emirats arabes unis ont appelé dans une déclaration commune, à tripler les capacités du nucléaire dans le monde d'ici à 2050, par rapport à 2020. Cette recherche du juste équilibre entre les besoins énergétiques des pays et la satisfaction des attentes croissantes des populations en faveur du climat et de la santé est au cœur de la stratégie d'Orano et de sa raison d'être.

Orano Mining, mineur responsable et engagé sur le long terme

Sur le marché de l'Uranium, cela se traduit par un besoin accru de production pour les prochaines décennies, dans un contexte économique plus porteur. La pérennité et la croissance de notre activité minière est conditionnée au respect de nos engagements de mineur responsable afin d'être



« Notre responsabilité est de fournir de l'uranium à nos clients électriciens et de participer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous sommes convaincus que notre mission passe par des engagements forts en termes de RSE et des partenariats de confiance qui s'inscrivent sur le long terme. »



reconnu et accepté sur le long terme. Cela concerne la façon dont nous réaménageons les sites anciens, la façon dont nous opérons nos sites actuels, la façon dont nous mettons en oeuvre nos projets sur les futurs sites.

Ces principes prennent tout leur sens notamment au Niger, pays avec lequel nous avons bâti un partenariat de plus de 50 ans. L'accord global de partenariat signé avec l'Etat du Niger en mai 2023 a permis de fixer une feuille de route ambitieuse avec une vision long terme sur les priorités que sont d'assurer la continuité d'exploitation de la mine de SOMAÏR, le développement du projet IMOURAREN et le respect de nos engagements dans le cadre du réaménagement du site de COMINAK.

Cet accord prévoit également des investissements pour des actions sociétales à hauteur de 40 M€ à l'horizon 2030, avec à l'étude, plusieurs projets dont l'amélioration des compétences, la scolarisation des jeunes filles ainsi que le développement économique dans le domaine de l'énergie.

Malgré les difficultés opérationnelles rencontrées depuis les événements de juillet 2023, Orano a poursuivi la mise en oeuvre de sa feuille de route.

Nous considérons que cette démarche responsable crédibilise les engagements que nous prenons pour de nouveaux projets. La plus récente illustration est la signature en octobre 2023 d'un protocole d'accord avec l'État Mongol, l'aboutissement de 25 ans d'activité continue dans le pays où nous avons su gagner la confiance de nos partenaires et de nos parties prenantes.

Le réaménagement des anciens sites miniers, une condition pour construire le futur de notre industrie

Pour initier de nouveaux projets, il faut être en capacité de démontrer notre maîtrise de l'ensemble du cycle minier et tout particulièrement la dernière phase de réaménagement et de reconversion.

Au Canada, la décision du transfert de Cluff Lake à la province, annoncée en 2023 est une première pour une mine uranifère moderne. Elle récompense plus de 20 ans de travaux de réaménagement et de suivi dans le cadre d'une politique de responsabilité vertueuse. Cela conforte notre position en vue de futurs projets d'exploitation minière dans ce pays, où nous

célébrerons en 2024, 60 ans de partenariat, et où nous développons des projets prometteurs.

En France, Orano Mining s'est engagé depuis plus de 10 ans avec des porteurs de projet photovoltaïque pour valoriser nos anciens sites miniers et y installer lorsque possible des centrales solaires. En 2023, les cinquième et sixième parc ont été mis en exploitation, avec l'ambition à l'horizon 2025 d'avoir 13 centrales installées d'une puissance totale de 130 MW, soit une production équivalente à la consommation moyenne d'environ 65 000 foyers. Nous sommes sur la bonne voie.

Sécurité, Performance et Environnement, au cœur de notre stratégie de mineur responsable

La sécurité est notre priorité

Les résultats sécurité obtenus cette année pour nos sous-traitants et nos employés (TF1=0,3, soit 5 accidents avec arrêt sur l'année) sont une fierté car les meilleurs depuis plus des 10 ans.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes qui sont mobilisées au quotidien sur le terrain. C'est pour moi, une vraie satisfaction et le fruit d'un travail collectif. Nous poursuivrons nos efforts en 2024, toujours avec l'objectif de nous améliorer et de continuer à tendre vers le zéro accident.

Au-delà de la sécurité nous sommes, sur les autres indicateurs, en ligne avec notre feuille de route responsable 2025. 95 % des indicateurs de notre feuille de route RSE ont été atteints ou étaient en cours de réalisation en 2023. Des efforts restent cependant à faire pour certains comme l'atteinte de meilleurs résultats sur la place des femmes dans les postes de management.

Innover pour améliorer notre rentabilité opérationnelle et limiter notre empreinte sur l'environnement

Nos initiatives d'innovation visent à améliorer la rentabilité de nos opérations, mais également à accéder à de nouvelles ressources et à réduire notre empreinte environnementale. À titre d'exemple, nos équipes font appel à l'intelligence artificielle et collaborent avec les start-ups sur le site de KATCO pour optimiser le pilotage de nettoyage des

puits afin de garantir leur débit optimal. De leur côté des équipes canadiennes s'appuient sur l'IA dans la recherche des nouveaux gisements.

Environnement, appliquer les meilleures pratiques du secteur

En déployant sur nos sites le standard international ICMM de gestion responsable des stockages de résidus et en mettant à disposition du public une autoévaluation des sites des Bois-Noirs Limouzat (France) et du JEB Tailings Management Facility (Canada), nous montrons notre engagement pour une gestion sûre et transparente des parcs à résidus.

Dans le domaine de l'environnement, les enjeux de la ressource en eau exigent une attention particulière. 78 % de nos sites sont classés en risque hydrique élevé et nous menons des synthèses de matérialité approfondies sur ce risque. Conformément aux recommandations de l'ICMM, nous publions pour la première année une synthèse eau spécifique aux sites en opération localisés en zone " aride à faible usage de l'eau" et à risque hydrique global élevé.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, tous nos sites en opération et en exploration /projet travaillent à identifier des solutions permettant de limiter les prélèvements à éviter les pertes, et à recycler ou réutiliser les flux aqueux. A titre d'exemple, le site de KATCO recycle depuis plusieurs années ses boues de forage, et a mis en place une boucle de recyclage des flux aqueux dans l'usine de Tortkuduk.

Les femmes et les hommes, pilier de notre stratégie

Pour préparer le futur, nous devons également rendre notre industrie attractive pour nos salariés et aider les communautés à développer des compétences dont les mines ont besoin pour aujourd'hui et pour demain.

Nous continuons de miser sur l'attractivité et la qualité du dialogue social. En 2023, aucun des sites d'Orano Mining dans le monde n'a connu de grève ou lock out.

Être à l'écoute des personnes intervenant sur les sites

La culture du respect : en 2023, pour la première fois, nous avons réalisé une étude sur l'ensemble de nos sites pour évaluer notre maturité en matière

de respect et identifier d'éventuels signaux faibles. Les résultats complets seront analysés et les plans d'action établis où c'est nécessaire en 2024.

Des salariés fiers et engagés : Orano Mining conduit également chaque année une enquête d'opinion auprès de l'ensemble de ses employés. En 2023, 80 % y ont répondu. 82 % des salariés se disent fiers de travailler pour leur entreprise et 74 % recommanderaient l'entreprise à leur entourage.

Parmi les points forts remontés, j'ai noté l'attention portée à la sécurité, l'efficacité de l'organisation et l'autonomie permettant de réaliser son travail dans de bonnes conditions ainsi que l'engagement social et environnemental du groupe.

Un de nos engagements est de faciliter l'accès à l'emploi pour celles et ceux qui en sont éloignés

Un projet lancé en 2023 au Canada me tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'un programme qui encourage des jeunes femmes, notamment issues des populations autochtones, à choisir des carrières dans les métiers techniques. Un million de dollars canadiens seront investis dans un partenariat de dix ans avec l'institut polytechnique Saskatchewan Polytechnic. Nous suivrons avec attention sa mise en œuvre.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du volet sociétal du réaménagement de COMINAK, le projet d'entreprenariat a permis de soutenir une cinquantaine de projets portés par d'anciens salariés, des sous-traitants, des fournisseurs et des promoteurs locaux dont 20 % de femmes, et de créer 240 emplois directs dans la région d'Agadez.

Je vous invite à découvrir dans ce rapport, tous les détails de notre stratégie, nos résultats 2023, nos projets en cours, nos objectifs 2025.

Orano Mining et l'ensemble de ses collaborateurs continueront à soutenir le développement d'une énergie nucléaire à faible teneur en carbone, élément essentiel d'un avenir plus responsable, plus propre et plus durable, pour ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et toutes ses parties prenantes.



PROFIL

Groupe Orano

“ Orano, donnons toute sa valeur au nucléaire.

Opérateur international reconnu dans le domaine des matières nucléaires, Orano apporte des solutions aux défis actuels et futurs, dans l'énergie et la santé.

Son expertise ainsi que sa maîtrise des technologies de pointe permettent à Orano de proposer à ses clients des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible.

Grâce à leurs compétences, leur exigence en matière de sûreté et de sécurité et leur recherche constante d'innovation, l'ensemble des 17 500 collaborateurs du groupe s'engage pour développer des savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires, pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain.

GOVERNANCE

La gouvernance d'Orano s'appuie sur un Conseil d'Administration, un Comité Exécutif et quatre comités spécialisés qui émettent des avis et des recommandations : Comité Stratégique et des Investissements ; Comité d'Audit et d'Éthique ; Comité Nominations et Rémunérations ; Comité Suivi des Obligations de Fin de Cycle.

Le Conseil d'Administration est présidé par Claude Imauven. Nicolas Maes est le Directeur Général du groupe.

Pour en savoir plus, consultez le rapport annuel d'Orano



Mines



Conversion et enrichissement de l'uranium



Recyclage du combustible usé



Logistique nucléaire



Démantèlement et services



Ingénierie

ORANO MINING **EN BREF**

1 319 M€

de chiffre d'affaires
(28 % du chiffre d'affaires d'Orano)

4

sites en production dans 3 pays

3 030

collaborateurs* dans le monde

10 M€

d'investissements sociétaux

7 146

tonnes d'uranium

86 %

des achats réalisés auprès
de fournisseurs locaux

TOP 3

du marché mondial

98 %

des salariés sont
des collaborateurs locaux

* Hors stage / contrat d'apprentissage

Activités minières



Les activités minières du groupe concernent la production et la commercialisation d'uranium naturel, qui sera utilisé après enrichissement pour la fabrication de combustible pour les réacteurs nucléaires civils.

Orano Mining se positionne parmi les premiers producteurs mondiaux d'uranium, avec des coûts de production compétitifs et des techniques d'extraction à la pointe de l'innovation mises en œuvre dans des mines en opération au Canada, au Kazakhstan et au Niger.

Découvrez les innovations d'Orano Mining



Les principaux métiers opérationnels de l'activité Mines suivent le cycle de vie d'une mine, à savoir :

- **L'exploration** : recherche de nouveaux gisements
- **Le développement des projets miniers** : études de conception d'ingénierie conceptuelle et de détail, construction de la mine
- **La production** : extraction, par différentes techniques minières, puis traitement du minerai d'uranium (concentration de l'uranium naturel par voie chimique)
- **Le réaménagement et la reconversion des sites après exploitation** : remise en état des sites miniers suivant les normes environnementales en vigueur, puis surveillance environnementale

Engagée dans une démarche d'acteur minier responsable, Orano Mining exerce ses activités minières dans le respect de l'environnement et des Hommes, et contribue au développement économique des territoires et de leurs populations.

La quantité d'uranium produite annuellement par Orano Mining permettrait de subvenir aux besoins en électricité d'un pays industrialisé de presque 50 millions d'habitants comme par exemple l'Espagne.

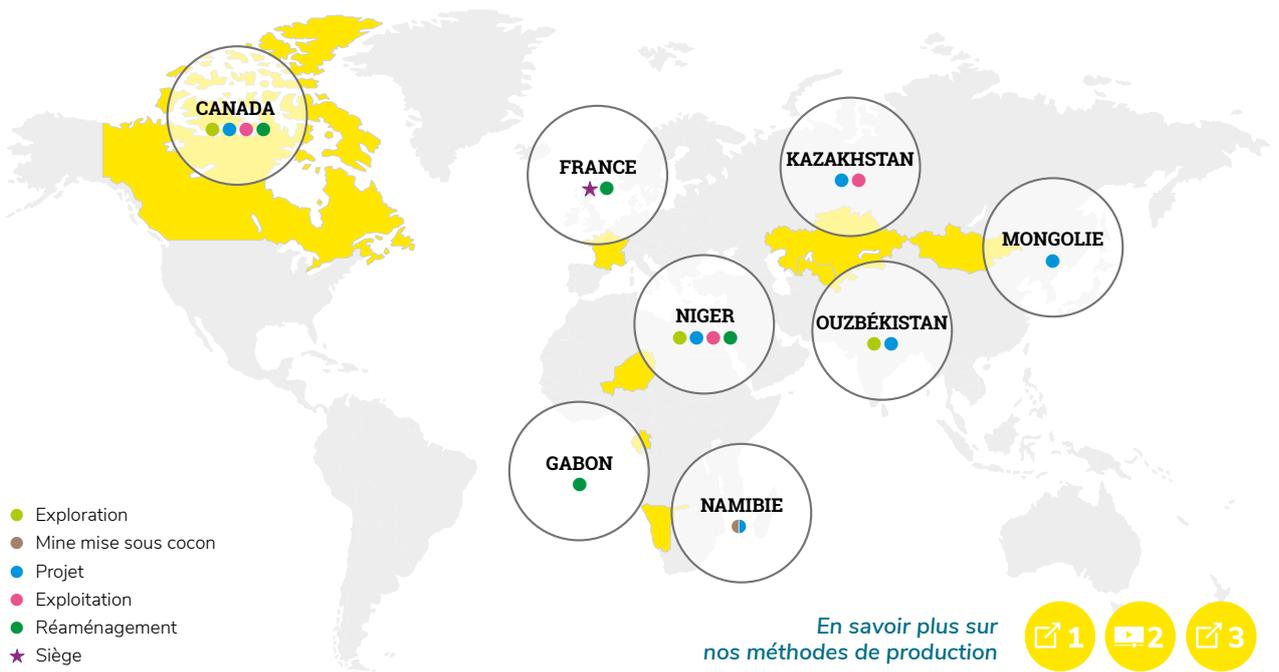
La production d'une même quantité d'électricité à partir de charbon aurait entraîné le rejet de près de 240 millions de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires.



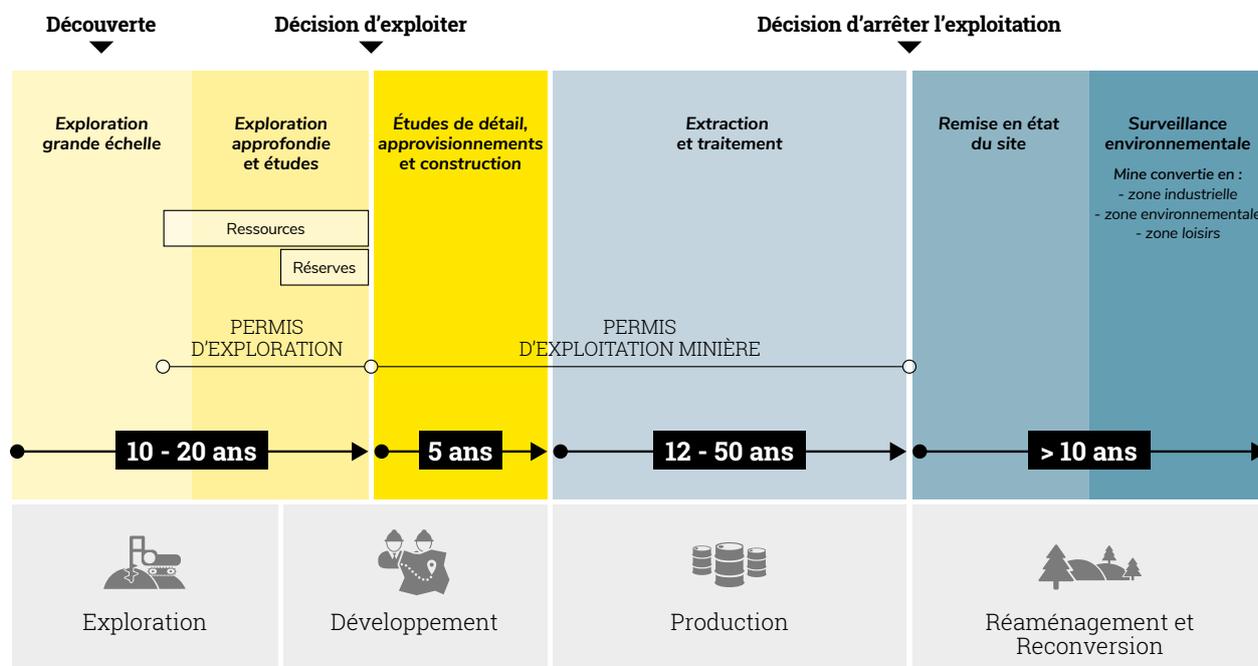
Orano Mining dispose d'un portefeuille diversifié d'actifs et de ressources, qui constitue un facteur de sécurisation

important pour les électriciens qui souhaitent disposer de garanties sur le long terme quant à la fourniture d'uranium.

LES PRINCIPAUX SITES DE L'ACTIVITÉ MINES



CYCLE DE LA VIE D'UNE MINE



PHASE 1

L'EXPLORATION DE NOUVEAUX GISEMENTS

L'exploration consiste à trouver des gisements de minerai d'uranium d'une teneur suffisante pour en permettre l'exploitation dans des conditions économiques, techniques, environnementales et sociétales acceptables. C'est une étape importante pour développer les bases d'un dialogue constructif avec les populations riveraines du potentiel futur projet minier et pour réaliser un état environnemental initial.

PHASE 2

LE DÉVELOPPEMENT DES FUTURS PROJETS MINIERS

Le développement des projets succède aux études de faisabilité qui ont confirmé la possibilité de pouvoir exploiter un gisement.

Cette étape permet de définir les techniques d'extraction et de traitement du minerai. C'est également la phase où les nouvelles installations et infrastructures associées sont construites. Ces activités de développement s'accompagnent d'une étude d'impact environnemental présentée aux autorités et à la société civile lors d'audiences publiques

et de groupes de travail multipartites. Elles permettent également de préparer au mieux l'intégration dans les territoires de la future exploitation (développement de projets socio-économiques en local, création d'emplois directs et indirects, etc).

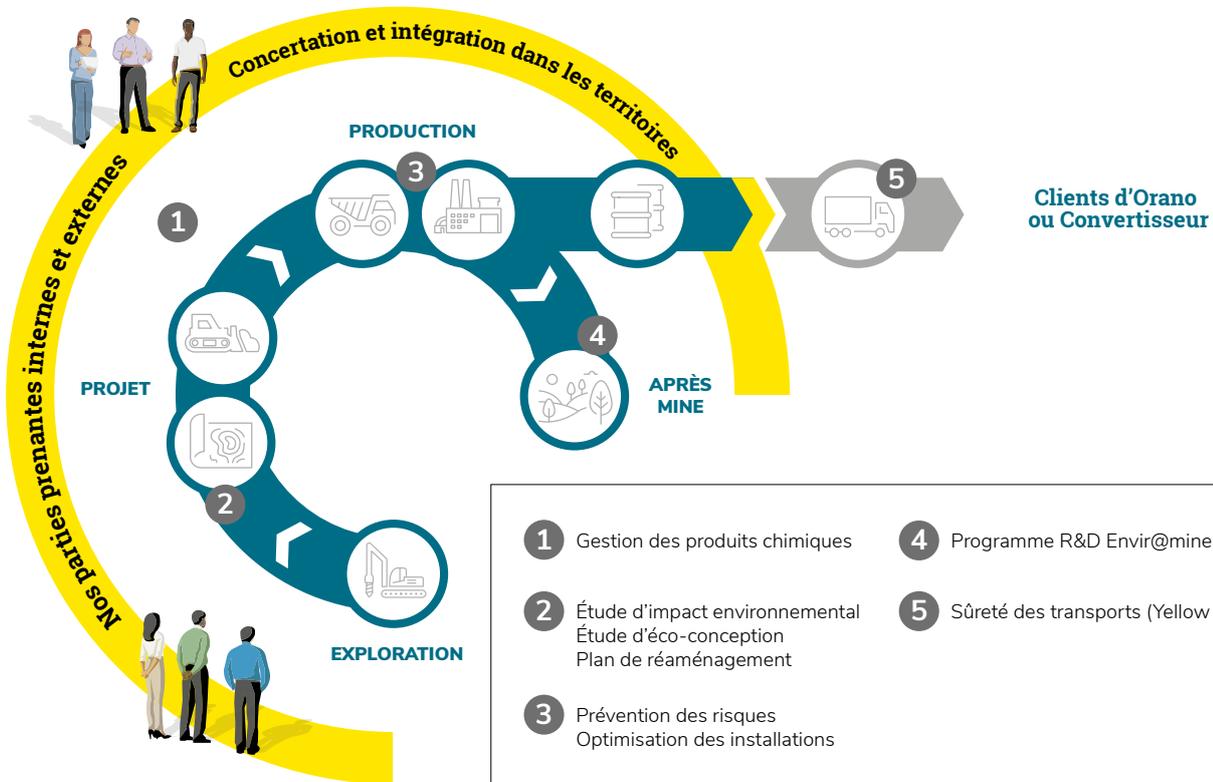
PHASE 3

L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'exploitation minière à proprement parler comprend l'extraction et le traitement du minerai. Trois méthodes sont utilisées pour extraire le minerai d'uranium : la mine à ciel ouvert, la mine souterraine, et la récupération in situ. Ces techniques sont utilisées en fonction de la configuration du gisement et de la nature du minerai (profondeur du gisement, teneur en uranium, conditions de sécurité et protection environnementale etc).

Le minerai extrait est ensuite traité mécaniquement et chimiquement selon un procédé adapté à ses propriétés intrinsèques afin d'être transformé en concentré d'uranate : le "yellow cake". C'est sous cette forme que l'uranium est commercialisé.

Le traitement du minerai nécessite l'utilisation de produits chimiques dont le transport, le stockage et l'utilisation rentrent dans notre système de prévention et de gestion des risques. Cette phase de forte activité industrielle



nécessite de mettre en place toutes les dispositions nécessaires à la sécurité et la santé des salariés et des populations riveraines. L'impact sur l'environnement doit se situer à un niveau aussi faible que raisonnablement possible. C'est également une phase importante pour le développement socio-économique en local, les activités industrielles s'inscrivant généralement sur plusieurs décennies.

PHASE 4

LE RÉAMÉNAGEMENT DES SITES MINIERS

Après la période de production (et si possible le plus en amont de la fermeture), le groupe réaménage les sites miniers. Cela consiste à assurer la sécurité et la salubrité publiques, d'assurer la réintégration paysagère et de limiter l'impact résiduel des activités passées sur l'environnement et les populations.

Orano a développé une réelle expertise dans le domaine quel que soit le type de mine. Depuis l'origine des activités minières du groupe, plusieurs centaines de millions d'euros ont été investis pour assurer le réaménagement et la surveillance environnementale d'anciens sites en France, au Gabon, aux États-Unis, au Canada, ou encore au Niger.

Gouvernance et organisation d'Orano Mining

La Business Unit Mines est constituée de l'ensemble des activités minières d'Orano, à savoir "Orano Mining" et ses filiales ainsi que les "opérations minières" à l'étranger et en France.

La Business Unit Mines est dirigée par M. Xavier Saint-Martin Tillet depuis le 1^{er} juillet 2023. Le Comité de Direction qu'il préside regroupe les directeurs opérationnels, les directeurs des fonctions support impliqués dans les activités minières ainsi que les directeurs généraux des filiales en exploitation (SOMAÏR, KATCO, OCI).

Orano Mining

La Société Orano Mining est une Société par Actions Simplifiée à associé unique, dont M. Xavier Saint-Martin Tillet a été désigné Président le 28 juin 2023 par décision de l'Assemblée Générale.

Le Président de la Société est nommé pour quatre ans par l'actionnaire unique. Il assure l'administration et la Direction générale de la Société. Le Président de la Société

est investi de pouvoirs généraux étendus pour agir au nom de la Société dans les limites de l'objet social et il représente la Société vis-à-vis des tiers. Le Président n'est pas assisté dans l'exercice de ses fonctions par des directeurs généraux. Chaque année, le Président fait une déclaration de conflits d'intérêts selon la procédure interne d'Orano. M. Xavier Saint-Martin Tillet est également membre du COMEX d'Orano.

La Société a pour mission première d'assurer la cohérence opérationnelle de l'activité minière en France et à l'étranger.

Le capital social d'Orano Mining s'élève à 25 207 343 euros et est détenu à 100 % par Orano.

Le siège social d'Orano Mining est basé à Châtillon (France). Orano Mining a un établissement secondaire à Bessines-sur-Gartempe (Limousin), et 2 établissements secondaires à l'étranger (Niger et Kazakhstan).

Comité de Direction

Le fonctionnement de la Business Unit Mines repose sur un modèle opérationnel décentralisé, structuré autour d'un siège assurant le pilotage et le contrôle global de l'activité et des structures qui assurent les opérations minières en France et à l'étranger. Par opération minière on entend les activités d'exploration, de projet, de production, de commercialisation, de réaménagement et de suivi après-mines.

Le Comité de Direction se réunit en général toutes les deux semaines afin d'examiner entre autres les résultats sécurité, commerciaux, industriels et financiers. Il définit et suit également les plans d'actions des activités minières.

Il est garant du respect du "Code d'Éthique et de Conduite des Affaires" d'Orano, des engagements responsables sociétaux et environnementaux ainsi que de leurs impacts et anime le processus de management des risques pour Orano Mining et ses filiales.

Les membres du Comité de Direction sont les Directeurs des directions opérationnelles : Opérations, Projets et Soutien Industriel, Géosciences, Santé Sécurité, Responsabilité Engagement et Communication, Sourcing, Supply & Customer Services, commercial (MCE) et des directions fonctionnelles (Ressources Humaines, Finance, Juridique et Conformité, Stratégie et Développement) et des directeurs généraux des filiales en exploitation (SOMAÏR, KATCO, OCI).

Le Comité de Direction est composé au 1^{er} janvier 2023 de 12 membres, dont 2 femmes soit 13 %. Parmi les membres, 75 % ont entre 30 et 50 ans et 25 % des membres ont plus de 50 ans.

Marché de l'uranium



Orano Mining continue d'optimiser la compétitivité de ses sites existants ainsi que son portefeuille de projets en menant les études nécessaires au renouvellement de sa production pour les prochaines années, notamment au Canada, en Mongolie, en Ouzbékistan ou encore au Niger.

Orano Mining entend ainsi consolider sa position de fournisseur fiable sur le long terme tout en restant compétitif.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité du rétablissement progressif des niveaux de production antérieurs à la crise sanitaire pour les opérations minières avec la multiplication des déclarations politiques de plusieurs pays et d'instance internationales crédibilisant la relance du nucléaire et un contexte géopolitique et économique qui reste incertain.

L'indicateur spot du marché de l'uranium naturel est resté supérieur à 47 USD/lb U₃O₈ en 2023 avec de fortes fluctuations dans la continuité de l'année 2022 à la suite de la crise russo-ukrainienne.

La hausse de l'indicateur spot de l'uranium naturel a été particulièrement marquée sur le second semestre 2023 en lien avec le regain d'intérêt pour le nucléaire, le contexte d'incertitude géopolitique et la perception d'un manque de matière disponible compte tenu des difficultés des producteurs miniers à tenir leur programme de production pour 2023.

Ainsi, le cours du spot est passé de 47,7 USD/lb U₃O₈ à fin 2022 pour atteindre 91,00 USD/lb U₃O₈ à fin 2023 (moyenne des indicateurs UxC et TradeTech). Cela correspond à des niveaux de prix équivalents à ceux des années 2007 et 2008.

L'indicateur long terme a, quant à lui, également augmenté pour atteindre 68,00 USD/lb U₃O₈ fin 2023 (contre 52,00 USD/lb U₃O₈ fin 2022).

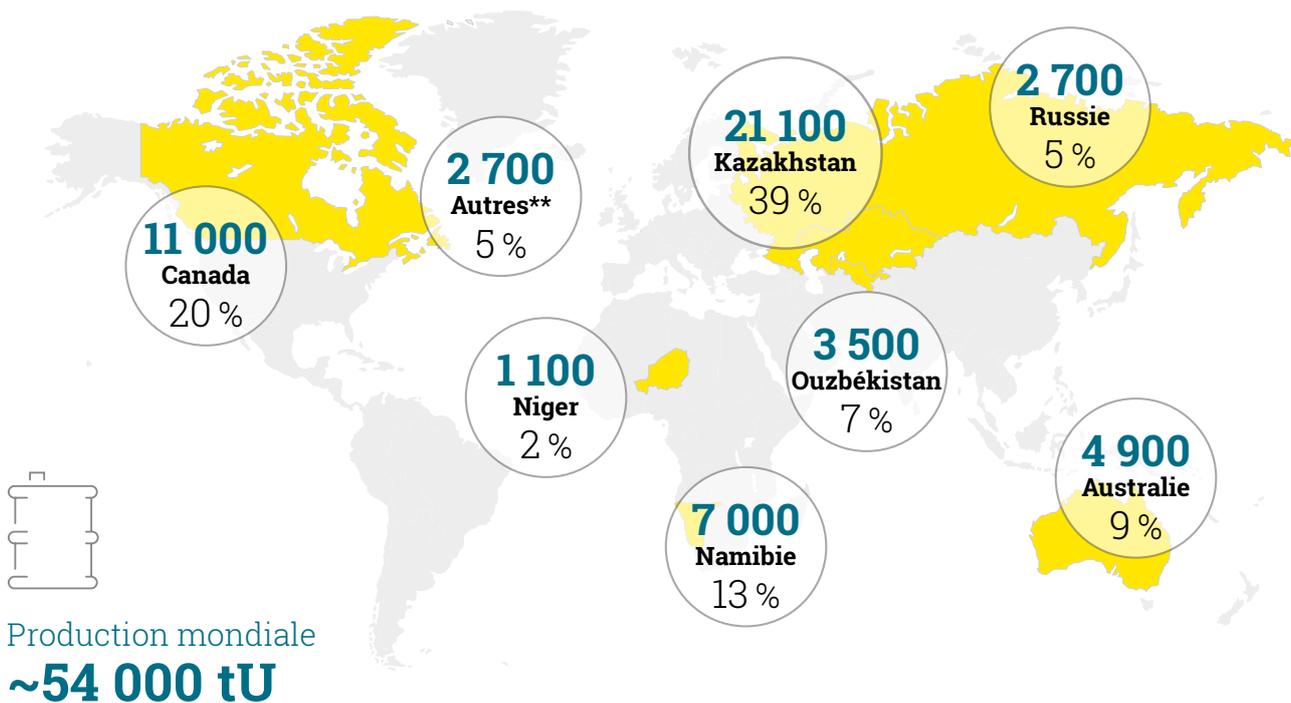
Besoins et offres

La demande mondiale en uranium s'établit à environ 76 000 tU* en 2023, en hausse par rapport à 2022.

L'offre au niveau mondial se compose :

- **De la production minière** qui s'est établie à environ 54 000 tU*, en hausse par rapport à l'année 2022. Ceci s'explique essentiellement par le redémarrage de la mine de McArthur au Canada survenu en novembre 2022 après six ans de mise sous cocon, avec une production 2023 de 5 180 tU. La hausse de la production minière a néanmoins, en 2023, été inférieure aux attentes du fait des événements suivants :
 - Le manque chronique d'acide sulfurique au Kazakhstan, compte tenu des tensions sur les chaînes d'approvisionnements en matières premières et de la concurrence d'autres industries. Cela limite les capacités de production du pays et génère de l'incertitude sur la possibilité de retrouver rapidement les rythmes de production nominaux prévus par les contrats d'utilisation du sous-sol des mines.

PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'URANIUM EN 2023 (TU)

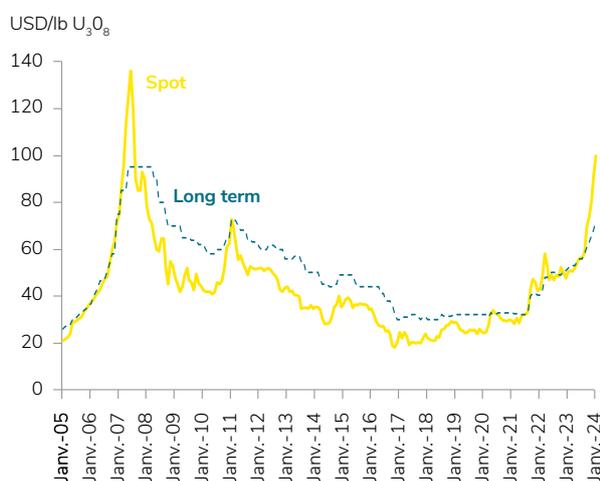


* Sources : UxC Uranium Market Outlook Q1 2024 et communications externes - Chiffres arrondis à la centaine de tU la plus proche
 ** Chine, République Tchèque, Afrique du Sud, Ukraine, Malawi...

- Le coup d'État du 26 juillet 2023 au Niger a provoqué l'arrêt de production et une mise en maintenance de l'usine de SOMAÏR du fait des sanctions imposées par les pays de la CEDEAO ;
- Au Canada, les difficultés opérationnelles rencontrées par Cameco sur ses installations l'ont contraint en septembre 2023 à revoir à la baisse ses prévisions de production des mines de Cigar Lake et McArthur.

- **De ressources secondaires** estimées au total à près de 22 000 tU*, provenant de matières non directement issues d'opérations minières.

Évolution 2005-2023 des indices prix de l'uranium (en dollars courants)



Source : UxC Month-end price indicators

Carnet de commandes

Le carnet de commandes d'Orano Mining est diversifié auprès de clients issus des différentes régions consommatrices d'uranium.

L'uranium vendu est issu de ressources minières en provenance des sociétés dans lesquelles Orano Mining a une participation ou bien d'achats d'uranium sur le marché.

Clients

Près de 50 % des électriciens nucléaires du monde, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, s'approvisionnent auprès d'Orano Mining.

Production des sites miniers

En 2023, Orano Mining a enregistré une baisse de son volume de production sur ses sites miniers hors Canada.

Au Kazakhstan, les tensions sur les approvisionnements en acide sulfurique ont continué de limiter la production de KATCO.

Au Niger, le 26 juillet 2023, un coup d'État a renversé le Président en exercice avec son gouvernement. En réaction, la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a mis en place un embargo conduisant à la fermeture du principal corridor d'approvisionnement des sites miniers via le Bénin. Dans ce contexte, la Somaïr a mis en place un aménagement progressif de l'organisation du travail en anticipant ses activités de maintenance des installations de traitement de minerai et en maintenant aussi longtemps que possible les activités d'extraction de minerai à la mine.

Néanmoins, grâce notamment à la diversité de ses sources d'approvisionnement, la sécurité d'approvisionnement des clients d'Orano Mining a toujours été assurée.

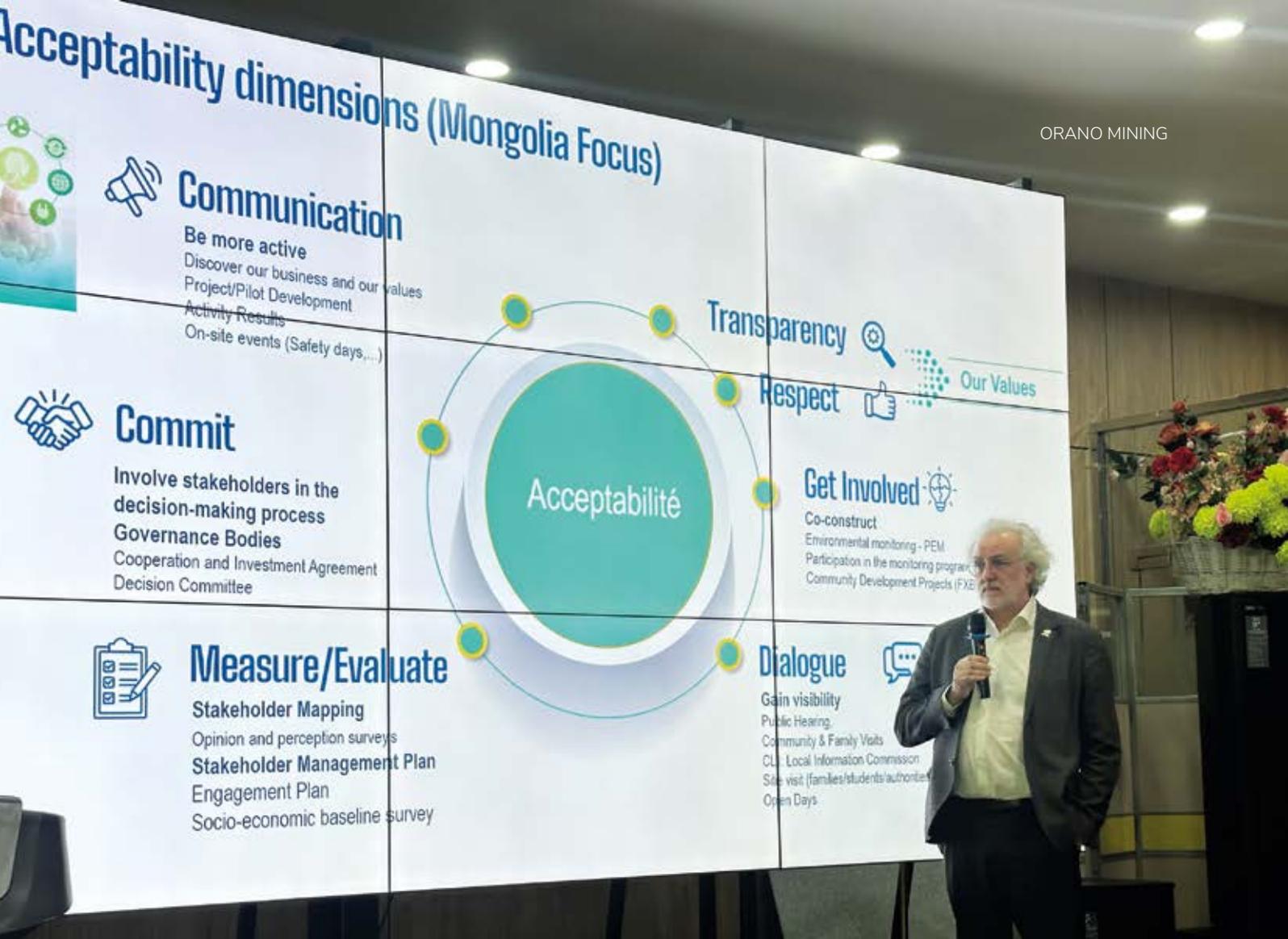
Par ailleurs, la bonne maîtrise des coûts de production et du niveau des investissements auront permis à l'activité Mines de maintenir en 2023 de bonnes performances opérationnelles et financières.

- La production de SOMAÏR (sur une base de 100 %) s'est élevée à 1 130 tU
- La production de KATCO (sur une base de 100 %) s'est élevée à 2 103 tU
- La production de Cigar Lake - McClean (sur une base de 100 %) s'établit à 5 807 tU
- La production de McArthur River - Key Lake (sur une base de 100 %) s'établit à 5 180 tU

Productions 2023 en tonnes d'uranium (tU)

Pays	Sites	Part consolidée financière 2023 tU	Type*
Canada	McArthur River	1 564	UG
	Cigar Lake	2 349	UG
Total Canada		3 913	
Kazakhstan	KATCO	2 103	ISR
Total Kazakhstan		2 103	
Niger	SOMAÏR	1 130	OP
Total Niger		1 130	
TOTAL		7 146	

* Type d'exploitation : ISR In-Situ Recovery, OP : Open-Pit / mines à ciel ouvert, UG : Underground / mines souterraines.



Démarche RSE d'Orano

Raison d'Être d'Orano

L'engagement sociétal et environnemental d'Orano a été renouvelé en 2020 au travers d'une feuille de route ambitieuse, co-construite avec le management élargi du groupe et les retours de parties prenantes externes.

À cette occasion, Orano et son Conseil d'Administration ont également défini la raison d'être :

« Développer les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain ».

Structurée autour des valeurs et des axes stratégiques, cette nouvelle feuille de route traduit au travers de 13 objectifs, la manière dont Orano souhaite incarner sa raison d'être et contribuer aux Objectifs du Développement Durable des Nations unies.

Orano Mining, acteur dans la définition des Engagements d'Orano

Orano Mining, comme l'ensemble des Business Units, a activement participé à la co-construction de la démarche d'Engagements du groupe.

Sur l'ensemble de nos sites, 150 managers ont participé à une quinzaine d'ateliers. En parallèle, un panel de 130 parties prenantes externes a été interrogé dans chaque pays.

Forte de ces différents retours et de sa propre démarche RSE, après validation en Comité de Direction et Comité RSE, Orano Mining a identifié et remonté les enjeux représentatifs et les spécificités de son activité minière.

Une politique RSE ancrée dans la stratégie d'Orano Mining

Orano Mining affirme dans sa stratégie d'entreprise, sa volonté d'être un acteur de référence en termes de santé, de sécurité au travail, d'intégration dans les territoires, d'environnement et d'éthique.

En tant que mineur responsable nous assurons une gestion durable, concertée et équilibrée des ressources, répondons aux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux et technico-économiques, à chaque étape du cycle minier, dans l'ensemble des pays où nous opérons.

Notre politique RSE, élaborée en concertation avec les différents sites et directions d'Orano Mining et signée par le Directeur de la Business Unit, définit les principes d'actions suivants :

- Anticipation et prévention
- Prise en compte de chaque situation locale
- Conformité réglementaire et respect des référentiels internationaux
- Information, écoute, dialogue et concertation
- Éthique et transparence

Elle donne un cadre précis à notre démarche de responsabilité et répond à deux demandes convergentes :

- Le souhait d'Orano Mining de structurer et de formaliser ses actions de responsabilité
- La volonté d'appliquer les principes et bonnes pratiques du secteur des industries extractives et en particulier de l'ICMM (Conseil International des Mines et Métaux)

Elle dispose de son propre système de gouvernance qui s'articule comme suit :

- **La Direction Responsabilité, Engagement et Communication** qui supervise la mise en œuvre et le suivi des politiques et des standards définis par le groupe et en garantit la cohérence en adéquation avec les particularités liées aux contextes industriel, économique et social de nos implantations
- **Le Comité RSE Orano Mining.** Cette instance créée depuis 2016 regroupe le Comité de Direction d'Orano Mining, les directeurs de sites ainsi que l'équipe de la Direction Responsabilité Engagement et Communication. Le Comité RSE se réunit une à deux fois par an et passe en revue les principaux sujets RSE en cours et à venir des différentes filiales. Il veille à la cohérence des actions menées au regard

de la politique RSE d'Orano Mining et valide pour certains montants les engagements financiers des nouveaux projets

- **Les Comités Sociétaux Mines (CSM)** d'Orano Mining créés depuis 2013 ont pour mission de décliner dans chaque pays d'implantation les actions sociétales au niveau local en matière de partenariats et d'aide au développement :
 - Identification d'indicateurs et développement d'un système de suivi pour mesurer le déploiement de la politique
 - Valorisation interne et externe des engagements sociétaux
 - Choix des périmètres et thèmes prioritaires pour le déploiement d'actions significatives et durables
 - Détermination des budgets associés (budgets filiales et/ou centraux)
 - Supervision des engagements financiers validés
 - Reporting des actions

Ces Comités se réunissent une à deux fois par an, rassemblent les directeurs généraux des filiales qui les président, les responsables sociétaux locaux, les équipes de coordination et support au niveau du siège. La fréquence de leur réunion varie selon les pays et les besoins. L'ensemble du périmètre d'Orano Mining est couvert par les CSM suivants : Canada, Gabon, Kazakhstan, Ouzbékistan, Namibie, Niger et Mongolie.

LA MATÉRIALITÉ D'ORANO MINING

La matrice de matérialité vise à hiérarchiser les principaux enjeux RSE au regard des attentes des parties prenantes et des priorités d'Orano Mining. Elle a été actualisée fin 2018 par un questionnement du management d'Orano Mining.

Les cartographies régulièrement menées sur nos sites d'implantation permettent d'actualiser les attentes des parties prenantes externes. Elles sont ensuite déclinées par les sites en plan d'action et régulièrement remises à jour pour être au plus proche des attentes de nos parties prenantes.

Par ailleurs, l'exercice de matérialité mené par Orano début 2020 sur l'ensemble du groupe a identifié les attentes, les risques et les opportunités. L'ensemble a servi de support à la définition de la démarche Engagements. La matrice obtenue (cf. chapitre 4.2.1 du rapport annuel Orano 2023, p.104 ) conforte les retours enregistrés par Orano Mining, ses priorités et ses enjeux dans son périmètre minier.

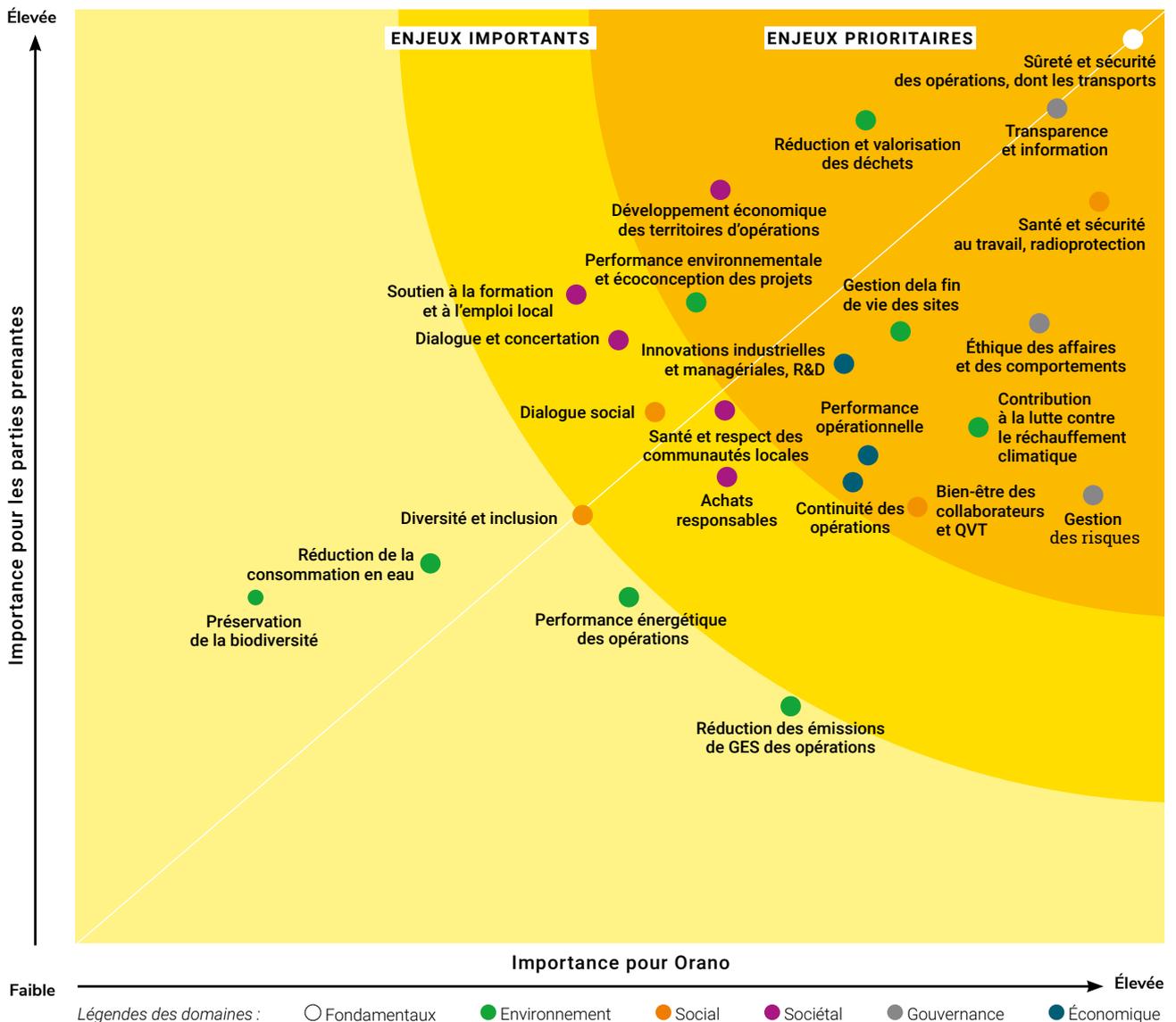
THÈMES RETENUS	PRINCIPES MINIERES DOMINANTS
Transparence	1 - 2 - 10
Empreinte environnementale	6 - 4 - 7 - 8 - 2

Santé / Sécurité	5 - 4
Gestion des risques	2 - 4 - 8
Réaménagement	6
Intégration dans les territoires	9 - 10 - 1 - 2
Business éthique	1 - 2 - 3 - 4
Nos salariés	3

Cette analyse de matérialité et les risques extra-financiers qui en découlent est en cohérence avec les risques détaillés dans le rapport d'activité du groupe (voir les risques détaillés dans le chapitre 3.3, p.67 et la liste des enjeux matériels dans le chapitre 4.2.1, p.104 du rapport annuel Orano 2023).

Fin 2023, Orano Mining a participé activement au processus de mise à jour de la matrice de matérialité du groupe Orano, en ligne avec les nouveaux principes de la double matérialité de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD). Le processus d'évaluation débutera sur certains de nos sites à partir de 2024 selon la méthodologie et l'échantillonnage définis par le Groupe. Les résultats seront publiés par le groupe dans son rapport annuel 2024.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX DES PARTIES PRENANTES D'ORANO



LES ODD (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Les Objectifs de Développement Durable sont les enjeux définis par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur. Ils traduisent la prise de conscience collective de la nécessité d'une société durable.

Orano Mining contribue à de nombreux ODD parmi les 17 objectifs fixés par les Nations unies.

Fin 2019, le Comité Exécutif d'Orano, après concertation avec 200 managers du groupe, a réaffirmé sa volonté de contribuer à l'agenda onusien 2030 pour le développement durable et a identifié pour le groupe les 6 ODD prioritaires ci-dessous.

2 objectifs complémentaires correspondant aux activités d'Orano Mining, s'y ajoutent : le 6 (eau propre et assainissement) et le 16 (paix, justice et institutions efficaces).

Ces 8 objectifs ont contribué à définir la feuille de route RSE et les Engagements d'Orano Mining à l'horizon 2030.



Pour en savoir plus sur les ODD



FEUILLE DE ROUTE ENGAGEMENTS

La feuille de route Engagements d'Orano qui s'étend jusqu'en 2030, est structurée autour de cinq axes, les "5C" :

- **Compétences** : mobiliser des collaborateurs fiers et engagés, incarnant notre raison d'être
- **Cash** : opérer efficacement en réduisant notre empreinte
- **Climat** : contribuer à la neutralité carbone
- **Croissance Clients** : innover pour la préservation des ressources et la santé
- **Communauté** : être engagé et responsable localement dans notre environnement

Cette feuille de route Orano définie de façon collective, forte de 6 000 contributions, a ensuite fait l'objet d'une déclinaison adaptée à chaque Business Unit.

Au sein d'Orano Mining, les objectifs ont été fixés et partagés avec différentes directions et déclinés dans les Master Plans opérationnels de chaque site.

Dans une logique de transparence et d'information de nos parties prenantes, l'atteinte des objectifs 2023 et les objectifs fixés pour 2025 par Orano Mining sont présentés tout au long du rapport et en synthèse dans la Synthèse de la feuille de route Engagements d'Orano Mining.

La roadmap RSE fait l'objet d'un point de situation trimestriel en Comité de Direction d'Orano Mining.

En 2023, 95 % des objectifs fixés ont été atteints ou sont en cours de réalisation. Les 5 % des objectifs 2023 qui n'ont pu être réalisés concernent "l'augmentation de 10 % de la part des femmes dans le TOP 160*" et "la contribution aux politiques nationales de réduction des déchets".

Enfin, les 5 % des objectifs qui n'ont pas été atteints en 2023 seront maintenus en 2024.

Les objectifs 2023 ont été partagés au sein de la BU. Ils sont déclinés sur les sites et doivent permettre d'atteindre les engagements pris pour 2025 et 2030.

* TOP 160 : 160 postes clés d'Orano Mining

Synthèse de la feuille de route Engagements d'Orano Mining

Nos valeurs SÛRETÉ, SÉCURITÉ		
2025	2023	
Tendre vers un TF1 durablement < ou = à 1	Améliorer la sécurité des activités identifiées à fort risque : forage, manutention, exploitation des pilotes ; contrôle la consignation (LOTO)	●
Tendre à un TF2 < ou = à 3,5	Rendre mature la démarche d'identification des écarts (pareto) Renforcer la culture sécurité (sensibilisation aux PFI et prise en compte des aspects FOH dans les HIPO et REX)	●
Maintien de l'Observatoire de la Santé au Niger après la fermeture de COMINAK	Conforter le rôle et missions de l'OSRA auprès des parties prenantes en tenant compte de sa nouvelle gouvernance	●
Vers une gestion passive des stockages de résidus miniers pour les nouveaux sites miniers (2030)	Respecter des engagements 2023 du PNGMDR Expertise de la stabilité pour le stockage de résidus de Lodève	◐
Application des recommandations ICMM "digues et barrages" proportionnellement aux enjeux	Déclinaison du standard stockage de résidus sur AMF, Comuf, SOMAÏR et OCI	●
Risques industriels : 0 scénario inacceptable selon la matrice de mesures de maîtrise des risques (MMR)	Déployer la roadmap Risques Industriels : 100 % des scénarios inacceptables maîtrisés	◐

Nos valeurs ÉTHIQUE, TRANSPARENCE ET DIALOGUE		
2025	2023	
Contrats publiés suivant la norme ITIE chaque fois qu'autorisé par les États	Mobiliser nos Parties prenantes pour une entrée dans ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)	●
Déploiement du plan d'actions conformité	100 % des plaintes gérées dans les délais	●
	Procédure de vigilance rédigée et déployée dans tous les pays	◐
	Déploiement effectif des contrôles comptables sur les actions sociétales	●

Les leviers 5C

COMMUNAUTÉ : ÊTRE ENGAGÉ ET RESPONSABLE LOCALEMENT DANS NOTRE ENVIRONNEMENT

2025	2023	
Maintenir un haut niveau de recrutement local (95 % minimum)	Maintenir le taux	●
Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées	Lancement des premiers projets d'internats de jeunes filles au Niger	●
Prise en compte des critères RSE dans les dossiers d'Appel d'offres > 1 M€	Prise en compte des critères RSE dans les dossiers d'appels d'offres	◐
Maintenir le taux d'achat en local (75 % minimum)	Maintenir le taux au périmètre d'Orano Mining	●
Développer l'implantation du photovoltaïque (+130 MW en France)	Mises en service sur les sites de Baconnière, Ecarpière et Bernardan 1 Lancement des travaux sur Bessines	●
Réaliser la fermeture et le réaménagement de COMINAK de façon responsable	100 % des engagements sociétaux 2023 dans le cadre du projet de réaménagement	◐
Inventaire faune-flore datant de -10 ans pour chaque site en 2025	Lancement de l'actualisation des inventaires faune flore d'Orano Canada et SOMAÏR	◐
Tendre vers le zéro perte nette de biodiversité	Réalisation des cartographies d'utilisation des sols sur tous les sites	◐
Éco-concevoir tous nos grands projets > à 5 M€ lancés à partir de 2021	Intégration du volet éco-conception pour les projets Mongolie, Ouzbékistan, Niger (Imouraren), France (Bois Noirs Limouzat et Batteries)	●

Les leviers 5C

CROISSANCE CLIENT : INNOVER POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET LA SANTÉ

2025	2023	
Développer le recyclage des Batteries (en construisant des installations industrielles capables de traiter les rebuts de gigafactories de batteries pour un démarrage en 2025)	En opérant les pilotes industriels et en concrétisant les partenariats en cours de discussion*	●
Développer le chiffre d'affaire externe pour le CIME (+ 5 M€)	En développant le business du CIME (+ 1 M€/an + 2 nouveaux clients)	●

Les leviers 5C

COMPÉTENCES : MOBILISER DES COLLABORATEURS FIERS ET ENGAGÉS, INCARNANT NOTRE RAISON D'ÊTRE

2025	2023	
Maintenir sur la période un taux significatif de salariés qui recommandent Orano (80 % minimum)*	Atteinte des 80 % (résultat : 77%)	
Accompagner nos salariés vers des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes	Finaliser la formation ISR et la déployer dans au moins 1 pays	
Maintenir le niveau de conflit social au plus bas selon les critères GRI	Moins d'1 semaine de grève annuelle par pays d'implantation	
Augmenter la part des femmes (sur le périmètre top 160) : +50 %	Augmentation annuelle de 10 %	
Nouveaux partenariats avec des écoles proches de nos sites en lien avec nos compétences	Mener une gap analysis entre les partenariats écoles existants et les compétences clés des pays concernés	
Accompagner nos salariés pour réussir la transformation digitale	En déployant les projets digitaux à l'échelle industrielle, avec en priorité: IA au Canada, Canopé au Niger	

Les leviers 5C

CLIMAT : CONTRIBUER À LA NEUTRALITÉ CARBONE

2025	2023	
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre sur les activités opérées (-30 %)	En visant un portfolio sécurisé équivalent à 65 % des objectifs 2025 à fin 2023	
Accompagner la décarbonation de l'électricité dans nos pays d'implantation	SOMAÏR : sécurisation des études et préparation des achats pour production en 2025 – Fiabilisation du PPA KATCO - Etudes de potentielles PPA dans les autres pays d'implantation Travaux lancés sur central PPA en Namibie	
Lorsque pertinent, augmenter la part de l'énergie bas carbone sur nos sites en exploitation	Prise en compte de l'évolution du facteur d'émission des pays dans la trajectoire carbone	
Plan de Performance Énergie Carbone (-10 % réf. 2019)	Fiabiliser la trajectoire CO ₂ scope 1/2/3 / Énergie des sites dans les SDI	

* Nouveau protocole de sondage

Les leviers 5C

CASH : OPÉRER EFFICACEMENT EN RÉDUISANT NOTRE EMPREINTE

2025	2023	
Baisse de l'eau consommée par tonne d'uranium produite (-10 %)	Déploiement des plans d'actions sur les sites en opération	
Doter chaque site à enjeux hydriques d'un plan de gestion de l'eau partagé par les parties prenantes	Déploiement des plans d'actions sur les sites en opération	
Développer des modèles prédictifs sur l'atténuation naturelle en ISR	Finaliser notre position sur l'état final attendu post réhabilitation pour l'ISR (in-situ-recovery)	
Contribuer aux politiques nationales de réduction des déchets plastiques dans nos zones d'implantation	Conclusions du benchmark recyclage déchets plastiques à SOMAÏR	
Maintenir les actions dans l'optimisation du traitement des eaux usées en stations	Bertholène : Définition traitement du Manganèse - Bessines et Ecarpière : APS rénovation de la station	
Réduire notre production de déchets non recyclés (-25 % en 2030)	KATCO : audit des filières déchets Pas d'objectif en 2023 pour Orano Canada et SOMAÏR	
Conserver nos certifications sur nos sites en production et les déployer sur les sites en projet	Orano Canada : Reconstitution certification ISO 14001 et 45001	
Engagement excellence opérationnelle	40 mln€ de savings à fin 2023 - mise en place d'une zone modèle par site - Démarche sur l'optimisation des flux et la réduction des MUDAs	

Légendes :

-  Réalisé
-  En cours
-  Non réalisé
-  Non concerné

NOS PERFORMANCES EN MATIÈRE DE :



Éthique professionnelle
p.24



Performance environnementale
p.65



Prise de décision
p.31



Préservation de la biodiversité
p.105



Droits de l'homme
p.36



Production responsable
p.109



Gestion des risques
p.49



Performance sociale
p.113



Santé, sécurité et radioprotection
p.56



Engagement des parties prenantes
p.123



Éthique professionnelle



PRINCIPE MINIER

Appliquer des pratiques commerciales éthiques et des systèmes solides de gouvernance d'entreprise et de transparence afin de soutenir le développement durable.



PRINCIPE 1.1

Mettre en place des systèmes visant à maintenir la conformité à la législation applicable.

Le Conseil d'Administration d'Orano est engagé au plus haut niveau. Il s'appuie sur quatre comités spécialisés dont le Comité d'Audit et d'Éthique.

La mission du Comité d'Audit et d'Éthique est, entre autres, de veiller à la conformité du groupe avec les meilleures pratiques internationales en matière de déontologie, d'examiner le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et ses actualisations et d'agir en vue d'établir des recommandations au Conseil d'Administration.

Plus spécifiquement, il effectue la revue des campagnes annuelles de contrôle après évaluation de l'audit interne, mais également la revue de la cartographie des risques du groupe et des plans d'actions, ainsi que le suivi des audits menés. Il revoit également les paiements effectués au profit des Gouvernements au titre de chaque exercice sur la base de la loi française sur l'ensemble du périmètre concerné par l'application de cette loi ainsi que suivant les principes de l'ITIE.

En savoir plus sur le reporting EITI



Le rôle de Correspondant Conformité d'Orano Mining est assuré par la Directrice juridique de nos activités avec des Correspondants Conformité locaux dans nos pays d'implantation. Elle interagit avec la Directrice Risques, Conformité, Audit interne d'Orano, rattachée au Directeur Général d'Orano. Cette organisation permet une proximité avec les sites miniers et les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de reporting dédiée. Des points trimes-

triels sont organisés entre le Correspondant Conformité d'Orano Mining et ses correspondants locaux avec pour objectif d'assurer un suivi de la conformité des activités au droit applicable. En tant que de besoin, les correspondants locaux remontent les évolutions législatives de leur pays concernant la conformité. En outre, une veille juridique est mise en œuvre en local avec pour objectif de suivre les nouvelles réglementations et d'anticiper les évolutions réglementaires applicables à Orano Mining et ses filiales.

Orano Mining, comme toutes les Business Units du groupe, réalise chaque année un rapport éthique interne de la bonne application du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe, des éventuelles transgressions observées, des plans d'actions mis en place pour y remédier et des sanctions prises.

En savoir plus, consultez le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires



PRINCIPE 1.2

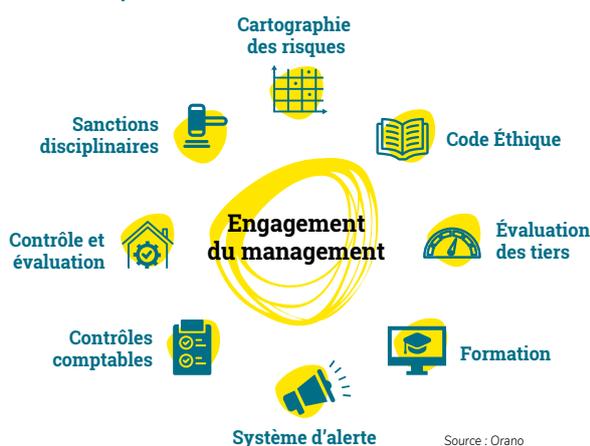
Mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à prévenir la corruption et à divulguer publiquement les paiements de facilitation.

Afin de répondre aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016 - volet anticorruption, et conformément aux recommandations émises par l'AFA (Agence Française Anticorruption) fin 2017, la politique conformité s'articule autour des actions suivantes :

- **Une cartographie des risques de corruption et trafic d'influence** d'Orano Mining et ses filiales locales (mise à jour chaque année)
- **La mise à jour du Code de Conduite Anticorruption** (annexe du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires) et son intégration au règlement intérieur d'Orano Mining et de son déploiement (ainsi que la remise effective à chaque collaborateur du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires)
- **Une formation en e-learning** spécifiquement développée sur la base du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano à destination de l'ensemble des collaborateurs, qui a été mise sous forme de BD pour les collaborateurs n'ayant pas d'accès web
- **Des formations présentielles ou à distance** spécifiques (anticorruption, contrôle comptable...) déployées auprès des collaborateurs les plus exposés
- **La systématisation du processus de vérification de conformité des tiers** conformément à une procédure groupe (cf. chapitre 4.3.3 du rapport annuel Orano, p.120)

- Ou encore le **renforcement de la formalisation de certains contrôles**, notamment relatifs aux transactions comptables, avec la mise en place de procédures destinées à s'assurer que les livres et registres comptables ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence

Les piliers du programme Orano de prévention de la corruption et du trafic d'influence



Depuis 2018, au travers d'une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, Orano Mining et ses filiales identifient et évaluent les risques auxquels elles sont exposées. L'ensemble de nos sites dans le monde conduit une ré-évaluation ou révision annuelle de cette cartographie. Ces risques sont classés en sous-familles de risques (achats, activités commerciales, intermédiaires et/ou agents, lobbying, relations avec les autorités publiques, partenariat / GME, immobilier, M&A - acquisition /cession de participation, sponsoring - dons et mécénats, trading, information confidentielle, autres).

La cartographie des risques est réalisée sur la base de 12 sous-familles de risques définies par le Groupe. Les scénarios les plus importants pour Orano Mining restent liés à 4 sous-familles de risque :

- Risque dans les relations avec les autorités publiques
 - Risque principal corruption tant active que passive pour obtenir une décision favorable : connu et relativement maîtrisé
 - Paiement de facilitation
- Risque dans le cadre d'achats de biens et/ou de services
 - Risque provenant des fournisseurs – corruption active
 - Risque de fournisseur imposé
- Risque lié à l'obtention ou divulgation d'informations confidentielles
- Risque dans les actions de sponsoring, dons et mécénat
 - Lié aux actions locales => risques communs à tous les pays

Plusieurs mesures complémentaires ont été mises en place au niveau du groupe et déployées dans les entités filiales d'Orano Mining :

- L'émission d'une politique cadeaux et invitations et un SharePoint de déclarations associé
- Le renforcement du dispositif d'alerte éthique Orano via une plateforme externalisée, accessible à tous les salariés du groupe en plusieurs langues (français, anglais, russe, mongol...). Par ce dispositif, les salariés ont la possibilité de signaler anonymement d'éventuels manquements à la réglementation applicable ou aux règles et procédures internes du groupe, en particulier les manquements liés au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Ce dispositif fait l'objet d'une communication permanente via l'intranet et/ou par affichage sur les sites
- La poursuite de nombreuses communications managériales
- La sortie et diffusion d'une brochure pédagogique éthique et conformité " Éthique et Conformité : Comment agir ?"

Orano a adopté une approche proactive en développant son propre Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et son programme anticorruption communiqués et accessibles à l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'à ses partenaires industriels et commerciaux.

Une campagne de sensibilisation anticorruption / conflit d'intérêt chez Orano Mining

En juin 2023, une action de sensibilisation et de partage des retours d'expérience relatifs à l'anticorruption et aux conflits d'intérêt a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Orano Mining, sur l'ensemble de ses sites dans le monde. À travers des exemples, cette campagne a permis de rappeler les règles et conduite à tenir dans différents cas de figure.

En 2022, Orano a mis à jour son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Les valeurs partagées par tous y sont définies, en cohérence avec la raison d'être du groupe et sa stratégie d'engagement. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe énonce les principes et les règles à suivre pour respecter ces valeurs au quotidien. Il reflète la culture du groupe et ses engagements à l'égard de toutes les parties prenantes, notamment en faveur du développement durable et du respect des Droits de l'homme.

Il sert de référence à tous les collaborateurs et dirigeants et présente les attentes et le niveau d'exigence à toute personne souhaitant collaborer à son développement. Il s'étend aux sous-traitants et fournisseurs à travers la signature d'un engagement de développement durable applicable aux fournisseurs.



Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano est accessible à tous sur le site et l'intranet du groupe en 9 langues. Il est remis à tout nouvel embauché qui doit impérativement en prendre connaissance, et pourra s'y référer dans l'hypothèse d'une situation qui lui semblerait être contraire aux principes portés par le Code, qu'il s'agisse d'une problématique liée aux Droits humains ou aux autres valeurs et principes portés par le groupe. Il est intégré dans les règlements intérieurs des entités de la mine, ou référencé dans le contrat de travail. Orano a également mis en place un module de formation en e-learning "Notre Code d'Éthique" (30 minutes en plusieurs langues) dédié à la bonne application du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe, incluant un test de validation des connaissances. Lors de leur entretien annuel avec leur manager, les collaborateurs confirment formellement leur engagement à respecter les règles du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, ainsi que la réalisation de la formation en ligne (tous les 2 ans).

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano inclut l'engagement de la Direction générale à conduire une démarche de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence et la politique du groupe de "tolérance zéro" en matière de corruption. Il définit les comportements à proscrire et susceptibles de caractériser des faits de corruption et de trafic d'influence, en s'appuyant sur les risques identifiés par la cartographie des risques, et rappelle les conséquences et mesures disciplinaires d'un non-respect de ces règles. En complément, la Direction Risques, Conformité et Audit interne a publié un guide "Éthique et Conformité : Comment agir ?" qui illustre par des exemples concrets les règles du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires qui permet d'identifier les réflexes à adopter dans les différentes situations auxquelles les collaborateurs sont susceptibles d'être confrontés, notamment en matière de prévention de la corruption.

La Politique de Conformité précise sa mise en œuvre à tous les échelons, dans toutes les activités et dans tous les pays ; cette politique explique également l'organisation de la conformité au sein du groupe.

Orano Mining soutient la transparence des bénéficiaires et s'engage à éviter tout partenariat ou contrat avec des entreprises considérées comme présentant un risque élevé de corruption et refusant d'identifier leurs bénéficiaires, à moins que des mesures d'atténuation appropriées ne soient mises en œuvre pour réduire le risque de corruption, conformément aux principes énoncés dans notre Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

Renforcement du dispositif d'alerte éthique

Depuis 2021, un portail du dispositif d'alerte éthique Orano est à disposition à tous les salariés du groupe, ainsi qu'aux salariés et collaborateurs des partenaires d'affaires (fournis-

seurs, prestataires de services, sous-traitants et clients...), ainsi qu'aux candidats au recrutement en plusieurs langues. De plus, des sessions spécifiques de formation "mener une enquête interne" sont dispensées à l'attention des référents alerte, des correspondants conformité et des représentants des ressources humaines.



[Consulter le rapport annuel Orano](#)



En cas de constat d'un dysfonctionnement caractérisé, d'un manquement à une obligation légale ou réglementaire ou d'une violation du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires Orano et/ou des politiques et procédures de conformité, l'alerte immédiate est un réflexe et un devoir pour chacun des collaborateurs du groupe.

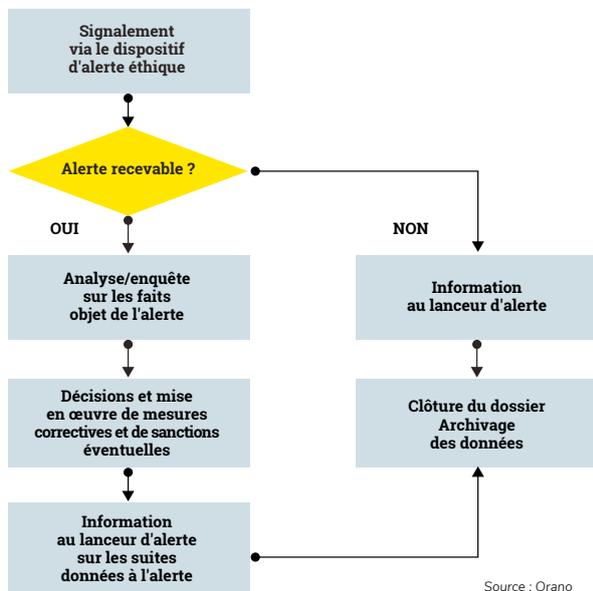
Les règles de conduite du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires concernent les comportements à adopter notamment vis-à-vis des situations suivantes : le respect des traités internationaux, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés, la corruption, les cadeaux et avantages indus, le trafic d'influence, les paiements et les relations avec les tiers, les paiements de facilitation, la concurrence, la représentation d'intérêts (lobbying), le financement de la vie politique, la protection des personnes, des biens, le mécénat,... Orano Mining réalise chaque année, comme les autres Business Units du groupe Orano, un reporting éthique. Chaque campagne est ouverte par une lettre d'instruction du Président d'Orano Mining, en déclinaison de la lettre d'instruction du Directeur Général d'Orano. Ce processus implique tous nos directeurs et leurs managers dans tous les pays où nous sommes présents (Orano Mining et ses établissements en France et à l'étranger, ainsi que ses filiales).

Tous les membres du Comité de Direction d'Orano Mining et des Comités de Direction des filiales sont sensibilisés sur le sujet et ont suivi ou sont amenés à suivre une formation Éthique.

Il a par ailleurs été réalisé un kit Manager afin d'aider les Directeurs et managers du groupe dans la gestion des alertes éthiques.

PROCESSUS

Processus Orano de traitement d'une alerte éthique



Le reporting éthique repose sur le principe que nos collaborateurs peuvent rendre compte d'une transgression qu'ils auraient constatée sans en être inquiétés si les faits sont avérés (que ce soit au sein de nos opérations ou sur des pratiques relatives au périmètre de nos sous-traitants). De même, quiconque recevrait un ordre manifestement contraire au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano est légitime à ne pas s'y conformer, et doit immédiatement saisir la Direction Risque, Conformité et Audit interne du groupe pour le faire constater.

Un dispositif d'alerte et de réclamation des discriminations et atteinte à l'éthique est opérationnel depuis plusieurs années. Il garantit la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte. Depuis 2019, une plateforme internet externe de recueil des signalements en plusieurs langues dédiée et sécurisée permet de renforcer le dispositif.

[Consulter le rapport annuel Orano](#)



Au-delà du dispositif d'alerte éthique disponible sur la plateforme, chaque année un rapport éthique permet de faire le bilan annuel des différents événements éthiques ayant été remontés et constatés pendant l'année précédente, ainsi que leur traitement et les actions menées ou en cours concernant ces cas.

En fonction de leur gravité, certains cas ont donné lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement des personnes incriminées.

Ces événements survenus au sein d'Orano Mining, en France et à l'international, sont classés par famille, et les remontées pour 2023 concernaient 61 cas liés à :

- Des relations interpersonnelles et droits humains
- La protection des personnes et des installations
- La sécurité, sûreté et environnement
- La protection de l'information et des données personnelles
- La fraude qualité
- La fraude financière, vol, fausse déclaration
- La corruption
- La concurrence

CONTRÔLES ET SANCTIONS

La nature des actions correctives et/ou des sanctions varie en fonction de la gravité du manquement.

Sur les 61 cas remontés en France et à l'International, au sein d'Orano Mining pour 2023 on compte :

- 5 licenciements
- 12 sanctions disciplinaires allant du simple rappel à la règle de mise à pied

En 2023, le dispositif d'alerte éthique a été saisi 3 fois au niveau du périmètre des activités minières. Par ailleurs, depuis 2021, un système de gestion des réclamations et doléances portant notamment sur d'éventuels risques d'atteintes aux Droits Humains est en place sur l'ensemble des sites d'Orano Mining (cf. *Principe Minier 9.3*, p.120 ). En 2023, 2 cas en liens avec des atteintes de Droits Humains ont été remontés dans le cadre du rapport éthique (1 cas de non-respect de la réglementation du travail d'un fournisseur et 1 cas de condition de vie insalubre de sous-traitant (hors site) qui sont en cours de traitement.

PRINCIPE 1.3

Mettre en œuvre des politiques et des normes en adéquation avec le cadre stratégique de l'ICMM.

En complément du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe, Orano met en œuvre des politiques spécifiques, dont les prochaines éditions intégreront les engagements sociétaux et environnementaux du groupe, dans les domaines suivants :

- Une politique Sûreté - Environnement
- Une politique Santé - Sécurité - Radioprotection
- Une politique Achat
- Des accords et orientations dans les domaines de la diversité et de l'inclusion, des compétences et de la qualité de vie au travail et du dialogue social
- Une politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence



Ces politiques sont validées par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration d'Orano. Leur appropriation et leur application sont vérifiées par le Contrôle interne, en particulier par l'audit interne ou l'Inspection générale. Elles couvrent les thématiques du devoir de vigilance. D'autres politiques (qualité, protection, ...) complètent l'action du groupe.

Ces différentes politiques et codes concourent à organiser les activités de l'entreprise dans le respect des droits de l'Homme et des intérêts qui se rattachent à la protection de l'environnement et des lois qui les régissent.

Orano Mining affirme dans sa stratégie d'entreprise, comme une de ses priorités, être un acteur de référence en termes de santé, sécurité au travail, d'intégration dans les territoires, d'environnement et d'éthique. Une politique RSE élaborée en concertation avec les différentes directions afin de définir des principes d'action et de donner un cadre précis à cette démarche a été validée par le Comité de Direction de la BU. En savoir plus sur la politique RSE et la gouvernance (cf. Principe Minier 2.1 - Prise de décision, p.32).

En tant que mineur responsable Orano Mining s'attache à mettre en œuvre les Position Statements définis par l'ICMM ainsi que les 10 principes miniers et leurs attentes de performance.

Orano Mining porte ses efforts sur l'amélioration continue des performances dans tous ces domaines et prend en compte les attentes de ses parties prenantes directement ou indirectement concernées par les activités du groupe.

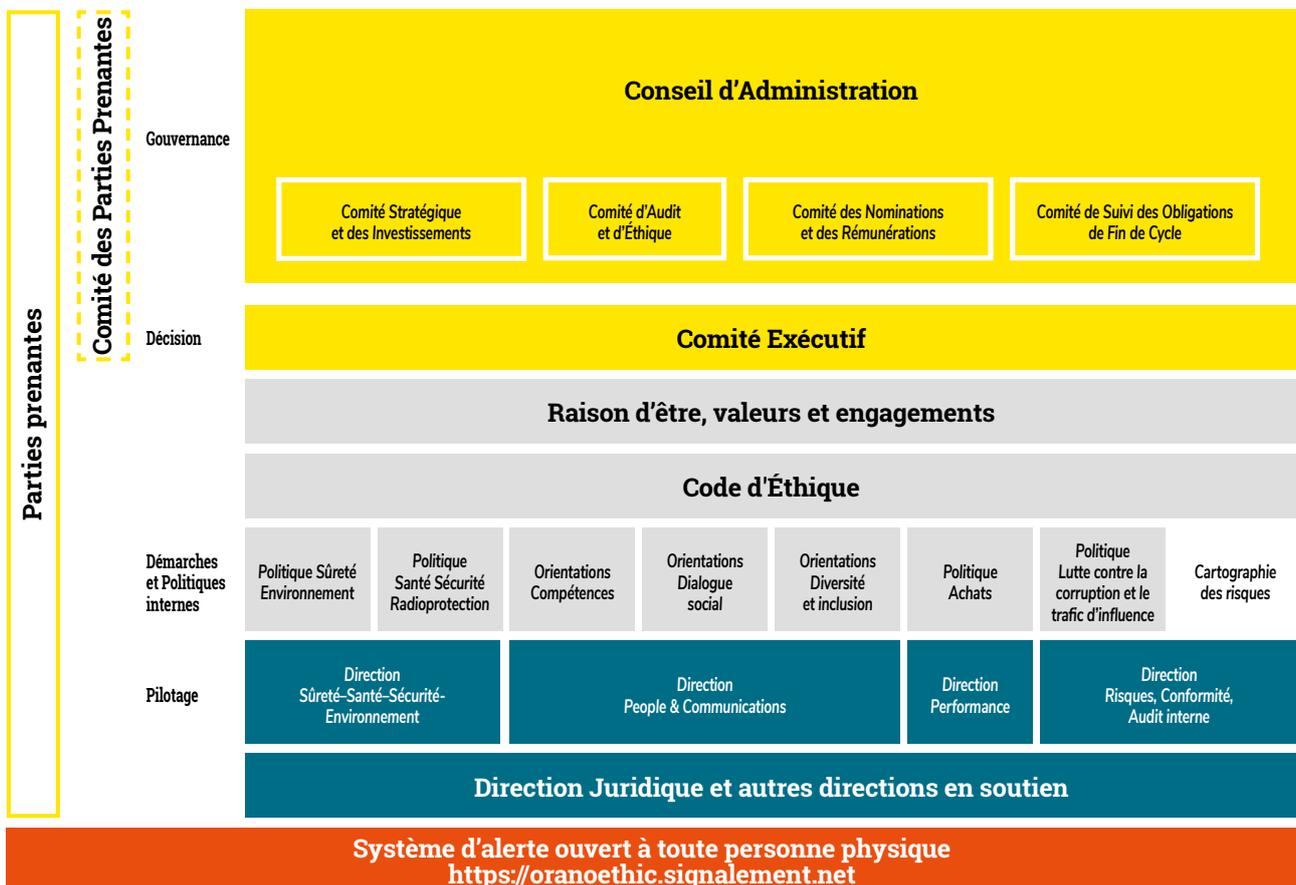
PRINCIPE 1.4

Attribuer les responsabilités de la performance en matière de développement durable au niveau du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif.

Gouvernance extra-financière d'Orano

Le Conseil d'Administration d'Orano oriente et contrôle l'action des Comités et les résultats du groupe, y compris en matière extra-financière.

Schéma de la gouvernance extra-financière d'Orano



Les thématiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) sont gérées de manière ad-hoc par chaque comité spécialisé du Conseil d'Administration en fonction des sujets. Un point d'avancement global de la feuille de route Engagements est réalisé en Conseil d'Administration a minima une fois par an (cf. 4.1.3 du rapport annuel Orano 2023, p.102 .

La Directrice Risques, Conformité et Audit interne, rattachée au Directeur général d'Orano, pilote le programme d'éthique et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Elle anime un réseau opérationnel au sein des Business Units et des directions centrales.

Chaque année, les alertes et incidents remontés par chaque Business Unit font l'objet d'une synthèse présentée au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et d'Éthique. La tendance, au cours des derniers exercices, démontre que la thématique recensant le plus d'incidents est celle de la "discrimination et harcèlement" (cf. 4.3.3 du rapport annuel Orano 2023, p.120 .

PRINCIPE 1.5

Déclarer la valeur et les bénéficiaires des contributions politiques financières et en nature, qu'elles soient effectuées directement ou par le biais d'un intermédiaire.

Orano Mining ne favorise aucun parti politique, groupe ou individu et n'effectue aucun paiement direct ou indirect aux partis politiques ou aux candidats dans l'ensemble des pays où nous sommes implantés.



Prise de décision



PRINCIPE MINIER

Intégrer le développement durable dans la stratégie et les processus décisionnels de l'entreprise.

PRINCIPE 2.1

Intégrer les principes du développement durable dans la stratégie et les processus décisionnels de l'entreprise relatifs aux investissements ainsi qu'à la conception, à l'exploitation et à la fermeture des installations.

Convaincu que la préservation du climat, des ressources et de la santé sont des enjeux fondamentaux, Orano les a placés au cœur de sa raison d'être et entend utiliser et développer tous les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires, aujourd'hui et demain.

En 2020, Orano a renouvelé son projet d'entreprise en y intégrant des engagements sociétaux et environnementaux construits avec les managers du groupe et les retours des parties prenantes. Structurés autour de la raison d'être, des valeurs et des axes stratégiques, ils traduisent la manière dont Orano souhaite incarner sa raison d'être et contribuer aux Objectifs du Développement Durable.



En tant que mineur responsable nous assurons une gestion durable, concertée et équilibrée des ressources et de leur utilisation et répondons aux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux et technico-économiques à chaque étape du cycle minier dans les pays où nous opérons.

Afin de progresser et de partager les connaissances et les compétences en matière de développement durable, une formation à la compréhension des enjeux climatiques au niveau mondial "La fresque du climat" a été dispensée aux 100 top managers d'Orano Mining, représentant l'ensemble de nos implantations, lors de la réunion annuelle qui s'est tenue en juin 2023.

En savoir plus sur la gouvernance d'Orano Mining, p.39



Orano Mining s'attache à mettre en œuvre les Position Statements définis par l'ICMM (Conseil International des Mines et Métaux) ainsi que les 10 principes miniers et les 39 attentes de performance qui leur sont attachés en travaillant dans une démarche d'amélioration continue.

En savoir plus sur les attentes de performance de l'ICMM



La gouvernance de la démarche RSE d'Orano Mining

La politique RSE donne un cadre précis à notre démarche de responsabilité et répond à deux demandes convergentes :

- Le souhait d'Orano Mining de structurer et formaliser ses actions de responsabilité
- La volonté d'appliquer les principes et bonnes pratiques du secteur des industries extractives et en particulier de l'ICMM (Conseil International des Mines et Métaux)

Élaborée en concertation avec les différents sites et directions d'Orano Mining puis validée par le Comité de Direction et signée par le Directeur d'Orano Mining, la politique RSE définit les principes d'action suivants :

- Anticipation et prévention
- Prise en compte de chaque situation locale
- Conformité réglementaire et respect des référentiels internationaux
- Information, écoute, dialogue et concertation
- Éthique et transparence

Afin d'en assurer son déploiement, un Comité RSE a été mis en place à partir de 2017 et les Comités Sociétaux Mines (CSM) créés en 2013 ont évolué pour s'adapter à cette nouvelle gouvernance.

Pour en savoir plus, consultez le chapitre Démarche RSE, p.15





PRINCIPE 2.2

Encourager les partenaires de joint-venture, les fournisseurs et les contractants à adopter des politiques et des pratiques responsables en matière de santé et sécurité ainsi que de protection de l'environnement, des droits de l'homme et des droits des travailleurs, en s'appuyant sur une analyse des risques.

En ce qui concerne les relations avec ses fournisseurs et sous-traitants, Orano Mining suit la politique Achats d'Orano qui intègre des critères sociaux et environnementaux.

La Supply Chain d'Orano Mining travaille en étroite collaboration avec les Directions HSE ; Juridique ; Risques, Conformité, Audit Interne (RCAI) pour s'assurer que les fournisseurs satisfont aux exigences de conformité relatives notamment à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Les fournisseurs sont évalués selon les critères sûreté, qualité, conformité, financiers, compétitivité, santé, sécurité, environnement et leur aptitude à fournir des produits et services conformes aux besoins et exigences spécifiées.

Orano Mining a souhaité que ses fournisseurs s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Depuis plusieurs années, Orano Mining inclut dans ses contrats des stipulations concernant le respect par les fournisseurs de cet engagement.

Au terme de celui-ci, les fournisseurs s'engagent à promouvoir le respect de la protection des droits de l'Homme, le droit du travail (respect des normes du travail, interdiction du travail des enfants, lutte contre la discrimination, respect de la durée légale du travail, salaire minimum applicable) et l'environnement.

Chaque fournisseur s'engage également dans la prévention de la corruption, démarche qui entre en ligne de compte dans la sélection des fournisseurs Orano.

Faisant partie intégrante des contrats conclus avec les fournisseurs, les Conditions Générales d'Achat (CGA) ou les clauses contractuelles fixent les obligations que le fournisseur doit respecter en matière :

- D'hygiène, de sécurité et de protection de la santé
- De substances réglementées (Réglementation REACH)

- De développement durable en matière de droits de l'homme, de santé, de sécurité, de droit du travail et d'environnement

Le non-respect de ces stipulations peut entraîner la résiliation du contrat ou de la commande.

Les CGA ou les clauses contractuelles prévoient des dispositions afin qu'Orano Mining le cas échéant, son client, tout tiers mandaté par Orano Mining ou toute autorité habilitée, puissent accéder aux locaux du fournisseur, de ses sous-traitants et fournisseurs pour des besoins de vérifications ou de contrôles de l'ensemble des exigences spécifiées dans le contrat ou la commande.

Les différents documents et processus constitutifs du système de management de la Supply Chain (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, CGA, politique achats, droits humains, engagements sociaux et environnementaux, etc) prennent en compte :

- Les analyses de risques par catégorie d'achats et par pays (voir procédure interne Orano "Classification Conformité Pays") via un questionnaire conformité
- Les mesures de performance fournisseurs et des plans d'amélioration requis
- Les aspects éthique et conformité, et d'engagement de développement durable dans les clauses contractuelles, conformément aux lois françaises Sapin II et Devoir de vigilance
- Les études réalisées par le pôle Intelligence économique du groupe, pour les fournisseurs lorsque l'analyse des risques le justifie
- Les facteurs d'émission de CO₂ par les fournisseurs les plus importants

Depuis fin avril 2019, un processus systématisé d'évaluation des nouveaux fournisseurs, adapté en fonction du niveau de risque (conformité, corruption, etc) a été déployé en coordination avec la Direction Risques, Conformité, Audit Interne. Le formulaire d'évaluation des tiers rempli et approuvé selon le résultat est un prérequis obligatoire pour la création d'un fournisseur dans les Enterprise Resource Planning (ERP) d'Orano Mining.

En fonction des résultats obtenus dans le cadre de la procédure d'évaluation, et si besoin, un questionnaire est envoyé au fournisseur (contenant notamment des questions sur les filiales de la société concernées et les liens capitalistiques existants) et, le cas échéant, une enquête du pôle Intelligence économique est engagée. Cette enquête d'intelligence économique est systématiquement réalisée pour les fournisseurs présentant un niveau de risque moyen ou élevé, y compris dans les "Sourcing Opportunity Countries" (approvisionnement dans les pays à bas coûts, principalement au Niger, au Kazakhstan, en Chine et en Turquie).

Le Comité Achats de décision statue sur le choix des fournisseurs pour les contrats d'un montant supérieur à 1 million d'euros et veille à la prise en compte des différents

critères notamment environnementaux, sociaux, des droits humains et de sécurité.

Orano est également signataire, depuis le 2 décembre 2021, de la "Charte relations fournisseurs responsables" (<http://www.rfar.fr/>) et manifeste à ce titre, une volonté de mettre en œuvre avec ses partenaires un plan de progrès continu dans un cadre de confiance réciproque et dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Cet engagement se complète par la nomination d'un médiateur interne au sein de l'entreprise, qui peut être saisi par les fournisseurs du groupe lorsqu'un différend n'a pas pu aboutir par une négociation amiable. Le médiateur interne recherchera une solution concertée qui convienne aux deux parties, il est joignable à l'adresse mail suivante : mediateur@orano.group.

En 2022, afin d'être en ligne avec l'engagement pris pour 2025, Orano Mining a créé un groupe de travail réunissant des représentants des Directions Juridique ; Supply Chain ; RSE. Son objectif est d'améliorer la cartographie des risques RSE de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants du périmètre d'Orano Mining. En 2023, ce groupe de travail est piloté par Orano pour l'ensemble des entités du groupe.

L'identification des fournisseurs et sous-traitants à risque s'appuie sur les trois critères retenus par le groupe Orano, à savoir le volume d'achats annuel réalisé, le secteur d'activités, et la localisation géographique de l'activité. L'objectif d'Orano Mining est de continuer à affiner son modèle de cartographie des risques afin d'adapter encore mieux ses efforts aux périmètres à risque, notamment concernant les droits humains, l'environnement, la santé-sécurité des personnes et les libertés.

Un contrôle régulier des fournisseurs et sous-traitants

Les Conditions Générales d'Achats du groupe prévoient des dispositions particulières permettant à Orano Mining le cas échéant, son client, ou tout tiers mandaté par Orano Mining ou autorité habilitée, d'accéder aux locaux du fournisseur ou du sous-traitant pour des besoins de vérifications ou d'audit de l'ensemble des exigences spécifiées dans le contrat ou la commande. Les fournisseurs peuvent faire l'objet d'audits. Les contrats ou commandes font alors l'objet de revues avec les fournisseurs avec émission, le cas échéant, de réclamations et applications de pénalités.

De la même manière, Orano se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la conformité des pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants avec le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe Orano. Le cas échéant,

le non-respect des dispositions prévues aux CGA ou au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano peut entraîner la résiliation du contrat ou de la commande.



En 2023, les équipes de nos filiales ont poursuivi les audits de leurs fournisseurs. SOMAÏR a par exemple, conduit plusieurs audits RSE grâce aux compétences pluridisciplinaires de leurs auditeurs, chez un panel de sous-traitants aux risques les plus élevés. Des plans d'actions correctives ont ainsi pu être demandés.

Orano Mining a adopté sur l'ensemble de ses sites un système de supervision et de contrôle complété par des formations pratiques auprès de ses sous-traitants afin de garantir des opérations sûres sur le plan professionnel et environnemental.

Ce principe d'encadrement renforcé est, par exemple, mis en œuvre à KATCO au Kazakhstan, pour les sous-traitants en charge des opérations de forage et de construction, à SOMAÏR au Niger pour les activités de maintenance des véhicules (atelier) et de transport interne du minerai (des zones de stockage du minerai au concasseur) et chez Orano Canada pour les activités d'exploration et de forage, le transport de réactifs et les activités de maintenance spécifiques. Ces activités sont considérées comme les plus à risque et permettent de couvrir la majorité des sous-traitants intervenant sur nos sites.

Une formation des collaborateurs et processus de recueil et traitement des signalements

Au-delà de la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du groupe, Orano Mining mène depuis 2021 des actions de sensibilisation spécifiques au devoir de vigilance.

En 2023, des formations spécifiques ont été dispensées aux collaborateurs de la supply-chain et des fonctions juridiques pour les sensibiliser au devoir de vigilance. Elles viennent dans le prolongement des sessions dispensées auprès du management d'Orano Mining. Lors de la formation délivrée aux nouveaux arrivants "learning program", une sensibilisation au devoir de vigilance est faite.

Par ailleurs, en novembre 2023, Orano Mining a réalisé une étude interne Respect@Orano auprès de l'ensemble de ses salariés et sous-traitants sur ses sites dans le monde afin d'évaluer la culture du respect et identifier des éventuels signaux faibles en lien avec des cas d'intimidation, de discrimination, de harcèlement sexuel, etc. Les résultats seront connus et analysés début 2024 et donneront lieu à la mise en place de plans d'action si nécessaire.

Sur tous les sites d'implantation d'Orano Mining à travers le monde, chaque salarié et sous-traitant doit trouver un environnement sûr et sain pour travailler, s'exprimer et se développer. La responsabilité d'employeur d'Orano amène à prendre en compte et préserver la santé physique et mentale des salariés au même titre que la sécurité.



Il est également procédé de façon systématique au rappel des dispositifs d'alerte mis à disposition des salariés et des parties prenantes externes d'Orano (voir section 3.4.4.2, rapport annuel Orano 2023, p.80) :

- Le système d'alerte éthique qui couvre les thématiques du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano et en particulier les thématiques de la loi Sapin II et de la loi relative au devoir de vigilance
- Le dispositif de traitement des réclamations mis en place par l'ensemble des sites d'Orano Mining

En 2023, le dispositif d'alerte éthique a été saisi 3 fois au niveau du périmètre des activités minières. 2 cas en lien avec des atteintes de Droits Humains ont été remontés dans le cadre du rapport éthique (1 cas de non-respect de la réglementation du travail d'un fournisseur et 1 cas de condition de vie insalubre de sous-traitant (hors site) qui sont en cours de traitement.



RÉSULTATS 2023

Devoir de vigilance : Procédure de vigilance rédigée et déployée dans tous les pays



OBJECTIF 2025 :

Élargir en fonction des législations locales en vigueur et des risques, la prise en compte des critères RSE dans les dossiers d'appels d'offres au niveau des filiales d'Orano Mining.



Droits de l'Homme



PRINCIPE MINIER

Respecter les droits de l'Homme ainsi que les intérêts, la culture, les coutumes et les valeurs des employés et des communautés affectées par nos activités.

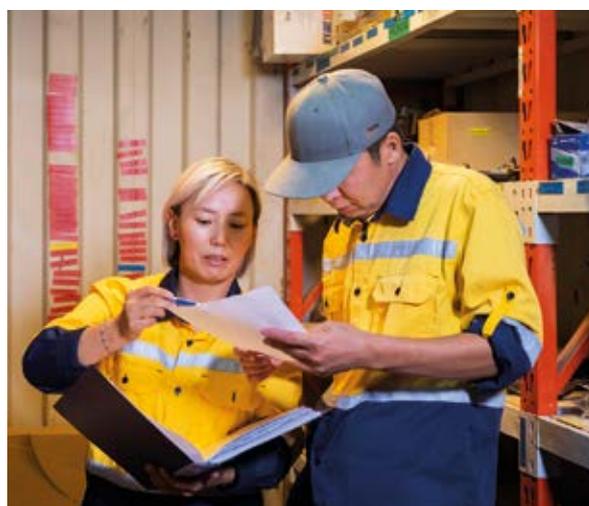
PRINCIPE 3.1

Soutenir les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies en prenant un engagement politique à les respecter, faire preuve de diligence raisonnable et prévoir des processus permettant de remédier aux incidences négatives sur les droits de l'Homme que les entreprises minières ont causées ou auxquelles elles ont contribué, ou à coopérer avec de tels processus.

Orano Mining exerce ses activités dans le respect des textes fondamentaux encadrant la préservation des Droits Humains, notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales

Orano Mining valorise la transparence et le dialogue avec ses parties prenantes notamment sur les questions relatives aux Droits de l'Homme dans les différentes instances d'échange tels que les Comités de Suivi des Sites (CSS) ou les Commissions Locales d'Information (CLI). Par ailleurs, la gestion des réclamations est un élément essentiel de la qualité de nos relations avec nos parties prenantes. Dans cette optique, en 2020 Orano Mining a déployé sur l'ensemble de ses sites, un mécanisme de réclamation pour résoudre les plaintes formulées par les tiers dans le cadre de nos activités et rend compte annuellement des plaintes reçues (cf. paragraphe 9.3, p.120 .



FOCUS SUR COMINAK SUITE À L'ARRÊT DE SES ACTIVITÉS DE PRODUCTION



Afin de limiter l'impact socio-économique de l'arrêt des activités de production de COMINAK, des actions et mesures concrètes ont été mises en place afin de limiter autant que possible la réinstallation physique ou économique des familles et des populations contre leur gré.

Sur le plan sociétal, COMINAK a transféré l'ensemble des logements non habités par des agents encore en activité à l'État du Niger avec la possibilité pour les agents sortants de bénéficier de facilités pour acquérir leur logement (Convention entre COMINAK et le Ministère de l'Urbanisme signée le 08/02/2021 .

Plus largement, sur l'ensemble du budget sociétal, 4 milliards de FCFA soit 6 millions d'euros, ont été alloués sur 5 ans, pour développer des projets générateurs de revenus pour la population locale.

En outre, après plusieurs ateliers entre COMINAK, l'État du Niger et la société civile, le domaine du maraîchage a été désigné comme le plus développé localement et ayant un potentiel significatif pour la reconversion économique des municipalités des départements d'Arlit et d'Iferouane.

En parallèle, un programme de soutien à l'entrepreneuriat mis en place lors de la décision d'arrêt des activités de production a permis de soutenir financièrement une cinquantaine de projets. Ce programme, initialement dédié aux anciens salariés et les sous-traitants, a été également ouvert aux habitants d'Arlit pour inciter le développement économique de la ville.

En savoir plus sur le réaménagement de COMINAK, voir p.76 

PRINCIPE 3.2

Éviter la réinstallation physique ou économique des familles et des communautés contre leur gré. Lorsque cela est inévitable, appliquer la hiérarchie d'atténuation et les actions ou solutions qui résolvent les effets négatifs résiduels afin de restaurer ou d'améliorer les moyens d'existence et la qualité de vie des personnes déplacées.

Dans le cadre de ses activités minières, Orano Mining n'a pas, à sa connaissance, généré de déplacement de population contre leur gré.

Au Gabon, un projet intitulé "Mounana 200", a été conjointement mis en place avec l'administration du pays pour participer à la destruction/reconstruction en grande partie sur place de bâtiments radiologiquement marqués. Les derniers travaux ont été achevés en juin 2022.

Au Niger, sur le site de COMINAK, des actions d'accompagnement ont été mises en place suite à l'arrêt des activités de production afin de limiter l'impact socio-économique et les mouvements de population (en savoir plus, Réaménagement de COMINAK, p.76 ).

PRINCIPE 3.3

En s'appuyant sur une évaluation des risques, mettre en œuvre une approche des droits de l'Homme et de la sécurité qui corresponde aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme.

Orano Mining effectue un suivi régulier des risques identifiés en s'appuyant sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme dans les pays d'implantation, essentiels à la sécurité du personnel.

Nos personnels, prestataires et toute partie prenante peuvent au travers des divers systèmes d'alerte (systèmes d'alerte, et de gestion des plaintes) informer et remonter au groupe tout abus qu'ils auraient pu constater au titre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme.

PRINCIPE 3.4

Respecter les droits des travailleurs en ne recourant pas au travail des enfants ni au travail forcé, en évitant la traite des êtres humains, en ne confiant pas de tâches risquées ou dangereuses aux personnes de moins de 18 ans, en éradiquant le harcèlement et la discrimination, en respectant la liberté d'association et de négociation collective, en prévoyant un dispositif de traitement des réclamations des travailleurs approprié.

Orano Mining exerce ses activités dans le respect des textes fondamentaux encadrant la préservation des Droits Humains.

Ceci traduit l'engagement du groupe notamment pour l'élimination du travail des enfants et de toute forme de travail forcé ou obligatoire, le respect de la libre association, de la vie privée ou du droit de négociation collective.

En savoir plus sur le dispositif de traitement des réclamations des collaborateurs, voir chapitre 1.2, p.27 

En savoir plus, consultez le rapport annuel Orano 3.4.1, p.77 

Politique

Du fait de la diversité des pays dans lesquels Orano Mining opère, nous travaillons au sein de communautés locales aux origines culturelles, religieuses et ethniques cosmopolites.





Acteur économique clé de ces territoires, Orano Mining y est aussi un employeur de référence avec pour ambition d'attirer, de développer et de fidéliser les talents qui feront la réussite de ses projets. Nous proposons des parcours professionnels à nos collaborateurs en favorisant leur développement de carrière, en leur offrant une rémunération compétitive sur le marché de l'emploi, en favorisant la qualité de vie au travail et le dialogue social.

La politique Ressources Humaines d'Orano sert de cadre à l'ensemble des entités d'Orano Mining en France et à l'international. Les entités opérationnelles d'Orano Mining la déclinent en plans d'actions tout en veillant à respecter la réglementation en vigueur et les standards internationaux.

Orano Mining s'assure de la signature par ses fournisseurs et sous-traitants du Code Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe ainsi que de dispositions contractuelles faisant du Code Éthique et de Conduite des Affaires un élément constitutif des obligations contractuelles (en savoir plus, voir chapitre 2.2 Conditions Générales d'Achat, p.33 )

Par ailleurs, le dispositif d'alerte d'Orano est ouvert à tous (collaborateurs, fournisseurs, prestataires de services, clients) afin de signaler tout dysfonctionnement, ou suspicion de transgression (en savoir plus, consultez le chapitre Éthique p.24 )

Un mécanisme de réclamation est également accessible afin de résoudre les plaintes au niveau opérationnel (en savoir plus sur le mécanisme de réclamation, p.120 )

Gouvernance

Pour répondre à nos enjeux, les équipes opérationnelles s'appuient sur la Direction des Ressources Humaines dont la Directrice est membre du Comité de Direction d'Orano Mining.

Au niveau central, les équipes Ressources Humaines (RH) forment, développent et soutiennent les équipes RH sur site : elles effectuent régulièrement des missions sur le terrain afin de rencontrer les équipes (managers, salariés...), réaliser des visites de sécurité participatives, visiter les installations.

Elles s'assurent de la cohérence des programmes et des processus RH (entretiens annuels, revues du personnel et des salaires, etc), du partage des meilleures pratiques et inscrivent l'ensemble de leurs actions dans une démarche d'amélioration continue. Des séminaires et des formations dédiées sont régulièrement organisés pour développer les compétences des équipes locales.

Ainsi des séminaires RH internationaux sont organisés tous les 18 mois environ, réunissant en France, une partie des équipes RH des différents pays. Le dernier s'est tenu en novembre 2022 (le premier depuis la fin de la pandémie)

en présence des directeurs RH et responsables RH de tous nos sites d'implantation. Parmi les thèmes abordés, on peut citer le bilan du Master plan, les résultats d'Orano Vox (enquête d'opinion auprès des salariés) ou encore une formation à une méthode de questionnement pour mener les entretiens de recrutement et de mobilité.

Chaque entité met en place un plan de gestion des ressources humaines adapté aux enjeux du site, avec une équipe RH présente sur le terrain et impliquée dans les enjeux opérationnels. En 2023, au Kazakhstan et au Canada, dans un marché de l'emploi très dynamique, les équipes ont continué à appliquer un plan de fidélisation des salariés mis en place en 2022. En Ouzbékistan et en Mongolie, l'accent a été mis sur le recrutement afin de répondre aux futurs besoins des filiales.

Enfin au Niger, les équipes RH ont continué à accompagner le reclassement des salariés qui travaillaient sur le site de COMINAK, mine dont la production s'est arrêtée en 2021.

En savoir plus sur le volet social de COMINAK, voir p.79



Dialogue social, liberté d'association et négociation collective

Écoute et concertation guident les échanges et participent au bon fonctionnement de l'entreprise. Les instances représentatives du personnel sont une des parties prenantes impliquées dans le dialogue social. En ce qui concerne la négociation sociale, elle s'effectue dans chacun des pays d'implantation. Des accords peuvent être signés avec les représentants des salariés au sein de chacune des entreprises en veillant au respect de la réglementation en vigueur. En France, des accords Groupe Orano sont également signés.

À titre d'exemple, dans le cadre de la fermeture du site de COMINAK, avec l'appui des représentants syndicaux et de l'Administration du Travail du Niger, COMINAK a mis en place un dispositif pour ses salariés qui prévoit, en plus du dispositif conventionnel légal et réglementaire, des mesures complémentaires de reclassement interne et externe, ainsi qu'une compensation financière complémentaire.

En savoir plus sur le réaménagement de COMINAK, voir p.76



Au sein d'Orano Mining, 100 % de nos sites en opération ont une représentation collective.

Les thèmes couverts varient mais certains tels que l'hygiène, la santé, la sécurité, les rémunérations, l'égalité des chances, les recrutements, la qualité de vie au travail sont systématiquement abordés. Des échanges réguliers sont également organisés sur l'actualité de l'entreprise que

ce soit dans les instances représentatives du personnel (IRP) ou lors de rencontres informelles organisées avec l'ensemble de nos sites.

Les négociations annuelles obligatoires sont organisées comme suit :

- En France et au Niger, l'ensemble des salariés est couvert par une convention collective.
- Au Canada, un accord collectif "Canadian Labour Standards Acts" couvre les ouvriers et les employés. Par ailleurs, un accord collectif d'une durée de 3 ans (juin 2022 – mai 2025) a été négocié pour le site de McClean Lake.
- En Asie centrale : En Mongolie, un accord couvre l'ensemble des collaborateurs pour 2 ans (novembre 2022 – novembre 2024). Au Kazakhstan, un accord collectif est en vigueur pour une période de 3 ans (avril 2021 - avril 2024) pour tous les salariés. En Ouzbékistan, un accord sur le travail par rotation est mis en place depuis 2020.



La part des collaborateurs couverts par une convention collective est de 89 % sur l'ensemble de nos sites.

Les collaborateurs d'Orano Mining Namibia bénéficient d'avantages légaux et contractuels. Des comités spéciaux composés des membres de la direction et des employés, permettent de discuter des problématiques et de l'efficacité des fonds de pensions et de la prévoyance.

Un dispositif d'alerte éthique disponible en plusieurs langues permet de signaler de manière anonyme et confidentielle tout dysfonctionnement au sein de l'entreprise (pour en savoir plus, se reporter au Principe Minier 1.2, p.25 ).

En 2023, aucun des sites d'Orano Mining dans le monde n'a connu de grève ou lock out.

Conditions de travail et travail décent

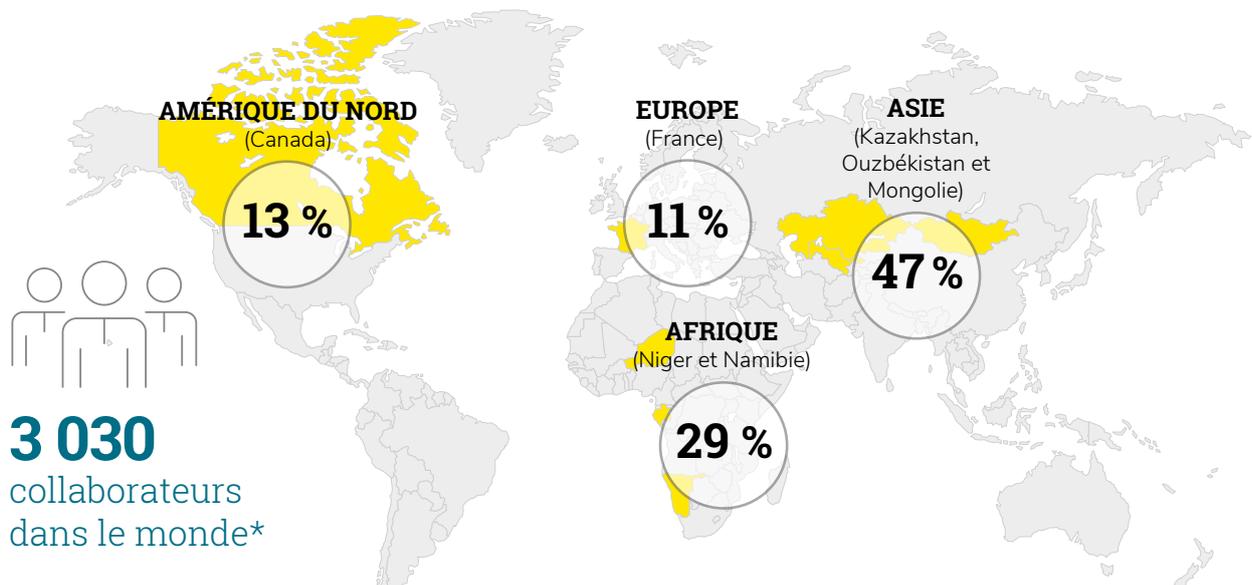
Nombre de grèves et de lock-outs supérieurs à une semaine, par pays	0
--	---



Orano Mining s'est fixée comme objectif, à horizon 2025, de maintenir le niveau de conflit social au plus bas.

Dans ses principaux pays, Orano Mining conduit chaque année, par l'intermédiaire d'un prestataire externe, une enquête d'opinion auprès de ses salariés - Orano Vox. Elle permet de recueillir leurs avis et leurs attentes tant sur leur situation professionnelle que sur l'entreprise en général.

En 2023, parmi l'ensemble des salariés d'Orano Mining interrogés, 80 % ont répondu à l'enquête. Le taux d'engagement mesuré s'est élevé à 71 %. 82 % des collaborateurs se sont



* Sont inclus les salariés en contrat permanent, les salariés en contrat temporaire et les salariés en absence longue durée. Les apprentis et stagiaires sont exclus du calcul.



déclarés fiers de travailler pour leur entreprise et 74 % la recommanderaient à leur entourage (source Orano Vox 2023).

Parmi les points forts mentionnés, il convient de relever l'attention portée à la sécurité, l'efficacité de l'organisation et l'autonomie permettant de réaliser son travail dans de bonnes conditions ainsi que l'engagement social et environnemental du Groupe.



RÉSULTATS 2023

A minima 80 % des salariés recommandent Orano



Maintenir le niveau de conflit social en deçà d'une semaine de grève par an par pays d'implantation



PRINCIPE 3.5

Verser équitablement aux employés un salaire équivalent ou supérieur aux obligations légales, ou constituant un salaire compétitif sur ce marché de l'emploi (selon le montant le plus élevé), et en affectant des heures de travail régulières et des heures supplémentaires dans les limites fixées par la loi.

Attirer et fidéliser les talents sont des enjeux auxquels Orano doit répondre pour permettre le développement des collaborateurs au sein de l'entreprise. Il faut trouver le bon équilibre pour optimiser les ressources humaines, accompagner les collaborateurs dans leur évolution et adopter une politique de rémunération juste et compétitive.

Au 31 décembre 2023, Orano Mining comptait 3 030 collaborateurs, dont 94 % en CDI (contrat à durée indéterminée) et 6 % en CDD (contrat à durée déterminée).

Enfin, si la répartition des effectifs par genre est de 16,4 % pour les femmes et de 83,6 % pour les hommes, elle varie significativement selon les pays d'implantation. En Mongolie et en France les femmes représentent respectivement 33 % et 39 % des effectifs (en savoir plus, voir Principe Minier 3.8, p.46  ou consultez la fiche de données complémentaires .

En 2023, Orano Mining et ses filiales comptaient au total 101 stagiaires et 32 alternants présents sur l'année. La Business Unit bénéficie d'un accord signé au niveau du Groupe Orano à la fin de l'année 2023 visant à renforcer le développement des compétences et les efforts de formation ainsi qu'à augmenter son attractivité. Cet accord prévoit plusieurs mesures favorisant l'alternance, notamment une rémunération supérieure aux seuils conventionnels. Ces mesures doivent permettre de contribuer à la satisfaction des futurs besoins du Groupe de développer les compétences dans les métiers en tension.

Priorité au recrutement local

Dans nos pays d'implantation, Orano Mining contribue au développement de l'emploi ainsi qu'au développement économique et social des communautés locales.

La politique sociale d'Orano est engagée en faveur du recrutement local des collaborateurs.

En 2023, 98,3 % des salariés d'Orano Mining sont des collaborateurs locaux, moins de 2 % sont des salariés expatriés (pour en savoir plus, consultez la fiche de données complémentaires .



Turnover

Orano Mining et ses filiales affichent un taux de turn-over de 7,2 % en 2023, en légère diminution par rapport à 2022 (7,4 %).

Le turnover d'Orano Canada (14,4 %) s'explique principalement par la compétitivité du marché de l'emploi local et les nouvelles opportunités de carrière disponibles dans la région. Le turnover de l'Ouzbékistan est également élevé (20,5 %). Il est dû à un nombre important de recrutements en 2023.

En savoir plus, consultez la fiche complémentaire



Par ailleurs, sur l'ensemble des entités d'Orano Mining, les principales missions effectuées par des sous-traitants sont assurées par du personnel local. Cela concerne par exemple la restauration, la protection sur les sites, les opérations de forage, notamment en Asie centrale, ou encore des opérations de maintenance, de nettoyage, des chantiers de démolition ou de construction ainsi que l'entretien d'espaces verts.

Une politique de rémunération juste et compétitive

La politique de rémunération d'Orano, déclinée au sein d'Orano Mining vise à rétribuer les salariés à travers le monde, mais aussi à attirer et conserver les détenteurs de compétences utiles au groupe. Elle est fondée sur trois piliers : rémunérer la performance, garantir l'équité interne, contribuer à l'attractivité d'Orano sur le marché pour les ouvriers, les techniciens, ainsi que les cadres et ingénieurs. L'élaboration de la politique générale de rémunération est ainsi effectuée au niveau du groupe. Cependant, la déclinaison se fait au niveau local en fonction des spécificités de chaque pays (cf. rapport annuel Orano 2022, paragraphe 4.4.1, p.129 et paragraphe 5.2, p.231 ) .

La majorité des salariés bénéficie d'une législation garantissant un salaire minimum. Lorsque ce n'est pas le cas, notamment, en Namibie, l'entité veille à assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement.

Selon les pays et le niveau de responsabilité, la rémunération peut également comporter une partie variable basée sur l'atteinte d'objectifs collectifs et/ou individuels.

La part variable de la rémunération dépend en partie de la réalisation de trois objectifs collectifs parmi lesquels figurent un objectif RSE lui-même décomposé en trois sous-objectifs :

- Diminuer le bilan carbone de la BU (Carbone)
- Équilibrer la répartition des postes clés entre les femmes et les hommes (Compétences)
- Appliquer l'éco-conception aux nouveaux projets (Communauté)

Dans toutes ses filiales, Orano Mining affiche un salaire d'entrée supérieur au salaire minimum légal.

En Ouzbékistan, le chiffre de 15,66 s'explique par le fait que le site de Tashkent (siège social) est composé principalement de cadres dont les salaires d'entrée sont supérieurs au minimum légal.

En interne, le traitement équitable des salaires est assuré par les processus d'évaluation de la performance (entretien annuel), réalisés par le manager ainsi que lors des revues de personnel, réunissant managers, RH et responsables de la rémunération.

Pour en savoir plus sur la politique de rémunération d'Orano, chapitre 4.4.1, p.129 

Pour en savoir plus sur la politique de rémunération des mandataires sociaux d'Orano, chapitre 5.2, p.231 

La plupart des filiales affichent des ratios indiquant une augmentation plus importante de la médiane par rapport à celle de la rémunération la plus élevée. Concernant le Canada, malgré un ratio de 3,35, il faut préciser que la médiane a augmenté de 3 % entre 2022 et 2023.

Les moyens permettant d'assurer des salaires justes et compétitifs

Orano Mining et ses filiales proposent des salaires équitables et à la hauteur du marché en participant à des enquêtes externes sur les salaires et rémunérations (benchmark externalisé) afin de comparer les salaires à postes équivalents proposés par d'autres entreprises du secteur minier et de l'énergie. Chacune des filiales définit ensuite sa politique de rémunération et d'avantages sociaux en se basant sur les résultats obtenus (pour en savoir plus, consultez la fiche de données complémentaires ) .

Respect des limites légales de temps de travail

L'ensemble des filiales d'Orano Mining dispose de systèmes veillant à s'assurer que leurs employés ne dépassent pas le nombre maximum légal d'heures de travail, qui varie de 35 à 56 heures hebdomadaires selon les pays. En cas d'heures supplémentaires, des mesures compensatrices spécifiques, conformes à la réglementation locale, sont mises en place.

En France, au Canada, en Mongolie et en Namibie les demandes d'heures supplémentaires des employés sont soumises en amont aux managers qui doivent les approuver. Toutes les heures supplémentaires sont soit payées, soit récupérées.

Gestion et développement des compétences

Adapter les compétences aux enjeux de la filière

Orano réalise chaque année une revue de ses compétences qui couvre tous les métiers du groupe.

Cette cartographie permet d'avoir une vision des compétences à maintenir et à intégrer, d'identifier les métiers en tension et de faire remonter les besoins individuels. Ce plan

de développement des compétences “Compétences 2025” se décline autour de 4 axes :

- Le processus de pilotage des compétences
- La politique de recrutement
- La formation, la digitalisation et le transfert des compétences
- Le développement de la filière “expertise”

Chaque année, les collaborateurs bénéficient d’entretiens d’évaluation de leurs performances et de développement des compétences. Lors de ces entretiens, leurs objectifs et plan de développement pour l’année à venir sont conjointement fixés.

En 2023, 77,9 % des collaborateurs d’Orano Mining ont effectué un entretien annuel de performance et de développement des compétences, dont 58 % via l’outil informatique unique “OPUS” et 42 % sur papier, principalement sur les sites de production au Kazakhstan et au Canada. Utilisé au niveau du groupe, OPUS permet d’avoir un formulaire commun, traçable et comparable et ainsi d’assurer une cohérence dans tous les pays.

La performance des ouvriers basés au Niger est évaluée chaque mois dans le cadre du processus de promotion et d’avancement. Les choix de formation et de développement de carrière du salarié sont pris en compte sur demande auprès des responsables.

Revue de personnel

À la suite de ces entretiens annuels, dans tous nos pays d’implantation, des réunions entre les managers et les RH sont organisées tous les deux ans pour évaluer le potentiel et les perspectives de développement de carrière des salariés cadres. Ces plans d’action permettent de définir les parcours de formation et les plans de succession des personnes occupant un poste clé. Ces plans d’action et plans de succession sont revus a minima une fois par an.

Chaque trimestre, des comités “mobilité” sont organisés pour préparer les mobilités futures. Les “grands projets” qui nécessitent la mise en place d’équipes dédiées font eux l’objet de comités spécifiques.

Accès à la formation

L’offre de formation s’articule autour de parcours de référence et de modules indépendants afin de s’adapter au mieux aux attentes de chaque salarié et de renforcer les perspectives professionnelles des collaborateurs sur le long terme.

Au Kazakhstan, un nouveau dispositif légal impose de consacrer 30 % des dépenses annuelles de formation hors salariés, auprès d’un public particulier.

KATCO, a choisi de consacrer ce budget en 2023 à une quarantaine de familles, enfants de salariés en situation de handicap ou poursuivant des études supérieures et en situation difficile.

3 000 formations sont proposées aux collaborateurs pour accompagner leur montée en compétences.

En 2023, Orano Mining comptabilise un total de 81 702 heures de formation pour un montant de 1 711 000 €. Près de 80 % des collaborateurs ont été formés en 2023, avec un nombre d’heures moyen de formation par salarié de 29 heures. Le nombre d’heures de formation en 2023 a diminué de 35 % par rapport à 2022 du fait de l’application d’une mesure gouvernementale au Kazakhstan, imposant à toutes les entreprises présentes sur le territoire d’allouer 1/3 de leur budget de formation aux travailleurs externes à l’entreprise.

À noter que les femmes ont bénéficié en moyenne d’un montant de dépenses 1,5 fois supérieur à celui des hommes (849 € vs 562 €) et d’un nombre d’heures moyen de formation (28 heures), quant à lui, égal à celui des hommes (29 heures) (pour en savoir plus, consultez la fiche de données complémentaires).

Depuis 2021, Orano Mining a mis en place une démarche de mentorat. Ainsi une dizaine de salariés en situation d’évolution professionnelle (prise de poste, expatriation, etc) sont accompagnés chaque année par des mentors du Groupe choisis principalement dans les comités de direction des Business Units. Depuis 2022, cette démarche a été élargie à des binômes internationaux.



En 2023 a eu lieu la 5^{ème} session du Learning Program, rassemblant des talents venant de l’ensemble des filiales d’Orano Mining. Lancée en 2018, cette formation d’une semaine a pour but de renforcer les connaissances des participants sur les activités et les projets de l’entité, de rencontrer des membres du Codir d’Orano Mining, et de leur permettre de développer leur réseau en interne. Ces sessions sont aussi l’opportunité pour les participants de développer leurs connaissances et compétences interculturelles.

Enfin, en plus des formations internes et externes, Orano Mining accorde des services d'assistance à la transition professionnelle. La France et la filiale Badrakh Energy en Mongolie offrent par exemple des congés sabbatiques avec garantie de retour à l'emploi. Par ailleurs, en Mongolie, au Canada, en France, en Namibie et au Niger (à l'exception de COMINAK) des aides à la transition vers la vie non active, telle que la formation et le conseil, sont proposées aux collaborateurs partant à la retraite.

ÉCOLE DU MANAGEMENT

L'École du management Orano propose des programmes de formation stratégiques destinés à développer et à accompagner les managers dans la transformation du groupe.

L'École du management encourage le développement des compétences, la simplification et la proximité avec le terrain. Ces formations permettent de construire une culture managériale commune dans le groupe sur nos différentes entités.

En 2023, les managers des filiales d'Orano Mining basées en Asie centrale (Kazakhstan, Mongolie et Ouzbékistan) ont pu bénéficier d'une formation managériale de trois jours, dispensée en anglais à Astana afin de leur permettre de renforcer leurs compétences managériales, répondant aux standards du Groupe.

LE MINING COLLEGE

Le Mining College propose une trentaine de formations techniques en lien avec les métiers d'Orano Mining, aux collaborateurs du Groupe, en France et à l'international. Ces formations sont conçues et animées par des collaborateurs d'Orano Mining, experts et spécialistes dans leur domaine.

Le Mining College accompagne le maintien et le développement des compétences dans nos cœurs de métier. Il s'adresse aux ingénieurs, cadres et techniciens issus des filières techniques ou des fonctions support.

Depuis 2022, une formation de deux jours, dédiée à l'intégration des nouveaux arrivants au sein de l'entité, a été créée afin de présenter les activités et l'organisation d'Orano Mining.

En 2023, 40 sessions ont été réalisées pour 347 stagiaires dont 25 % hors de France.



RÉSULTATS 2023

Finaliser la formation ISR (In-Situ Recovery) et la déployer dans au moins 1 pays



Expertise

Orano compte 800 experts et spécialistes. Une politique de valorisation de cette filière, en termes de rémunération et de statut est en place. En complément de leur apport à l'excellence scientifique et technique, nos experts contribuent à la diffusion et au partage des connaissances à travers une participation active dans les réseaux dédiés, le tutorat et l'enseignement.

Suite à la campagne de renouvellement de la filière d'expertise menée en 2023, 65 experts et 31 spécialistes ont été nommés, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020. Le nombre de femmes a également progressé : passant de 21 % en 2020 à 26 % en 2023. Dans ses filiales, Orano Mining poursuit sa politique de développement d'expertise avec 44 % d'experts travaillant au Niger, au Kazakhstan, au Canada, en Mongolie et en Ouzbékistan.

Organisation du travail et temps partiel

Droit à la déconnexion, télétravail, flexibilité des horaires, services et avantages aux salariés : autant d'actions déployées pour favoriser la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle afin que chacun donne le meilleur de soi-même dans un environnement épanouissant.

Orano Mining se conforme, sur ses différentes implantations dans le monde, aux dispositions légales en matière de temps de travail.

Différentes organisations du travail existent au sein des activités du groupe en France. Elles conduisent toutes néanmoins à une moyenne annuelle de 35 heures par semaine ou moins, selon les organisations.

Au Niger, le rythme de travail est de 40 heures par semaine (8 heures par jour, 5 jours par semaine). Les personnels postés travaillent en cycle de 2 fois 9 heures (pour la mine) ou 3 fois 8 heures (pour l'usine).





Au Canada, le rythme des activités du siège est également de 40 heures et 5 jours par semaine. Sur site, le rythme est de deux semaines de travail à temps plein de 11 heures par jour, suivies de deux semaines de repos. En outre les cadres de direction bénéficient d'un système de rotation dit "Flex", sur 7 jours (4 jours sur site et 3 jours à domicile), caractérisé par la flexibilité des journées concernées en fonction des priorités opérationnelles.

Au Kazakhstan, sur site, le rythme de travail est de deux semaines à temps plein, suivies de 14 jours de repos.

Les collaborateurs peuvent privilégier le travail à temps partiel choisi au sein d'Orano Mining : 20 salariés à temps partiel sont répartis dans 3 de nos pays d'implantation (France, Canada et Ouzbékistan en 2023), dont 15 femmes et 5 hommes.

Télétravail

Les enjeux de l'organisation du travail varient en fonction des pays dans lesquels Orano Mining est implantée ainsi que de l'environnement dans lequel un collaborateur exerce son activité : travail posté, régime de rotation, travail de bureau, législations en vigueur, etc.

En France, en Mongolie, au Kazakhstan et au Canada, un accompagnement vers de nouveaux modes de travail, tels que le télétravail, est actuellement en place afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En France par exemple, un accord de télétravail offre la possibilité aux collaborateurs dont le poste le permet, de bénéficier d'un nombre de jours maximum à poser à leur convenance dans l'année pouvant aller jusqu'à trois jours par semaine.

PRINCIPE 3.6

Respecter les droits, les intérêts, les aspirations et la culture des peuples autochtones, ainsi que leurs moyens d'existence qui dépendent des ressources naturelles au cours de la conception, du développement et de l'exploitation des projets ; appliquer la hiérarchie d'atténuation pour répondre aux incidences négatives des activités ; apporter des avantages durables aux peuples autochtones.

Orano Mining respecte les droits, les intérêts et la culture des populations autochtones et s'engage à ce qu'elles participent de manière significative aux opérations. Orano Canada (OCI) dialogue de manière régulière avec les communautés du nord de la Saskatchewan dans différentes instances et tient compte de leurs points de vue dans ses activités afin de parvenir à un consensus. Au sein d'OCI, une équipe dont certains membres sont eux-mêmes autochtones, est dédiée au dialogue avec les communautés autochtones.

Dès les phases d'exploration, lors de l'exploitation et jusqu'au réaménagement du site, nous impliquons les dirigeants locaux et les membres des communautés en les informant régulièrement, en leur proposant des visites de sites, en mettant en place des réunions individuelles ou des présentations techniques.

Orano Canada facilite l'accès à l'emploi aux communautés autochtones et accorde sa préférence aux fournisseurs locaux afin de soutenir durablement le développement économique des communautés du nord, tout en se conformant au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano. 37 % des collaborateurs d'Orano au Canada se sont déclarés autochtones, un chiffre largement au-dessus de la moyenne des entreprises au Canada qui s'élève à 12 % (cf. Principe Minier 9.2, p.119 .

Par ailleurs, parmi les fournisseurs d'Orano Mining, le pourcentage de salariés autochtones s'élève à plus de 82 %. Nous rendons compte de nos progrès aux populations autochtones et plus largement à nos parties prenantes.

Depuis 2020, pour renforcer les relations de confiance et de transparence établies avec les populations autochtones proches de nos activités, nous avons mis en place un mécanisme de gestion des réclamations et rendons compte des réclamations reçues (cf. Principe Minier 9.3, p.120 .

PRINCIPE 3.7

S'efforcer d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones lorsqu'une relocalisation ou bien la perturbation des terres et des territoires ou d'un patrimoine culturel fondamental sont susceptibles d'avoir des incidences négatives importantes, et inscrire les résultats des processus de dialogue et de consentement dans les accords.

Orano Canada est partenaire des accords de collaboration Pinehouse (2012), English River First Nations (2013) et Athabasca Basin Ya'Thi Néné (2016) et des collaborateurs de l'entreprise sont dédiés au suivi des relations avec les peuples autochtones.

Les accords de collaboration s'appuient sur un partenariat durable pour le développement des ressources en uranium dans le nord de la Saskatchewan. Ils sont structurés autour de cinq piliers que sont le développement de la main-d'œuvre, le développement économique, l'engagement communautaire, la gestion de l'environnement et les investissements communautaires.

Des comités et sous-comités ont été créés dans le cadre de ces accords de collaboration. Ils réunissent chaque trimestre des représentants locaux des communautés autochtones ainsi que des représentants de Cameco et d'Orano Canada. Chaque comité a des attributions distinctes, mais discute généralement de questions liées à l'exploitation minière de l'uranium, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité, les offres d'emploi et de formation, les opportunités commerciales pour les entreprises locales, les rémunérations/salaires, les bourses d'études, les dons et parrainages.

Orano Canada pouvant avoir un impact sur les activités traditionnelles de la région, des rencontres sont organisées avec les chefs autochtones, leur communauté et les parties prenantes intéressées pour convenir des modalités d'échange, de compensation ou d'ajustements et du calendrier à mettre en place. À titre d'exemple du dialogue mis en œuvre et du respect des us et coutumes traditionnels, depuis plusieurs années, Orano a conclu deux accords avec des trappeurs de la communauté de Hatchet Lake, dont les activités sont situées sur le périmètre de McClean Lake.

En 2023, aucun cas de violation des droits des populations autochtones n'a été enregistré.



PRINCIPE 3.8

Mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à respecter les droits et les intérêts des femmes dans le travail et la conception des tâches, et qui protègent contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement, ainsi que contre les comportements qui ont un impact négatif sur la réussite professionnelle des femmes.

Diversité - Égalité des chances

Orano est convaincu que la diversité est un facteur de performance et une source d'innovation. Elle enrichit les échanges, confronte les compétences et nourrit les réflexions. L'engagement d'Orano est reconnu par le Label Diversité obtenu en 2010 et renouvelé en avril 2023.

Le périmètre du Label Diversité couvre la France, mais Orano Mining, compte-tenu de sa dimension internationale et multiculturelle, se veut moteur dans le déploiement de la politique Diversité. Orano Mining rassemble en effet des compétences diversifiées venant de plusieurs continents.

Orano Mining décline la politique du groupe et nos équipes RH promeuvent la diversité dans le cadre de leurs fonctions en veillant à développer les compétences et les parcours de carrière des collaborateurs en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou à l'identité sexuelle, ou encore au handicap.

Nos résultats

Orano Mining compte 35 % de femmes (présentes en contrat permanent) en France dans ses effectifs. Nous devons encore améliorer le taux global des femmes à l'international qui est d'environ 16,4 % en 2023 (+2,4 % vs 2022), en assurant leur promotion à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans les Comités de Direction.

En 2023, Orano Mining compte 2 femmes sur les 12 membres du Comité de Direction d'Orano Mining, soit soit 13 % du CODIR. Toutefois, Orano Mining n'a pas atteint son objectif : +10 % de femmes dans le TOP 160. Malgré les mobilités féminines, le nombre de salariées est resté stable sur la période (entrées - sorties quasi égales) (pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire )



RÉSULTATS 2023

Augmenter de 10 % la part des femmes sur le périmètre du TOP 160 tous les ans



Maintenir le taux de recrutement local à hauteur de 95 % minimum



En France, le handicap fait partie intégrante de la politique de diversité

En France, l'Accord groupe Orano en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap 2021-2023 a mis en place plusieurs actions visant à renforcer et développer le recrutement des personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle et l'intégration au sein du collectif de travail, le maintien dans l'emploi à travers les mesures associées comme la formation et le développement professionnel. Des actions de sensibilisation des managers et salariés ainsi que le développement des achats auprès des secteurs protégés et adaptés et des TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés) viennent compléter l'accord groupe. Un nouvel accord a été signé en décembre 2023 pour une durée de 4 ans.

En 2023, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein d'Orano Mining est, en France, de 3,8 %.



Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

En novembre 2023, Orano Mining a réalisé une étude interne Respect@Orano auprès de l'ensemble de ses salariés et sous-traitants sur ses sites dans le monde afin d'évaluer la culture du respect et d'identifier d'éventuels signaux faibles en lien avec des cas d'intimidation, de discrimination, de harcèlement sexuel, etc. Le taux de participation a atteint 46 %. Les résultats seront connus et analysés début 2024 et donneront lieu à la mise en place de plans d'action si nécessaire.

Respect@Orano s'inscrit dans la démarche engagée par le groupe depuis plus d'un an et suit une série de formations de sensibilisation au sexisme dispensées à tous les Comités de Directions d'Orano Mining, ainsi qu'à une partie du middle management, notamment au Kazakhstan début 2023.

Sur tous les sites d'implantation d'Orano Mining à travers le monde, chaque salarié et sous-traitant doit trouver un environnement sûr et sain pour travailler, s'exprimer et se développer.

La responsabilité d'employeur d'Orano amène à prendre en compte et préserver la santé physique et mentale des salariés au même titre que la sécurité.

Diversité des âges

Maintenir l'équilibre entre les générations composant l'effectif de l'entreprise permet d'anticiper le maintien des compétences et le transfert des savoirs.

La moyenne d'âge au sein d'Orano Mining au 31 décembre 2023 était de 42 ans.

Congé parental

Une attention particulière est portée aux salariés en congé parental lorsque ce dispositif est prévu dans le pays.

Lors de son entretien de retour de congé, le collaborateur peut demander à faire un point spécifique sur ses souhaits d'évolution et sur sa situation salariale en lien avec la politique de rémunération en vigueur au sein de sa direction durant son absence.

Parmi les 13 femmes supposées revenir d'un congé parental en 2023, 3 sont revenues avant la date de retour initialement prévue, et 2 ont quitté l'entreprise à la fin de leur congé, ce qui représente 14 retours et donc un ratio de 108 %. Le taux de rétention de 83 % (78 % pour les femmes et 83 % pour les hommes) s'explique par le fait que 2 femmes et 4 hommes revenus de leur congé parental en 2022, ont quitté l'entreprise avant le 31 décembre 2023.

Avantages sociaux

Certaines filiales proposent des avantages complémentaires à ceux listés dans le tableau ci-dessus. À titre d'exemple, chez KATCO, le nombre de jours de congés est supérieur à celui octroyé légalement. Par ailleurs, une aide est accordée aux collaborateurs éligibles qui en font la demande, pour financer les frais de scolarité de leurs enfants. Enfin, dans le cadre d'un accord collectif d'ancienneté, KATCO octroie une prime en cas de mariage, de naissance ou de décès.

La population considérée comprend les employés ayant un contrat à durée indéterminée, présents dans l'entreprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, sans interruption en excluant les expatriés qui bénéficient d'un dispositif spécifique. La rémunération comprend le salaire de base, la part variable, les indemnités, les bonus et primes. Sont exclues du calcul les heures supplémentaires.



En France, l'index d'égalité professionnelle femmes - hommes est de 87/100 en 2023

L'index de l'égalité femmes hommes permet d'évaluer sur 100 points les écarts de rémunération.

En 2023, les résultats d'Orano Mining France se décomposent comme suit :

- Écart de rémunération hommes - femmes : 37/40
- Écart de répartition des augmentations individuelles : 20/20
- Écart de répartition des promotions : 15/15
- Indicateur du pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : 15/15
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

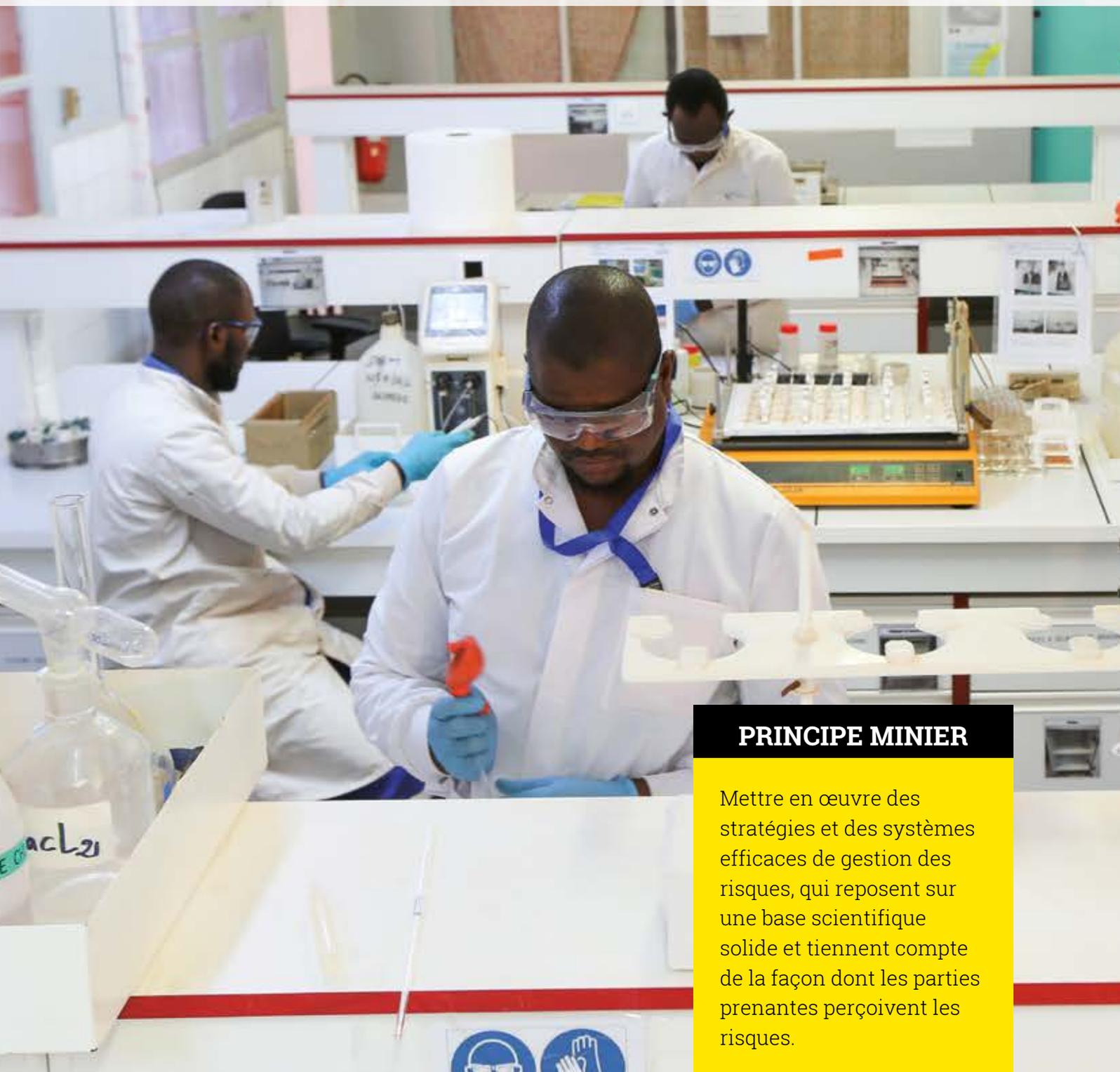
Convaincu que la mixité professionnelle est un atout majeur dans la vie du groupe et pour son développement, le 9 mai 2023, la direction du groupe Orano et ses cinq organisations représentatives (CFDT, CFE-CGC, FO, CGT, Unsa), ont signé un accord relatif à l'accélération de l'égalité entre femmes et hommes pour 2023-2027. Ce dernier a pour objectif principal de promouvoir davantage la progression professionnelle des femmes au sein de l'entreprise, tout en résorbant l'écart de rémunération résiduel persistant entre hommes et femmes. Au-delà, le texte porte des mesures visant à améliorer la prévention et la résolution de situations de harcèlement au travail, et à aider administrativement et psychologiquement les collaborateurs qui se trouvent dans une démarche de changement de genre.

Pour en savoir plus,
consultez la fiche complémentaire





Gestion des risques



PRINCIPE MINIER

Mettre en œuvre des stratégies et des systèmes efficaces de gestion des risques, qui reposent sur une base scientifique solide et tiennent compte de la façon dont les parties prenantes perçoivent les risques.

PRINCIPE 4.1

Évaluer les risques environnementaux et sociaux et les opportunités des nouveaux projets et des changements importants dans les opérations existantes, en consultation avec les parties prenantes intéressées et concernées, et divulguer publiquement les résultats des évaluations.

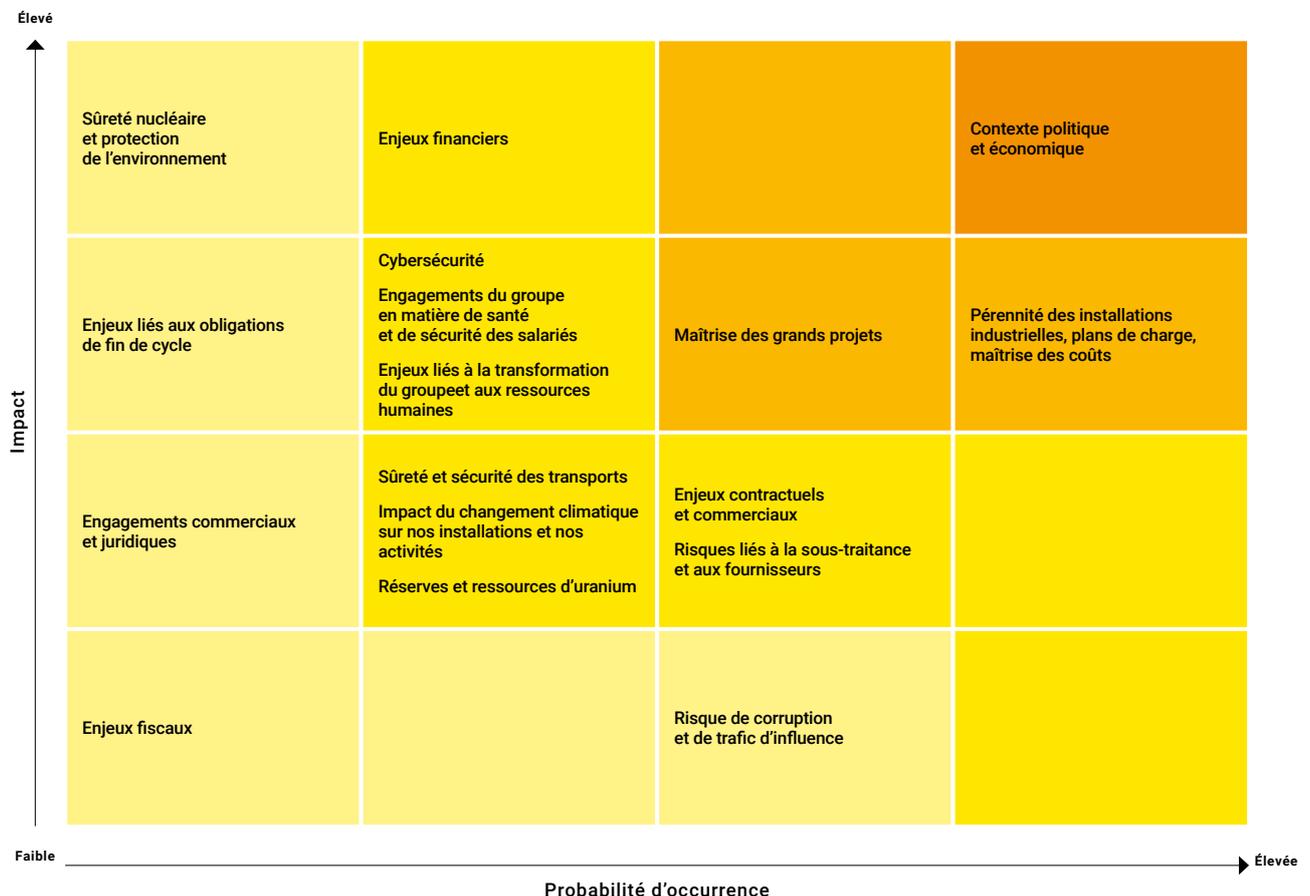
Orano a mis en place un dispositif de gestion des risques en cohérence avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les standards professionnels du "Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission" (COSO) et les évolutions légales et réglementaires relatives à la déclaration de performance extra-financière ainsi qu'au devoir de vigilance.

Une campagne d'identification et d'évaluation des risques de toutes natures est lancée annuellement à l'aide d'un Business Risk Model (BRM) et permet d'actualiser la mise en œuvre des plans d'actions visant à les maîtriser.

Le BRM répertorie en 38 familles de risques l'ensemble des situations ou des événements prévisibles ou fortuits, internes et exogènes, y compris le changement climatique ou les risques géopolitiques, qui peuvent impacter la sécurité et la santé du personnel, l'environnement, les opérations, la stratégie ou les résultats financiers du groupe, sa conformité aux réglementations en vigueur, ainsi que sa réputation et son image. Le BRM a vocation à évoluer régulièrement en s'enrichissant des bonnes pratiques, du retour d'expérience et des évolutions réglementaires.

Dans l'ensemble des territoires où Orano exerce ses activités, une vigilance accrue est portée à la prévention des atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement. C'est valable pour les activités de la société mère, des sociétés qu'elle contrôle ainsi que pour les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels Orano entretient une relation commerciale établie lorsque ces activités sont rattachées à cette relation,

Cartographie des principaux risques



Source : Orano



étant précisé que l'ensemble de ces sociétés sont de surcroît tenues de se conformer au droit local applicable.

La campagne d'identification et d'évaluation des risques lancée annuellement prend en compte la portée d'événements potentiels sur l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels d'Orano Mining. Elle a pour principaux objectifs :

- L'identification formalisée des risques de toutes natures
- La caractérisation de ces risques afin de pouvoir les hiérarchiser
- La définition et le suivi de la mise en œuvre des plans d'action visant à les maîtriser

La liste des facteurs de risques du groupe est présentée dans le rapport annuel Orano 2023 (cf. chapitre 3, rubrique 3.3, p.66 ). Leur ordre d'apparition et la grille de matérialité ci-dessus reflète le degré d'impact potentiel que le groupe Orano a affecté à ses risques.

Le plan de vigilance, intégré dans l'exercice annuel de cartographie des risques est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Il est établi conformément aux dispositions de la Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, transposant en droit français le devoir de vigilance tel que défini par les référentiels internationaux de RSE (principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales notamment). Il repose sur diverses démarches d'identification, d'alerte et de suivi en place au sein du groupe depuis plusieurs années et contient des mesures de vigilance raisonnable.

Afin de prévenir des atteintes graves à l'environnement, Orano Mining mène des études environnementales tout au long de la vie des projets miniers et industriels.

Des Études d'Impact Environnemental (EIE) sont réalisées pour chaque nouveau projet minier ou dès qu'une modification majeure de nos installations industrielles est à prévoir. Elles répondent aux exigences réglementaires en vigueur et font l'objet d'une concertation publique pour être approuvées par les autorités locales.

La démarche de réalisation et d'instruction d'une étude d'impact est relativement similaire dans les différentes réglementations en vigueur dans les pays où Orano Mining opère.

Ces études permettent d'établir une cartographie des impacts, de mieux comprendre les différentes composantes physiques, écologiques et socio-économiques de l'environnement, d'évaluer les risques associés au projet et d'identifier en amont des mesures d'atténuation à intégrer, à titre préventif, au sein de nos installations pour atténuer les risques à la source. Ces études rapportent également les principes de réaménagement à mettre en place en fin de vie de la mine, les éventuelles mesures de compensation et les principes de surveillance environnementale des activités.

À titre d'exemple, en 2023, des études ont été réalisées sur le site de Nurlikum Mining en Ouzbékistan dans le cadre de la surveillance environnementale des travaux d'exploration réalisés. Ces études sont menées en début, milieu et fin de campagne de sondages afin de s'assurer de l'absence d'impact des travaux. Dans le cadre du lancement du pilote de South Djengeldi, un plan de gestion environnemental et son programme de surveillance ont aussi été mis en place.

En Mongolie, le processus d'élaboration de l'étude d'impact pour notre projet de Zuuvch Ovoo et Dulan Uul a été amorcé fin 2022. Il s'est poursuivi sur l'année 2023 et devrait aboutir en 2024.

À SOMAÏR au Niger, l'étude d'impact pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque est finalisée et le certi-



IMPLICATION ET PARTAGE DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL AVEC NOS PARTIES PRENANTES

EXEMPLES

Au Niger, une consultation publique a lieu en amont afin de présenter le projet d'étude d'impact aux parties prenantes, de recueillir leurs avis et préoccupations qui apparaîtront dans le rapport. Une audience publique est également prévue à la fin de l'étude d'impact en présence de l'ensemble des parties prenantes. En règle générale, le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE) met sur son site internet les résumés des études d'impact. Une annonce de réalisation de l'étude peut également être faite au Journal Officiel de la République du Niger et indiquer où le rapport peut être consulté.

Au Canada, les parties prenantes ont de nombreuses occasions de contribuer et d'influencer l'étude tout au long du processus (avant, pendant et après l'étude). Le public peut, le cas échéant, intervenir lors des audiences publiques. La direction fédérale de l'évaluation environnementale, responsable du processus d'évaluation environnementale, publie l'évaluation environnementale finale sur son site internet. Orano Canada Inc. met également l'EIE à la disposition du public, si celui-ci souhaite y avoir accès.

ficat de conformité environnementale a été délivré en janvier 2023. L'étude d'impact pour le projet Grand Artois (extension de la mine) a été présentée en audience publique en novembre 2023 et un atelier national d'évaluation a été tenu en décembre 2023 en présence des autorités compétentes. Celles-ci ont notifié des observations qui sont en cours d'intégration dans la mise à jour du rapport d'études.

Les Études d'Impact Environnemental (EIE) peuvent également s'appuyer, le cas échéant, sur des travaux de Recherche & Développement plus spécifiques permettant ainsi de démontrer la pertinence des solutions de réaménagement sur le long terme et d'apporter les solutions de compensation écologique les plus pertinentes dans les différents pays où Orano Mining est implantée.



À titre d'exemple, le suivi de la qualité des eaux au niveau des pilotes de Dulaan Uul et Zuuvch Ovoo en Mongolie a permis d'étudier et modéliser l'évolution des aquifères après exploitation ISR afin d'anticiper la remédiation post exploitation. Des modélisations à plus grande échelle ont également été réalisées sur les gisements du Kazakhstan et ont permis de développer des outils de prédiction de l'empreinte environnementale.

PRINCIPE 4.2

Prendre des mesures de diligence raisonnable en matière de conflits et de droits de l'Homme, en se fondant sur une analyse des risques, dans la droite ligne du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, lorsque l'entreprise exerce ses activités, ou s'approvisionne, dans une zone de conflit ou à haut risque.

Orano n'a pas vocation à être qualifiée d'importateur de métaux au sens du Règlement (UE) 2017/821 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017.

PRINCIPE 4.3

Mettre en œuvre des contrôles reposant sur une analyse des risques pour éviter / prévenir, réduire au minimum, atténuer ou corriger les effets sanitaires, sécuritaires ou environnementaux des activités sur les travailleurs, les communautés locales, le patrimoine culturel et l'environnement naturel, en s'appuyant sur une norme ou un système de gestion internationalement reconnu.

La sûreté est mise en œuvre sur la totalité du cycle de vie des installations, tout au long des phases de conception, construction, fonctionnement, mise à l'arrêt et démantèlement.

En complément de la Charte Sûreté Nucléaire du groupe, la politique Sûreté - Environnement formalise les priorités en matière de sûreté nucléaire, de sécurité industrielle et de protection de l'environnement.

Les objectifs de cette politique sont :

- Qu'un haut niveau de sûreté soit assuré durablement pour nos implantations, nos produits et nos services
- Que la rigueur d'exploitation soit renforcée et constitue dans la pratique une préoccupation au quotidien du management opérationnel et de tous les intervenants
- Que le caractère prioritaire de la prévention des risques et de la protection de l'environnement soit pris en compte par chacun des processus mis en œuvre dans la conduite de nos activités

Au sein d'Orano Mining, les exigences du groupe sont intégrées via :

- L'analyse préalable des risques industriels lors des phases de conception, construction, fonctionnement, mais également lors d'évolutions significatives des conditions de fonctionnement ou de travaux via des études de danger ou analyses ad hoc
- Une cartographie des risques industriels majeurs rencontrés sur nos sites, une estimation du niveau de maîtrise de ces risques via les barrières de prévention et de protection. Des plans d'actions d'amélioration sont définis et régulièrement mis à jour. Ils



entrent dans une démarche de réduction complémentaire des risques et d'amélioration continue de la sécurité des processus

Un standard de gestion de la sécurité industrielle

À la suite de plusieurs événements relatifs à la sécurité industrielle (incendie, rejets gazeux non contrôlés), mais sans conséquence significative sur les collaborateurs, les riverains ou les opérations minières, un plan d'action ambitieux 2020-2025 a été lancé afin de doter les sites miniers d'un système équivalent au système de gestion de la sécurité industrielle existant pour les établissements SEVESO seuil haut français.

En septembre 2020, Orano Mining a publié un nouveau standard de gestion de la sécurité industrielle. Son but est d'améliorer et de normaliser le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) sur les sites et de réduire le risque d'accidents majeurs.



ENGAGEMENT DU LEADERSHIP

Ce standard, mis en place sur les sites de McClean Lake au Canada, de KATCO au Kazakhstan et de SOMAÏR au Niger, décrit les exigences relatives aux sept éléments d'un SGS.

Concernant le site de Bessines, les risques industriels font l'objet d'une vigilance particulière dans les Études de Dangers réalisées pour chacune de ses installations (CIME, entreposage U_3O_8 , ...). Ces études sont régulièrement actualisées conformément aux demandes des autorités. La formation réglementaire des collaborateurs est assurée par une gestion centralisée du développement des compétences au niveau du service des ressources humaines.

En 2020, les sites de McClean Lake au Canada, SOMAÏR au Niger et KATCO au Kazakhstan se sont auto-évalués conformément aux exigences du standard de gestion de la sécurité industrielle afin d'identifier leurs points forts et axes d'amélioration.

Avec le concours des équipes centrales, ces sites ont ensuite établi leur feuille de route sur a minima deux ans et défini des jalons afin de conforter leurs connaissances, de

renforcer leur culture de sécurité et de réduire les risques d'accidents majeurs.

Fin 2021, les Comités de Direction des trois sites en exploitation au Niger, Kazakhstan et Canada ont été formés à la gestion de la sécurité industrielle. Des progrès ont été réalisés afin de réduire les risques d'accidents majeurs sur site et de nouvelles mesures de maîtrise des risques et des actions concrètes sont d'ores et déjà implémentées. Ce plan fait l'objet d'une revue semestrielle au niveau de la Direction d'Orano Mining, conjointement avec la Direction Santé-Sécurité-Environnement du groupe. En 2022, des sessions dédiées à la sécurité industrielle ont été mises en place à l'occasion du "mois de la sécurité" et le CODIR d'Orano Mining (de façon similaire au COMEX Orano) a consacré une partie de son séminaire de direction en novembre au "leadership sûreté".

En 2023 un module de formation aux risques industriels a été conçu pour le Mining College, à l'attention des managers d'Orano Mining. Une première session de formation a été réalisée au siège à Paris pour le personnel management de la direction des opérations. Le déploiement de cette formation se poursuivra sur tous les sites en opération.

Analyse et partage de bonnes pratiques en matière d'incidents majeurs ou d'événements à hauts potentiels. Les événements liés aux risques industriels sont régulièrement suivis et analysés par les équipes centrales. Chaque fois qu'un incident ou un événement à haut potentiel se produit notamment dans d'autres industries, un retour d'expérience est formalisé et partagé avec les équipes dédiées. Il rappelle les mesures de prévention à mettre en place et l'importance de se conformer au système de gestion des processus et règles de sécurité industrielle.

Au niveau du groupe, les événements sont remontés à travers un outil informatique dédié dénommé "AHEAD". Orano a également développé une échelle de classification de gravité des presque-événements et des événements "ASSESS" afin de favoriser les retours d'expérience et le partage au sein du groupe.



Par ailleurs, chaque trimestre, les équipes font le point sur les progrès réalisés et partagent les performances en matière de risques industriels avec l'ensemble des collaborateurs d'Orano Mining.

En savoir plus sur les déversements accidentels - Principe Minier 6.3, p.91



RÉSULTATS 2023

Déployer la roadmap Risques Industriels : 100 % des scénarios inacceptables maîtrisés



FOCUS

Le site de SOMAÏR a achevé le processus de mise sous contrôle effectif des mesures de maîtrise des risques industriels. Ce processus se matérialise notamment par la mise en œuvre de fiches de suivi permettant par exemple une meilleure prise en compte des exigences minimales pour opérer en sécurité et une priorisation des opérations de maintenance.



PRINCIPE 4.4

Élaborer, tenir à jour et tester des plans d'intervention d'urgence. Lorsque des risques importants pèsent sur les parties prenantes externes, ce travail doit se faire en collaboration avec les parties prenantes qui pourraient être affectées et en conformité avec les bonnes pratiques du secteur.

Au sein d'Orano Mining, chaque entité opérationnelle met en place une organisation destinée à la gestion des situations d'urgence.

La mise en œuvre de cette organisation dans les entités permet de disposer au niveau opérationnel d'un fort potentiel d'analyse et de réflexion permettant de prendre

les dispositions nécessaires à la mise à l'état sûr des installations, à la limitation des conséquences de l'événement et à l'information interne et externe. L'efficacité de ce dispositif est testée régulièrement lors d'exercices de niveaux différents, en collaboration avec les parties prenantes telles que les pouvoirs publics locaux et nationaux, notamment les préfetures, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), les riverains, etc.

En 2023, environ 80 exercices ont été organisés sur nos sites pour tester l'efficacité des dispositifs d'alerte ainsi que la gestion technique des accidents et des situations d'urgence. Il ne s'est pas produit d'urgences de sécurité industrielle ayant nécessité le gréement de la cellule de crise du siège d'Orano Mining. Les incidents ont été gérés au niveau des sites. Deux événements ont engendré le gréement de la cellule de crise groupe :

- Le 11 mai 2023, suite à une alerte d'un événement sécuritaire dans un village situé à mi-chemin entre la frontière malienne et la ville d'Arlit, la cellule de crise centrale impliquant les équipes locales et Orano a été activée. Des mesures spécifiques ont été mises en place pour la protection du personnel et des installations. Après investigations par les forces de sécurité nigériennes, les mesures de précaution ont été levées et la situation sécuritaire revenue à la normale.
- La crise politique et l'embargo consécutifs au coup d'Etat militaire du 26 juillet au Niger, ont amené la cellule de crise centrale d'Orano Mining à se gréer. Les principaux enjeux et actions du PC de crise ont porté sur le maintien des activités dans un contexte politique instable, le maintien de la sécurité de notre personnel et de nos installations, et l'évacuation du personnel expatrié. Une cellule de suivi était encore active fin 2023 afin d'évaluer régulièrement la situation.

S'entraîner lors des exercices de crise permet aux collaborateurs d'Orano Mining et aux autres parties prenantes d'être prêts à intervenir et de s'approprier les dispositifs prévus. Il permet également d'expliquer la bonne conduite à tenir avec la population présente dans le périmètre de la zone de protection en cas d'incident.

Réactivité, résolution technique et opérationnelle de l'incident, gestion d'interfaces multiples sont autant d'éléments qui contribuent à faire de notre entreprise un acteur industriel engagé et responsable.

Différents niveaux d'exercices sont mis en œuvre :

- Niveau 1 : exercice en local tel que les exercices incendie, a minima une fois par trimestre
- Niveau 2 : exercice en local avec implication de la Direction générale de la filiale, fréquence variable suivant la dimension et les enjeux des filiales
- Niveau 3 : exercice en local avec implication de la Direction générale de la filiale et le siège d'Orano Mining - a minima 1 fois par an au sein d'Orano Mining



FOCUS SUR L'EXERCICE DE CRISE QUI S'EST DÉROULÉ À KATCO, AU KAZAKHSTAN

Le 24 octobre 2023, un exercice de crise de niveau 3 a été mené sur le site de KATCO au Kazakhstan.

Le scénario portait sur un rejet atmosphérique d'eau ammoniacale consécutif à un accident de circulation impliquant une citerne d'approvisionnement.



L'exercice a permis de mettre en évidence plusieurs points forts, ainsi que des axes d'amélioration.

Les équipes de premières interventions ont notamment démontré une réaction rapide tout en se mettant en sécurité avec les équipements de protection. L'évacuation du personnel et la médicalisation des victimes furent réalisées dans des délais compatibles avec la nature du rejet atmosphérique et conditions météorologiques.

Les points d'améliorations identifiés portent essentiellement sur la coordination entre les postes de commandement (celui situé sur le site, celui trouvant au siège de la filiale et celui se trouvant au siège d'Orano).





Santé, sécurité et radioprotection



PRINCIPE MINIER

Chercher à améliorer continuellement la performance en matière de santé et de sécurité physique et psychologique, le but ultime étant "zéro blessure".

PRINCIPE 5.1

Mettre en œuvre des pratiques destinées à l'amélioration continue de la santé et de la sécurité physique et psychologique au travail et surveiller la performance en vue d'éradiquer les décès, les blessures au travail et de prévenir les maladies professionnelles, sur la base d'une norme ou d'un système de gestion internationalement reconnu.

Exploiter des mines comporte des activités à risque qui doivent être identifiées et gérées. Les collaborateurs d'Orano Mining peuvent être amenés à forer, à dynamiter des roches, à utiliser des machines et des engins lourds, à employer des produits chimiques, à travailler avec des matériels sous tension, à effectuer des travaux en hauteur, à se déplacer, ou encore à être exposés à des rayonnements ionisants.

Ces femmes et ces hommes font la force de notre groupe. Notre priorité est de préserver leur sécurité et leur santé dans l'ensemble des pays où nous sommes implantés. La réussite de notre projet d'entreprise en dépend.

Orano Mining met en place la politique Orano en matière de santé-sécurité-radioprotection et inscrit l'ensemble de ses actions dans une démarche d'amélioration continue.

Politique et plan d'actions

Orano Mining décline la politique Santé-Sécurité-Radioprotection d'Orano avec pour objectif d'harmoniser ses pratiques et d'appliquer les standards internationaux :

- Culture et leadership
- Respect des fondamentaux
- Organisation et compétences
- Prévention des risques

De nombreuses actions de formation et de prévention sont menées afin de :

- Garantir et maintenir un haut niveau de santé et sécurité au travail
- Prévenir les accidents de travail mortels ou graves
- Tendre vers le "zéro accident de travail avec arrêt" et le "zéro impact" de nos activités sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs, des intervenants des sous-traitants et des populations riveraines de nos sites



Les équipes opérationnelles et celles des Directions Hygiène Sécurité Environnement (HSE) des sites s'appuient sur la Direction Santé Sécurité Environnement et Réaménagement (DSSER) dont le Directeur est membre du Comité de Direction d'Orano Mining.

La politique Santé-Sécurité-Radioprotection est mise en œuvre par les sites au travers de leurs systèmes de management qui prennent en compte les particularités et réglementations locales ainsi que les exigences de la norme ISO 45001 ou OHSAS 18001 sur les principaux sites miniers d'Orano Mining. Des plans d'actions Santé, Sécurité, Radioprotection opérationnels, avec des résultats mesurables sur l'ensemble de nos sites sont également établis. En ligne avec le Master plan d'Orano Mining, ils sont validés et leur avancement régulièrement revu avec les équipes de la DSSER qui apportent un support notamment lors de missions sur site.

Sécurité

Notre politique

Les objectifs de sécurité au travail d'Orano Mining visent à assurer la prévention et la maîtrise de tous les risques de nos activités pour nos employés et sous-traitants.

Cela se traduit par :

- L'implication quotidienne de nos managers dans le renforcement de la culture sécurité de nos équipes
- Le déploiement des ancres* et standards** sécurité applicables dans tout le groupe
- L'évaluation systématique des risques liés à chacune de nos activités, selon une méthodologie partagée

- L'implication de chacun dans la détection, l'élimination et la maîtrise des situations dangereuses et à risques
- La collecte et l'échange des bonnes pratiques en matière de sécurité
- L'analyse systématique de tout événement à haut potentiel de gravité avec pour objectif d'anticiper tout événement aux conséquences graves voire mortelles
- Le partage du retour d'expérience de nos accidents et presque-accidents entre les entités du groupe et avec nos partenaires industriels



* Les ancrages sont intégrés au quotidien de chacun, appliqués à tous les niveaux avec une forte implication du management. Ils doivent être respectés pour éviter aux salariés et sous-traitants de s'exposer à des risques graves ou mortels.

** Les standards sont complémentaires aux ancrages. Ils répondent à une règle, à une bonne pratique dont l'application contribue à la maîtrise des risques et la prévention des accidents.

Gouvernance

Pour répondre à la maîtrise de nos activités et atteindre collectivement cet objectif, nous suivons les lignes directrices de la politique Santé-Sécurité-Radioprotection qui s'applique à tous, salariés des filiales d'Orano Mining, sous-traitants et visiteurs.

Dans ce cadre, une nouvelle gouvernance Santé-Sécurité-Radioprotection est mise en place en 2023.

Elle s'organise selon différents niveaux :

- Le Comité de Pilotage Sécurité (organe décisionnel) rassemblant les membres du Comité de Direction d'Orano Mining, les Directeurs généraux des sites,

les directeurs d'exploitation, ainsi que le Directeur Santé Sécurité Environnement et Réaménagement (DSSER) d'Orano.

Son rôle consiste à prioriser et planifier les actions sécurité, contrôler leur mise en application, leur suivi et l'amélioration continue des résultats sécurité sur l'ensemble des sites où Orano Mining opère. Un comité a été organisé en milieu d'année 2023.

- La réunion "Monthly HSE" organisée pour chacun des sites rassemblant les membres HSE du site concerné, pour piloter l'avancement des sujets HSE moyen terme, partager l'avancement des plans d'actions en lien avec les objectifs et les Masters plans. C'est également l'instance permettant de soumettre des sujets à l'arbitrage de la DSSER et de partager le besoin de support en matière HSE. La "Monthly HSE" a lieu tous les deux mois depuis octobre 2023, et se déroule suivant un ordre du jour défini.
- La réunion "Weekly HSE" organisée toutes les semaines avec l'ensemble des sites rassemblant les membres HSE de chaque site, pour échanger sur les sujets et événements HSE, survenus dans la semaine et partager les points de vigilance et les bonnes pratiques dans la BU et le groupe. Chaque réunion depuis octobre 2023 donne lieu à un rapport diffusé sans délai.

En 2023, les objectifs suivants ont été fixés et leur avancement piloté selon les dispositions de gouvernance décrites ci-dessous :

- Déployer les actions définies par chaque site pour une application du standard Orano Mining "Manutention mécanisée - levage"
- Inventorier les fondamentaux sécurité pour le forage à inscrire dans la contractualisation avec les sous-traitants pour les opérations de forage sur KATCO
- Réaliser une mission d'expertise sur les pratiques de Consignation-Déconsignation (LOTO) sur les sites de production de SOMAÏR, Mc Clean, KATCO et Bessines afin de renforcer la fiabilité de l'ancrage dans la BU Mines ;
- Sensibiliser tous les salariés à l'utilisation des "Pratiques de Fiabilisation des Interventions" (PFI), à l'animation managériale des MVP (rituels de management visuels) incluant le Pareto Sécurité ;
- Proposer un support d'analyse des Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) pour les événements avec une désignation de correspondants FOH.



NOS OBJECTIFS SÉCURITÉ 2023 - SALARIÉS ET SOUS-TRAITANTS

- 0 accident mortel
- TF1* ≤ 1 soit pas plus de 14 accidents de travail avec arrêt (ATAA)
- TF2** ≤ 3 soit pas plus de 28 accidents de travail sans arrêt (ATSA)

Nos résultats sécurité salariés et sous-traitants

Le nombre total d'accidents avec arrêt (5 accidents) et celui des accidents sans arrêt (12 accidents) ont diminué, comme le montrent le TF1* et le TF2** en baisse et en ligne avec les objectifs.

	2021	2022	2023
Accident mortel	1	2 (1 événement 2 victimes)	0
TF1*	0,6	0,5	0,3
TF2**	2,2	1,6	1,3

* TF1 : taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt
 ** TF2 : taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt



RÉSULTATS 2023

Tendre vers un TF1 durablement < ou = à 1

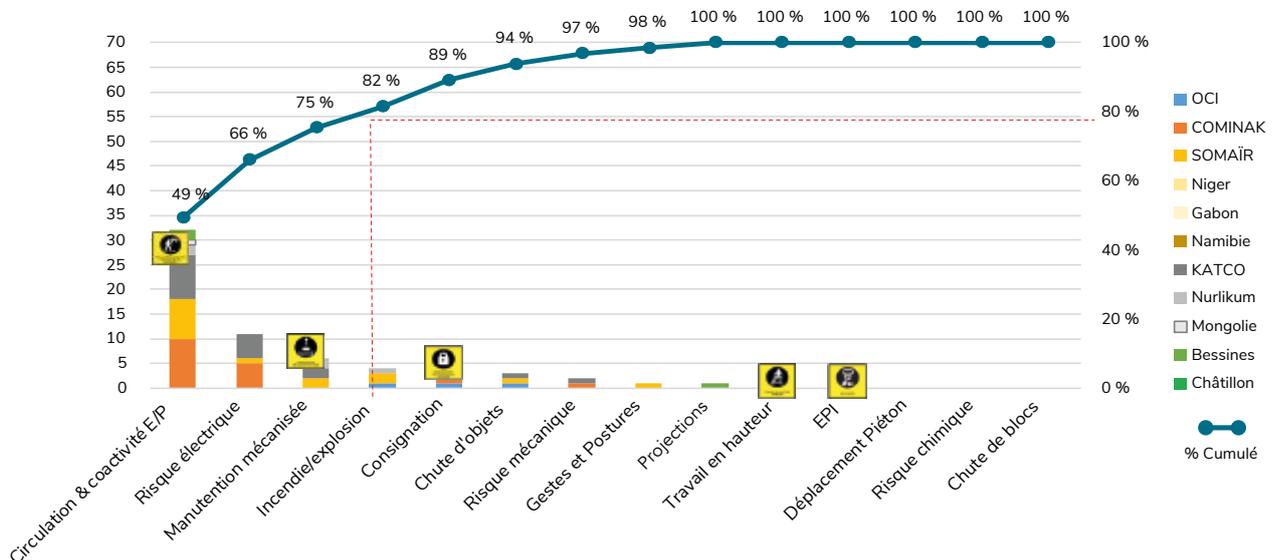


Tendre à un TF2 < ou = à 3,5



Identification des accidents à haut potentiel de gravité

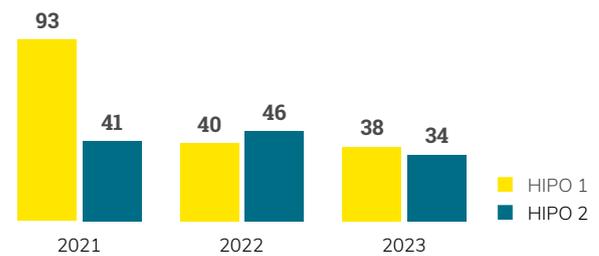
L'identification des écarts sur le terrain, les remontées des signaux faibles, des presque-accidents et des événements



à haut potentiel de gravité "HIPO*" se poursuivent et font l'objet d'un suivi et d'une analyse à l'aide d'un outil de reporting qui permet de les catégoriser et de les hiérarchiser.

Une analyse des causes profondes des événements à haut potentiel de gravité est réalisée. Des plans d'actions et leurs suivis sont mis en place.

Suivi des HIPO 1 et 2



* HIPO : Événement à haut potentiel de gravité
 HIPO 1 : Aurait pu entraîner un ou plusieurs accidents mortels
 HIPO 2 : Aurait pu entraîner un ou plusieurs accidents avec effet irréversible

En 2023, le nombre des HIPO 1 est supérieur à celui des HIPO 2. Une action est engagée pour parfaire la classification des HIPO et retrouver en 2024 une cohérence entre le nombre d'HIPO 1 et d'HIPO 2 et la pyramide de Bird, afin de se concentrer sur les accidents graves nécessitant un traitement immédiat, et de prévenir la survenue de l'événement redouté.

Comme présenté sur le graphe ci-dessous, la répartition des HIPO 1 et 2 sur 2023 est la suivante :

- 49 % Circulation et co-activités engins-piétons
- 16 % Risque Electrique
- 12 % Consignation
- 8 % Manutention mécanisée

En 2023, l'analyse des HIPO 1 et 2 confirme la prépondérance du potentiel accidentogène de la circulation et co-activité engins-piétons sur l'ensemble d'Orano Mining, justifiant le travail à engager en 2024 pour définir les exigences minimales pour les véhicules légers et poids lourds dans un standard comprenant un dispositif de contrôle de vitesse embarqué (Master Plan 2024).

La prédominance du nombre d'HIPO 1 et 2 liés au risque électrique (fouilles, présence de câbles électriques) s'explique par :

- des activités liées aux opérations de démantèlement de COMINAK. Il sera vérifié en 2024 la bonne application des autorisations de travail d'excavation et de l'utilisation d'équipements adaptés aux travaux ;
- des activités de déplacement des foreuses et le risque de contact des mâts de foreuses avec les câbles électriques aériens sur KATCO. Un renforcement dans l'application de la règle liée au transport des foreuses (mat baissé) a été acté durant l'année et la vérification du caractère opérationnel est programmée en 2024.

Les risques associés à l'ancrage Consignation sont en hausse en 2023, justifiant la mise en œuvre d'actions en 2024 définies suite à l'expertise du processus LOTO à KATCO, Bessines et OCI.

La baisse des HIPO 1 et 2 liés à la contribution de l'ancrage "Manutention mécanisée" en 2023 doit se poursuivre en 2024 grâce à la mise en œuvre des actions identifiées suite au gap analysis sur chaque site par rapport au standard BU Mines.

Pareto sécurité

Pour identifier et traiter les écarts, un outil complémentaire, appelé le "Pareto sécurité", est déployé lors du management visuel de la performance (MVP) utilisé par les équipes pour animer leur réunion.

Outil de management visuel permettant de classer les écarts par catégorie et par fréquence



Le principe du Pareto, encore appelé loi des 80/20 est basé sur le constat que 80 % des effets sont le produit de 20 % des causes. Sur ce principe, on cherche à cibler les risques sur lesquels focaliser les efforts (priorisation et efficacité). L'accumulation des écarts reportés fait ressortir les catégories les plus fréquentes et engager un échange entre le manager et son équipe.

La systématisation de la détection des écarts au plus près du terrain permet le renforcement de l'engagement des équipes et l'implication de chaque opérateur. L'objectif est d'améliorer la prévention des accidents graves et mortels et plus généralement l'accidentologie au sein d'Orano Mining.

En 2023, une grille d'auto-évaluation de la maturité des Pareto a été proposée aux sites pour déploiement en toute autonomie afin de garantir le maintien au meilleur niveau en matière de remontée des signaux faibles et d'animation avec les équipes.

Politique santé

Orano Mining déploie une organisation Santé dans tous les pays où nous sommes implantés en assurant les prérequis relatifs à la médecine du travail et à la médecine de soins, sans oublier la prise en charge des urgences et des évacuations sanitaires pour le personnel local et les expatriés.



Différents moyens, au sein de nos activités, visent à garantir et maintenir un haut niveau de santé au travail pour l'ensemble des travailleurs salariés et sous-traitants. Nos actions se déclinent autour de :

- L'identification et l'évaluation des risques au poste de travail
- La surveillance médicale
- La prévention santé
- La médecine de soins

Les employés de nos organisations bénéficient des services de santé fournis par des médecins et/ou infirmiers : médecine du travail, prévention, médecine de soins (blessures, maladies). Les sous-traitants qui travaillent sur nos sites sont suivis pour la médecine du travail par leurs entreprises respectives mais bénéficient sur site des mêmes soins, si nécessaire, que les employés d'Orano Mining. En cas d'urgence, employés comme sous-traitants bénéficient sans distinction et sans délai de soins de qualité (personnels qualifiés, équipements médicaux répondant aux standards internationaux), sur place et jusqu'à la prise en charge hospitalière en cas de besoin.

L'identification et l'évaluation des risques au poste de travail

Elle est mise en œuvre sur chaque site et prend en compte les risques identifiés au poste de travail tels que ceux de nature chimique, physique, biologique, ergonomique ainsi que psychosociaux.

L'analyse de ces risques permet aux sites d'établir et de mettre en place des dispositions de prévention et le cas échéant un plan d'actions qui prend en compte les exigences de la réglementation locale, le niveau d'exposition du personnel aux différents risques et la politique Santé-Sécurité-Radioprotection d'Orano.

La surveillance médicale

La médecine professionnelle mise en place sur les sites s'applique conformément à la réglementation du pays concerné.

Elle comprend pour les salariés :

- Une visite médicale pré-embauche
- Un suivi vaccinal
- Une formation premiers secours et des remises à niveau régulières
- Un suivi médical périodique conformément à la réglementation locale

La prévention santé

Elle est réalisée par une veille sanitaire permanente, des communications régulières (fiches santé pays et fiches pathologies, alertes médicales).

Orano Mining décline les actions visant à promouvoir la santé individuelle et collective des collaborateurs dans ses pays d'implantation. À titre d'exemple, les salariés sur nos sites à l'étranger reçoivent les vaccinations rendues

obligatoires par la législation locale et se voient également proposer des vaccins supplémentaires, en lien avec leur activité ou les risques spécifiques à la localisation du site, mais aussi lors des épidémies saisonnières.

Des actions de santé publique telles que des sensibilisations aux risques associés aux modes de vie (tabac, alcool, drogue, équilibre alimentaire, ...) et des actions ciblées liées aux risques identifiés aux postes de travail (bruits, produits chimiques, chutes, port de charge, ...), sont déployées régulièrement sur les sites.

La médecine du travail

Les médecins sur nos sites s'assurent de la bonne réalisation des visites médicales périodiques, conformément aux législations locales, et en lien avec les équipes des Ressources Humaines.

Si lors de ces visites récurrentes des pathologies sont découvertes, un suivi médical adapté et individualisé est proposé aux personnes concernées.



La médecine de soins et la médecine d'urgence

Chaque site a une organisation Santé basée sur des standards médicaux. Elle permet à chaque travailleur de pouvoir consulter un personnel de santé sans délai en cas de besoin.

La santé physique mais également la santé mentale des travailleurs sont prises en compte chez Orano. En 2023, un bilan a été fait sur les dispositifs en place sur nos sites, tels que : la possibilité de bénéficier d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement, le dépistage du stress et de l'anxiété, la formation des travailleurs et des managers en matière de risques psychosociaux. Selon les sites, des plans d'actions seront mis en œuvre pour renforcer les dispositifs existants.

La chaîne de soins est définie, via des procédures et des logigrammes pour les plans de réponse à l'urgence médicale et les évacuations sanitaires (Medical Emergency Response Plan – MERP ou équivalent).

Ainsi, les travailleurs bénéficient sur site de soins adaptés en cas de maladie et d'accident, et si nécessaire sont transportés vers une structure hospitalière pour la suite de leur prise en charge en fonction de la situation.

PRINCIPE 5.2

Dispenser aux travailleurs une formation correspondant à leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité physique et psychologique et mettre en œuvre des programmes de surveillance sanitaire et de suivi fondés sur les risques liés aux expositions professionnelles.

Nos principales actions

Nous réalisons des actions de sensibilisation dédiées à la sécurité au travail et à la santé sur tous les sites et encourageons les initiatives des salariés et des sous-traitants.

Les sensibilisations et formations en matière de santé et de sécurité pour les salariés sont basées sur le retour d'expérience de l'accidentologie d'Orano Mining, les réglementations et les préconisations du groupe.

Alignées sur la politique d'Orano, les principales actions s'inscrivent dans le Master plan d'Orano Mining et les plans d'actions Sécurité en déclinaison. Chaque site adapte les dispositions proposées et complète le cas échéant les thèmes et contenus en fonction de ses sujets particuliers.

À titre d'exemple, les analyses des événements survenus au sein d'Orano Mining ces dernières années montrent que la plupart des causes présentent une composante organisationnelle et humaine. C'est pourquoi les intervenants sont régulièrement sensibilisés aux pratiques de fiabilisation des interventions (PFI). De plus, un correspondant Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) a été nommé en 2023 au sein de chaque site pour apporter son support pour la prise en compte des composantes FOH dans le cadre des analyses d'événements (HIPO1, accidents avec arrêt) et modifications afin d'en évaluer les impacts et accompagner la conduite des changements liés à ces modifications.

En fonction des réglementations locales et des situations de travail sur site, des salariés sont identifiés pour suivre une formation sur les gestes de premiers secours et le recyclage.

Certaines formations ou sensibilisations peuvent être construites par les équipes DSSER d'Orano Mining et proposées aux différents sites pour une appropriation locale et un déploiement adapté en fonction du site et du contenu. Les équipes DSSER peuvent ainsi intervenir en tant qu'animateur ou support.

L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ AU NIGER

L'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez (OSRA) a été créé en 2012 afin d'assurer le suivi post-professionnel des anciens salariés de SOMAÏR et COMINAK* susceptibles d'avoir été exposés aux rayonnements ionisants au cours de leurs activités.

L'Observatoire de la Santé est une initiative indépendante et transparente dotée d'un fonctionnement multipartite (les sociétés minières, l'État et les sociétés civiles du Niger). Si des cas de maladies professionnelles imputables à l'exposition aux rayonnements ionisants étaient mis en évidence, une prise en charge serait assurée par l'organisme compétent du pays ou à défaut par l'Observatoire de la Santé.

La visite médicale de ce suivi post-professionnel est organisée tous les 2 ans : elle comprend un entretien avec un médecin, un examen clinique, une radiographie pulmonaire et un bilan sanguin. Elle est assurée par des médecins indépendants mis à la disposition de la structure de l'Observatoire.

En 2023, 605 consultations y ont été effectuées et correspondent à la sixième phase des consultations de suivi post professionnel. Elles ont concerné les régions d'Arlit, Agadez, Tahoua, Niamey et Tillabéri.

En cumulé, depuis sa création en 2012, 6 730 consultations de suivi post-professionnel y ont été effectuées pour les anciens salariés des sociétés SOMAÏR et COMINAK. À ce jour, aucun cas de maladie liée aux rayonnements ionisants n'a été reconnu par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) nigérienne parmi les anciens travailleurs de COMINAK et SOMAÏR.

* Après la fermeture du site de COMINAK, les anciens salariés continuent de bénéficier de ce suivi médical.



Pour les formations réglementaires ou obligatoires, le suivi de leur réalisation est effectué par l'entité dédiée du site afin que leur renouvellement ou recyclage requis soit effectué dans les délais impartis.

Par ailleurs, nous effectuons des visites de sécurité participatives et partageons les retours d'expériences et bonnes pratiques via des actions de communication, ce qui nous permet d'apprendre de nos succès et de nos erreurs.

Des échanges sont organisés sur le terrain avec les collaborateurs et les sous-traitants et a minima une journée "Safety day" est consacrée à la sécurité sur chaque site. Elle se déroule traditionnellement en juin, mois de la sécurité chez Orano.

Les ancrages, règles qui sauvent des vies dans les activités professionnelles du quotidien, existent et doivent être connus et respectés de toutes et tous, et à tout moment. À travers des affiches qui interpellent, les fondamentaux et les enjeux de la sécurité au travail sont illustrés puis discutés en équipe lors des causeries sécurité, notamment lors de "Safety days".

En matière de santé professionnelle, les correspondants HSE des sites travaillent en étroite collaboration avec les équipes médicales et paramédicales afin de s'assurer d'une part de la bonne adéquation des moyens médicaux sur site au regard des risques identifiés, et d'autre part de la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées.

Ainsi, à titre d'exemple, sur notre site de SOMAÏR au Niger, le médecin du travail mène un suivi actif des troubles auditifs chez les travailleurs, et veille à doter les plus exposés aux bruits de moyens de protection de l'audition adaptés.



RÉSULTATS 2023

Conforter le rôle et les missions de l'OSRA auprès des parties prenantes en tenant compte de sa nouvelle gouvernance

Radioprotection des travailleurs

Pour mener à bien ses activités dans les installations du groupe mais aussi dans celles de ses clients, en France et à l'international, des dispositions de prévention collectives sont mises en œuvre pour protéger des risques liés aux rayonnements ionisants les salariés d'Orano ainsi que les salariés sous-traitants. Ils bénéficient d'un suivi dosimétrique adapté en fonction de leur évaluation individuelle de l'exposition aux risques liés aux rayonnements ionisants.

Les interventions en milieu radiologique suivent les principes fondamentaux de la radioprotection :

- **La justification des pratiques** : l'utilisation des rayonnements ionisants est justifiée lorsque le bénéfice qu'elle peut apporter est supérieur aux inconvénients qu'elle peut engendrer
- **L'optimisation de la protection** : les matériels, les procédés et l'organisation du travail sont conçus de telle sorte que les expositions individuelles et collectives soient maintenues aussi basses qu'il est raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques et des facteurs économiques et sociétaux (principe ALARA)
- **La limitation des doses individuelles** : des limites de dose à ne pas dépasser sont fixées afin de garantir l'absence d'apparition d'effets déterministes et que la probabilité d'apparition d'effets stochastiques reste à un niveau tolérable compte-tenu du contexte économique et sociétal

Dans les installations Orano, la réduction de l'exposition aux rayonnements ionisants est intégrée dès la conception des installations. Les dispositions prises visent à maintenir un environnement de travail le plus "radiologiquement propre" possible et à protéger les intervenants des rayonnements ionisants émis dans les installations.

Les dispositions de protection et le niveau de surveillance du personnel dépendent des enjeux radiologiques. Pour tous les travailleurs exposés, le principe d'équité est appliqué en veillant à une répartition des doses individuelles équitable de façon à minimiser les écarts dosimétriques entre les travailleurs.



Pour la surveillance des doses des travailleurs, chaque site d'Orano Mining fait appel à un organisme ou laboratoire qui atteste de sa compétence au travers d'un agrément ou accréditation, selon les pays.

Afin de diminuer au maximum la dose reçue par les travailleurs en zone contrôlée, une étude approfondie des conditions d'intervention et d'évaluation des prévisionnels de dose avant opération est effectuée avec par exemple, une adaptation des durées d'exposition, l'utilisation d'écrans de

protection, l'intégration de la contrainte physiologique liée au port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) et à l'environnement de travail.

Orano Mining s'engage, dans les pays pourvus d'une législation moins stricte, à appliquer comme limite de dose ajoutée individuelle reçue dans ses installations par les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, 20 mSv sur 12 mois glissants, sur la base des recommandations de la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique).

Orano Mining reste attentive aux doses qui dépassent le critère d'alerte interne fixé à 14 mSv sur 12 mois glissants, afin que la dosimétrie soit au niveau le plus bas possible, compte tenu de l'état des techniques, des facteurs économiques et de la nature de l'opération à réaliser, comme ceci est exigé par la réglementation française (démarche ALARA). Pour ces situations, une analyse systématique est réalisée afin de mettre en place des actions compatibles avec les activités des installations en application du principe d'optimisation de la radioprotection.

LES RAYONNEMENTS IONISANTS

La radioactivité est un phénomène physique lié à la structure de la matière. Certains atomes, tels que ceux de l'uranium, sont instables et émettent des rayonnements ionisants.

Ces rayonnements sont ainsi dénommés car, lors de leur interaction avec la matière, ils peuvent entraîner des ionisations, c'est-à-dire arracher un ou plusieurs électrons à des atomes.

Réglementation française : limite de dose efficace ajoutée à 20 mSv sur 12 mois glissants

Sur la période de référence**, en 2023, le bilan dosimétrique montre, pour les salariés Orano Mining tout comme pour les sous-traitants, que le critère d'alerte interne de 14 mSv pour une dose individuelle sur 12 mois glissants n'a pas été atteint en 2023 et que les doses annuelles sont très inférieures à la limite réglementaire de 20 mSv.

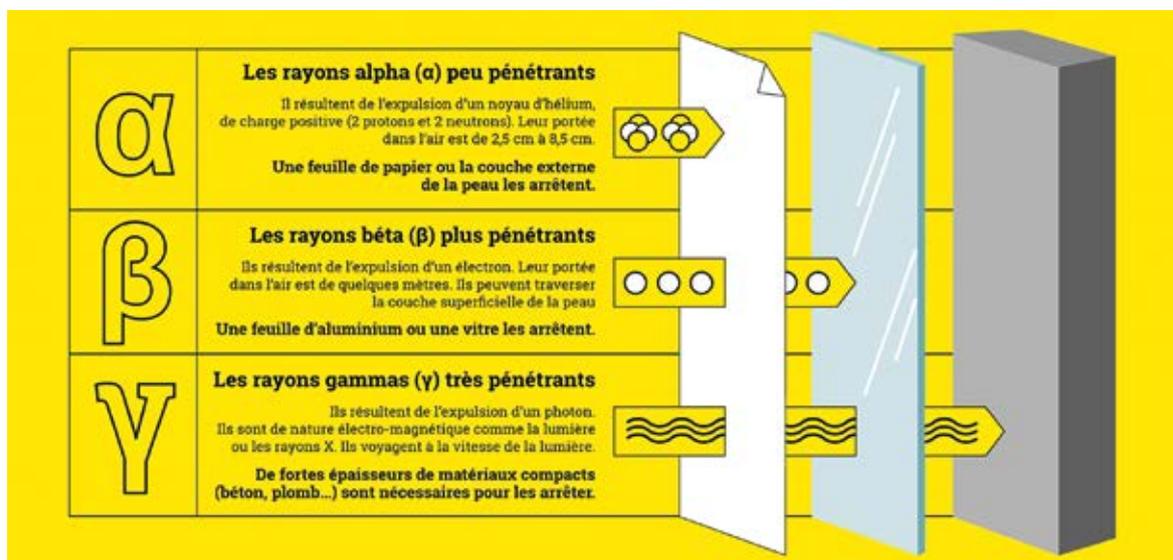
Ces valeurs sont stables par rapport au bilan 2022.

Nos résultats radioprotection salariés et sous-traitants

	2021	2022	2023
Travailleurs exposés au-delà de 20 mSv	0	0	0
Dose maximale enregistrée (en mSv)*	11,9	8,3	8,2
Dose moyenne salariés Orano Mining	2,1	1,5	1,4
Dose moyenne sous-traitants	2,3	1,6	1,9

* Inclut les salariés et les sous-traitants d'Orano Mining

** Période de référence des données du tableau : Juillet année n-1 - Juin année n.





Performance environnementale



PRINCIPE MINIER

Rechercher l'amélioration continue sur les enjeux de performance environnementale comme la gestion de l'eau, la consommation d'énergie et le changement climatique.

Tout au long de la vie de la mine, l'extraction et le traitement du minerai d'uranium entraînent un besoin en matières premières et en ressources, notamment en eau et en énergie. Notre objectif est de minimiser et d'optimiser nos consommations en ressources naturelles et nos rejets, de rechercher des solutions de valorisation des déchets et de protéger les écosystèmes dans lesquels nous opérons.

Nous sommes convaincus que la gestion et la protection de l'environnement sont une des clés de l'acceptabilité de nos activités et de notre "licence à opérer" au sein des pays dans lesquels nous sommes implantés.

Orano Mining met en place des plans d'action sur les enjeux de performance environnementale tels que la gestion de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, la valorisation et la diminution des déchets ainsi que le changement climatique.

Politique et plan d'actions

La politique Sûreté-Environnement d'Orano sert de cadre à l'ensemble des entités d'Orano Mining en France et à l'international. Tout en veillant à respecter la réglementation en vigueur et les standards internationaux, les entités opérationnelles d'Orano Mining déclinent cette politique Sûreté-Environnement en plan d'actions pour :

- Prévenir les risques technologiques et environnementaux par une approche proactive
- Minimiser l'empreinte environnementale de leurs activités
- Améliorer la gestion des passifs environnementaux
- Assurer une bonne coordination entre les équipes Environnement et Risques Industriels
- Intégrer les standards environnementaux à toutes les étapes du cycle de la mine
- Maintenir ou mettre en œuvre la gestion d'un système de management environnemental (ISO 14001 ou équivalent)

Gouvernance

Pour répondre à ces enjeux, les équipes opérationnelles Environnement s'appuient sur la Direction Santé Sécurité Environnement Réaménagement (DSSER) dont le Directeur est membre du Comité de Direction d'Orano Mining.

Au niveau central, nos équipes de spécialistes forment, développent et soutiennent nos équipes sur site, et effectuent régulièrement des missions de vérification / contrôle sur le terrain. Elles s'assurent de la cohérence des programmes environnementaux, du partage des meilleures pratiques et inscrivent l'ensemble des actions dans une démarche d'amélioration continue.

Chaque site met en place un plan de gestion de l'environnement adapté à ses enjeux, avec une équipe Environnement focalisée sur la présence terrain et impliquée dans les enjeux opérationnels. Certains collaborateurs Environnement sont intégrés aux équipes des directions opérationnelles et font la liaison avec le management Environnement, pour être au plus près du terrain, les plus réactifs et proactifs possible.

Mesure de la performance

Les résultats environnementaux des activités d'Orano Mining sont suivis à travers des indicateurs, tout au long du cycle de vie de la mine, et disponibles dans nos rapports RSE. Les systèmes de management environnemental de tous nos sites en production sont certifiés ISO 14001.

Les objectifs environnementaux sont ajustés en fonction de l'évolution de la cartographie des risques, des attentes des parties prenantes, des bonnes pratiques internes et externes, des résultats de la surveillance environnementale et des retours d'expérience avec les entités opérationnelles.





Le reporting des différents indicateurs environnementaux présentés dans cette rubrique est réalisé grâce au logiciel Tennaxia du groupe Orano. Les méthodes de calcul des indicateurs environnementaux ainsi que les procédures associées sont formalisées dans un protocole, mis à jour chaque année, et diffusé à l'ensemble des contributeurs.

Le périmètre du reporting couvre l'ensemble des entités pour lesquelles Orano Mining est opérateur.

Pour cette section du rapport, par convention et comme les années précédentes, nous comptons 100 % des émissions et consommations des sites dont nous sommes opérateurs, quelle que soit notre part de détention ou d'enlèvement. **La production d'uranium utilisée pour le calcul des ratios pour 2023 est de 9 040 tonnes** (cf. Activités minières, p.8 )

Études environnementales

Orano Mining mène des études environnementales tout au long de la vie des projets miniers et industriels.

Des Études d'Impact Environnemental (EIE) sont réalisées pour chaque nouveau projet minier ou dès qu'une modification majeure de nos installations industrielles est à prévoir. Elles répondent aux exigences réglementaires en vigueur dans chaque pays où nous opérons et font l'objet d'une concertation publique avant d'être approuvées par les autorités locales.

La démarche de réalisation et d'instruction d'une étude d'impact est similaire dans les différentes réglementations en vigueur dans les pays où Orano Mining opère.

Ces études permettent d'établir une cartographie des impacts, de mieux comprendre les différentes composantes physiques, écologiques et socio-économiques de l'environnement, d'évaluer les risques associés au projet et d'identifier en amont des mesures d'atténuation à intégrer, à titre préventif, au sein de nos installations pour atténuer les risques à la source. Ces études rapportent également les principes de réaménagement à mettre en place en fin de vie de la mine, les éventuelles mesures de compensation et les principes de surveillance environnementale des activités.

En 2023, des études ont été réalisées sur le site de Nurlikum Mining en Ouzbékistan dans le cadre de la surveillance environnementale des travaux d'exploration réalisés. Ces études sont menées en début, milieu et fin de campagne de sondages afin de s'assurer de l'absence d'impact des travaux. Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet minier, un point zéro environnemental a été entamé (octobre 2023) sur la licence de South Djengeldi, il sera complété en 2024.

Le processus d'élaboration de l'étude d'impact pour notre projet de Zuuvch Ovoo et Dulan Uul en Mongolie a été amorcé fin 2022 et s'est poursuivi sur l'année 2023, il devrait aboutir en 2024.

À SOMAÏR au Niger, l'étude d'impact pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque est finalisée et le certificat de conformité environnementale a été délivré en janvier 2023. L'étude d'impact pour le projet Grand Artois (extension de la mine) a été présentée en audience publique en novembre 2023 et un atelier national d'évaluation a été tenu en décembre 2023 en présence des autorités compétentes. Celles-ci ont notifié des observations qui sont en cours d'intégration dans la mise à jour du rapport d'étude.

En 2023, les études réalisées par Orano Canada ont porté sur :

- Le transfert trophique du sélénium dans les masses d'eau réceptrices potentiellement affectées par les rejets d'effluents, étude initiée en 2018 avec l'Université de la Saskatchewan. Cette étude a été finalisée en 2023. Les résultats ont été publiés dans une revue scientifique à comité de lecture et alimenteront la prochaine Étude des Risques Environnementaux. L'étude a conclu que le risque d'impact négatif du sélénium sur le milieu aquatique récepteur du site de McClean était faible et cela a permis de valider l'approche d'Orano concernant le monitoring et la modélisation du risque associé au sélénium.
- L'évaluation du potentiel d'atténuation des Contaminants Préoccupants Potentiels (CoPC) dans deux des lacs proches de l'usine de McClean Lake, étude initiée en 2021 avec l'Université de la Saskatchewan. Cette étude permettra d'améliorer la compréhension des caractéristiques géochimiques de l'environnement récepteur en aval du stockage de résidus de traitement, ainsi que d'améliorer la précision du modèle de transport des contaminants. Le rapport de recherche est en cours de rédaction et sera présenté en 2024.
- Les études des sols et de la végétation pour alimenter l'évaluation des risques écologiques, au regard de l'impact potentiel des rejets aqueux sur le terrain récepteur.
- Une mise à jour de la présence de stations de plantes rares connues historiquement sur les sites de McClean Lake et de Midwest. Cette étude a été menée en juin et août 2023 par un botaniste qualifié. Toutes les stations connues ont été inspectées. Au total, 11 plantes rares ont été recensées dont une non identifiée dans la zone au préalable. 13 stations historiques ont été retrouvées et 8 autres ne l'ont pas été (sans que l'on puisse dire si cela est dû à une évolution de la végétation ou à un mauvais enregistrement des données historiques). 6 nouvelles stations ont été recensées. Aucun signe d'impact direct des activités d'Orano sur ces plantes n'a été relevé.

Les Études d'Impact Environnemental (EIE) peuvent également s'appuyer, le cas échéant, sur des travaux de R&D plus spécifiques permettant ainsi de démontrer la pertinence des solutions de réaménagement sur le long terme et d'apporter les solutions de compensation écolo-

gique les plus pertinentes dans les différents pays où Orano Mining est implantée.

À titre d'exemple, le suivi de la qualité des eaux au niveau des pilotes de Dulaan Uul et Zuuvch Ovoo en Mongolie a permis d'étudier et modéliser l'évolution des aquifères après exploitation ISR afin d'anticiper la remédiation post exploitation. Des modélisations à plus grande échelle ont également été réalisées sur les gisements du Kazakhstan et ont permis de développer des outils de prédiction de l'empreinte environnementale.

PRINCIPE 6.1

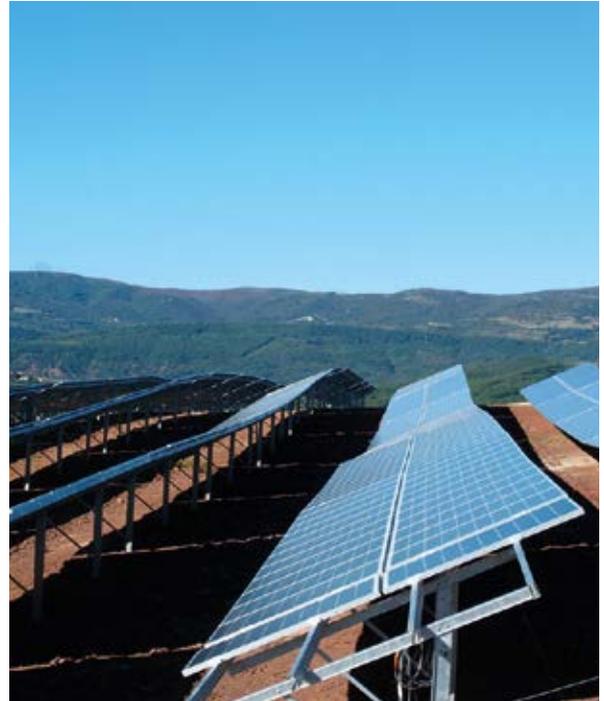
Planifier et concevoir la fermeture des mines en consultation avec les autorités et les parties prenantes concernées, mettre en œuvre des mesures pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux associés à cette fermeture, et prévoir les moyens financiers permettant la réalisation des engagements pris pour la fermeture et après cette dernière

Le réaménagement et la gestion de l'après-mines des sites font partie intégrante du cycle minier. Il est de notre responsabilité, en tant qu'exploitant, de limiter l'impact des anciens sites sur l'environnement et la population.

Orano Mining s'engage à planifier et concevoir la fin de vie des sites en consultation avec les autorités et les parties prenantes concernées, mettre en œuvre l'ensemble des mesures liées au respect de l'environnement et des enjeux sociaux et garantir les dispositions financières permettant la réalisation des engagements pris pour la fermeture et le réaménagement des sites.

Notre politique

L'exploitation minière nécessite le développement d'infrastructures (fourniture d'énergie, routes, installations de traitement du minerai d'uranium, mines souterraines et à ciel ouvert, etc) qui ont un impact sur l'environnement naturel qu'il faut évaluer, réduire, contrôler. Afin d'anticiper les risques, le réaménagement est pris en compte dès les phases d'exploration et de développement des projets



miniers. Même si certains travaux de réaménagement sont réalisés pendant l'exploitation, et les études réactualisées tout le long de l'activité, la majeure partie des actions d'ordre technique ont lieu lorsque l'exploitation cesse. Les implications sociales et sociétales de la fermeture d'un site sont, elles, prises en compte le plus en amont possible et font l'objet de coordination avec les autorités compétentes et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes interne et externe.

Enfin, Orano Mining attache une attention particulière à la reconversion des anciens sites miniers pour leur donner une seconde vie. Cette gestion est essentielle pour maintenir la confiance des communautés locales, des autorités et de l'ensemble des parties prenantes impliquées. C'est une des clés de l'acceptabilité à long terme de nos activités et de notre "licence à opérer" au sein des communautés et des pays hôtes qui nous accueillent.



RÉSULTATS 2023

Mises en service sur les sites de Bacconnière (Maine-et-Loire), Ecarpière (Loire-Atlantique) et Bernardan 1 (Haute-Vienne)



COMINAK : 100% des engagements sociétaux 2023 mis en œuvre (voir chapitre dédié, p.80 )



Les différentes phases du réaménagement

Le réaménagement d'un site minier comprend plusieurs phases : une phase d'études, une phase de réalisation de travaux et une phase de surveillance post travaux.

LES OBJECTIFS DU RÉAMÉNAGEMENT MINIER



Les principaux objectifs d'un plan de réaménagement sont les suivants :

- Assurer une stabilité pérenne des ouvrages (digues, travaux miniers souterrains...) en termes de sécurité et de salubrité publiques
- Minimiser l'impact résiduel des anciennes activités
- Limiter la surface des terrains soumise à des restrictions d'usage
- Assurer l'intégration paysagère visant à préserver la biodiversité locale et permettre une potentielle réutilisation du site selon le niveau de servitude
- Permettre une bonne gestion sociale et sociétale post-exploitation
- Favoriser la reconversion du site

Tous les sites miniers d'Orano Mining font l'objet d'un plan de réaménagement spécifique. Depuis le commencement de ses activités minières, Orano Mining a réalisé le démantèlement des installations, le réaménagement et la surveillance de ses anciens sites miniers uranifères en France, au Gabon, aux États-Unis et au Canada.

À l'heure actuelle, Orano Mining met en œuvre le plan de réaménagement et de réhabilitation du site de COMINAK, au Niger, suite à la fermeture du site le 31 mars 2021 (cf. p.76).

Les études

La première étude consiste à définir la stratégie de réaménagement la mieux adaptée au site en prenant en compte

ses spécificités : lieu, topographie, climat, contraintes foncières, réglementaires et environnementales, type de travaux, prescriptions des études d'impact, environnement socio-économique, engagements pris avec les différentes parties prenantes (collectivités locales, riverains) et en anticipant de nouveaux usages des sols dans le cadre de nouvelles activités agricoles, forestières, artisanales...

Cela comprend un état des lieux détaillé du site avant (état initial) et après exploitation, de son historique, des études techniques complémentaires (hydrogéologiques, géotechniques, radiologiques...) permettant d'aboutir à l'élaboration d'un projet de réaménagement et l'établissement d'un dossier destiné aux autorités et servant de base de dialogue avec les parties prenantes.

Des tests grandeur nature peuvent également être réalisés durant l'exploitation pour affiner les hypothèses du plan de réaménagement.

Les travaux de réaménagement miniers

La mise en sécurité des travaux miniers est définie en fonction de la nature de la mine et des installations concernées.

Pour les mines souterraines, il s'agit de s'assurer de la stabilité des travaux et de condamner l'accès de tous les ouvrages de liaison fond-jour : puits, descenderies, etc. Les chantiers proches de la surface font l'objet de calcul de stabilité et, en fonction de leurs résultats, des travaux de confortement sont réalisés.

Les mines à ciel ouvert peuvent être soit comblées avec les stériles disponibles ou transformées en plan d'eau après un éventuel comblement partiel. Les verses sont remodelées et revégétalisées en fonction du contexte local.

Dans le cas d'exploitation par ISR (In Situ Recovery), l'attention se porte plus particulièrement sur la qualité de la nappe dans laquelle se trouve le gisement. En général, la réglementation impose un retour à une qualité proche de celle d'origine. Il faut noter que souvent la qualité initiale de ces eaux (eaux qui peuvent être naturellement salées et radioactives du fait du contexte géologique local) empêche tout usage hors usage industriel. La méthode de restauration privilégiée est l'atténuation naturelle ou l'atténuation naturelle accélérée : la présence naturelle de minéraux ou de minéraux néoformés "piègent" les contaminants par adsorption.

La plupart des installations de surface sont démantelées : usines de traitement, chevalement, trémies de chargement... Certains bâtiments (anciens bureaux et ateliers) peuvent être conservés pour permettre le développement d'une nouvelle activité sur le site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

115 kilomètres...

C'est le linéaire de clôtures mises en place, suivies et entretenues sur les anciens sites miniers français.

Périmètres de sécurité autour de zones d'aléas miniers, périphéries des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), bordures d'anciennes mines à ciel ouvert, ces clôtures permettent de garantir la sécurité du personnel intervenant sur site et des riverains de nos anciens sites miniers.

Ces clôtures font l'objet d'un entretien régulier - débroussaillage, réparations, amélioration et de contrôles réguliers réalisés par nos équipes, afin de s'assurer de leur intégrité.



Le stockage des résidus de traitement

(cf. Performance 6.3, p.90 ).

La surveillance environnementale

Le rôle de l'exploitant minier est de maintenir un impact sur les populations et l'environnement aussi faible que possible et conforme à la réglementation, et de s'en assurer par une surveillance systématique et régulière.

Elle consiste à contrôler sur les sites et aux alentours les voies de transfert que pourraient emprunter l'uranium et ses descendants mais aussi diverses substances liées aux activités minières, et au contexte géologique local (métaux, minéraux, etc.). Le réseau de surveillance mis en place porte sur le contrôle des eaux (souterraines et de surface), de l'atmosphère (débit de dose, radon, poussières) sur site et dans son environnement proche, des bio indicateurs (sédiments, végétaux aquatiques) et de la chaîne alimentaire (légumes, fruits, lait, poissons prélevés à proximité des sites). Si nécessaire, les eaux issues des travaux miniers et des stockages sont traitées pour ajuster une ou plusieurs de leurs caractéristiques radiologiques et chimiques avant leur rejet dans le milieu environnant.

Les résultats de tous ces contrôles permettent l'évaluation annuelle de la Dose Efficace Annuelle Ajoutée (DEAA) au bruit de fond local (impact radiologique) pour les populations vivant à proximité des sites. Cette dose doit être inférieure à 1 mSv/an. Orano Mining applique ce principe dans tous les pays où elle opère et notamment dans ceux où la réglementation est moins exigeante ou différente.

LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS APPLIQUÉ À L'APRÈS-MINES FRANCE

Le PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) dresse le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs, recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage et précise les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage.

Son élaboration et sa mise à jour, qui a lieu tous les 5 ans, se font sous l'égide de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Orano Mining participe au PNGMDR depuis l'existence de ce plan. Plusieurs études, répondant au programme

proposé, ont été réalisées dans ce cadre depuis le premier de ces plans en 2007. Nos équipes Orano Mining participent activement à deux groupes de travail consacrés au traitement des eaux et à la stabilité des ouvrages de ceinture et de stockage des résidus. Le rapport final du groupe de travail relatif à l'évaluation de la tenue des ouvrages ceinturant les stockages de résidus de traitement de minerais d'uranium a été publié le 30 janvier 2023. Ce guide a été appliqué dans le cadre du projet Bauzot.

Orano Mining s'engage à poursuivre sa participation active dans le cadre des groupes de travail la concernant, dans un souci de transparence de ses activités. Le programme est élaboré en collaboration avec l'ensemble des participants notamment le ministère de l'environnement, l'ASN, l'IRSN, la DREAL et des experts.



EXEMPLES

Une vision du devenir à long terme des stockages de résidus de traitement

Autrefois site d'exploitation minière, Bauzot est aujourd'hui un stockage de déchets industriels et de résidus miniers. Sous la responsabilité du département Après-Mines France (AMF) d'Orano Mining, il est contrôlé plusieurs fois par an pour démontrer l'absence d'impact sanitaire et environnemental.

D'une hauteur variant de 1 à 12 mètres de hauteur sur un terrain en pente, le stockage de Bauzot est actuellement suivi et entretenu. Afin de prévenir les risques sismiques et climatiques, il est important dès aujourd'hui de prendre en compte ces futurs aléas pour pérenniser à très long terme sa stabilité.

C'est dans ce cadre, en tant qu'acteur minier responsable, qu'Orano Mining anticipe ces aléas et a lancé en 2023 des travaux de réaménagement. La structure sera améliorée en renforçant la couverture, en adoucissant les pentes tout autour du stockage et en créant un circuit d'écoulement des eaux de ruissellement.

Le chantier de réaménagement débuté en septembre 2023 devrait s'achever en mai 2025.

Pendant toute la durée des opérations, Orano Mining a choisi de faire appel à un écologue, afin de prendre en compte la biodiversité du site. À ce titre, plusieurs actions seront mises en place afin de limiter au maximum notre impact et de créer sur le site de Bauzot un environnement propice au développement de la faune et de la flore locale.

Ainsi, sur les recommandations de l'écologue, Orano Mining a choisi d'adapter les différentes étapes du chantier et l'entretien du site.

Transparence et concertation

Dans le cadre de sa politique de transparence et de concertation, Orano Mining a organisé une concertation avant le démarrage des travaux sur le site de stockage : rencontres des riverains, présentations au Conseil Municipal et réunion d'information publique à la mairie d'Issy-l'Évêque.

Lors de cette dernière rencontre, ont été présentés aux habitants de la commune l'historique du site, la description du stockage, de l'ancienne mine et du réaménagement dans sa globalité, ainsi que le plan de suivi du site. Cette réunion a permis des échanges constructifs entre les différents participants.

Suite à ces réunions et en concertation avec la municipalité, des aménagements routiers ont été réalisés par Orano afin de conforter la sécurité du bourg d'Issy-l'Évêque où circuleront les camions qui achemineront la terre sur le site de Bauzot. Ainsi, deux rétrécissements, deux radars pédagogiques, une réfection de certains marquages au sol et des miroirs ont été installés. Ces équipements seront rétrocédés à la mairie une fois le chantier terminé.

En savoir plus



Une seconde vie pour les anciens sites miniers

Mise en service de la centrale photovoltaïque de Baconnière, en Maine-et-Loire.

Situé sur la commune de Sèvremoine, anciennement Roussay, sur le plateau des Mauges, le site de la Baconnière a abrité plusieurs mines à ciel ouvert et des travaux miniers souterrains, exploités de 1976 à 1988. D'une superficie de 63 ha, cette mine a été réaménagée par comblement de trois des quatre fosses et maintien en eau de la dernière fosse. Les travaux miniers souterrains ont été sécurisés, notamment au niveau de la descenderie et des deux montages.

Le parc photovoltaïque de la Baconnière, porté par l'entreprise Neoen et la société d'économie mixte locale Mauges Energies, couvre une superficie de près de 14 ha. D'une

puissance d'environ 13 MWc, le parc délivre l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers. Sa durée d'exploitation est prévue pour 30 ans.

Deux autres projets d'une puissance totale de près de 37 MWc, vont être achevés en 2024, en collaboration avec la société Neoen sur les sites de l'Écarpière (Gétigné, Loire-Atlantique) et Bessines (Haute-Vienne). La mise en service est prévue au premier semestre 2024.

Ces projets s'inscrivent dans le développement des secondes vies des anciens sites miniers mené par Orano Mining.

TRANSFERT DU SITE RÉAMÉNAGÉ DE CLUFF LAKE À LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN AU CANADA

Cluff Lake, ancienne mine réaménagée par Orano Canada, est la première mine d'uranium à recevoir l'autorisation de transfert à la province de Saskatchewan après réaménagement.

Cette décision intervient à la suite de l'audience publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CNSC) du 1er mars 2023, au cours de laquelle la CNSC a approuvé la demande d'Orano visant à révoquer son permis d'exploitation de mine et d'usine de concentration d'uranium et à transférer le site à la province de la Saskatchewan dans le cadre de son programme de contrôle institutionnel. Le transfert aura lieu au début de l'année 2024.



Un programme de surveillance, en particulier de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface a été mis en place et a permis de démontrer l'absence d'impact du site sur la population. Le site complètement réaménagé est accessible au public depuis 2013.

Cette autorisation de la CNSC reflète l'approche responsable d'Orano en matière de réaménagement minier et vient conforter notre position en vue de l'obtention de licences pour développer de futurs projets.

Cluff Lake

- Site exploité pendant 22 ans, de 1980 à 2002, situé dans le bassin d'Athabasca, au nord-ouest de la province de la Saskatchewan
- Exploitation réalisée par travaux miniers souterrains (2) et mines à ciel ouvert (4), et une usine de traitement du minerai
- Production de 28 000 tonnes d'uranium et 250 kg d'or
- Travaux principaux de réaménagement réalisés entre 2004 et 2006, en conformité avec les conclusions de l'étude d'impact achevée en 2004 - démantèlement des dernières installations en 2014
- Plantation d'environ 500 000 arbres et arbustes sur site

Gestion de l'après-mines : **enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain**



Prévoir le réaménagement d'un site minier en opération depuis plus de 15 ans

EXEMPLE AU KAZAKHSTAN

Site de KATCO

- Création de la co-entreprise entre Orano Mining (51 %) et KazAtomProm (49 %) en 1996
- 53 300 tU produites depuis 2006
- Mine en exploitation avec une production de 2 103 tU en 2023

Mine en exploitation et réaménagement du site

- Poursuite du programme de R&D sur la réhabilitation des aquifères par atténuation naturelle
- En 2021, actualisation du devis de réaménagement incluant les futures exploitations
- Financement de la fermeture de la mine : constitution progressive d'un fond de réaménagement "liquidation fund"



Prévoir le réaménagement d'un site minier en opération depuis plus de 50 ans

EXEMPLE AU NIGER

Site de SOMAÏR

- Exploitation des gisements d'uranium par mines à ciel ouvert et installations de traitement des minerais (dynamique et statique)
- Production cumulée de 79 610 tonnes d'uranium depuis 1968, avec une production de 1 130 tU en 2023

- Date de fin d'exploitation projetée en 2042
- Actualisation de l'étude du réaménagement du site et ses coûts en prenant en compte le nouveau plan minier réalisé en 2023
- Constitution progressive de stockage physique d'uranium permettant de couvrir les futurs coûts de réaménagement

Anticiper le réaménagement dès les études de faisabilité

EXEMPLE EN MONGOLIE

Projet minier

- Découverte de Dulaan Uul en 2002 et Zuuvch Ovoo en 2010
- Finalisation avec succès des essais sur le pilote (extraction + traitement)
- Capacité annuelle 2 500 tU/an pendant 30 ans
- Négociation de l'Accord d'Investissement en cours

Plan de réaménagement du projet

- Champ de puits : comblement des puits, démantèlement des installations de surface et remise en état des terrains
- Installations industrielles : démantèlement, démolition et remise en état des terrains
- Nappe : restauration par atténuation naturelle, basée sur différentes études hydrogéologiques et des études démontrant l'efficacité de l'atténuation naturelle au niveau des aquifères des zones exploitées
- Revégétalisation : plantation de saxauls (arbustes locaux protégés) dans les zones réaménagées et dans des zones voisines dans le cadre du projet de compensation environnementale
- Maintien d'une surveillance des nappes via un réseau de piézomètres



Assurer la surveillance et le contrôle des sites réaménagés

EXEMPLE AU GABON

Site de COMUF

- Gisements dans le Haut-Ogooué à Mounana exploités de 1958 à 1999
- Mine à ciel ouvert et travaux miniers souterrains avec une usine de traitement
- 7 600 000 tonnes de minerais extraites à 3,73 %
- Production de Yellow Cake : 26 600 tonnes

Réaménagement et Surveillance

- Réaménagement réalisé de 1997 à 2004
- Financement de la fermeture de la mine via un fonds européen, le SYSMIN (Fond de stabilisation des recettes d'exportation des produits minéraux)
- Assurer la surveillance environnementale et la sécurité du site fermé depuis 1999

Donner une seconde vie au site réaménagé

EXEMPLE EN FRANCE

Réussir la reconversion de l'ancien site minier dans un contexte économique permettant l'implantation de nouveaux projets.

Le site réaménagé de Beaufrepaire

Le site minier de Beaufrepaire, réaménagé depuis 1991, abrite aujourd'hui un parc photovoltaïque exploité par la société EDF Renouvelables.



- Site localisé en Vendée et exploité de 1979 à 1980, et réaménagé jusqu'en 1991
- Mine à ciel ouvert
- 420 000 tonnes de minerais extraites, 170 tonnes d'uranium produites
- Une surveillance de l'environnement réalisée par l'équipe de l'Après-Mines France
- Une station de traitement passif des eaux du site, par lagunage sur drains calcaires
- Un parc photovoltaïque sur l'ancien site, exploité par EDF Renouvelables

Projet initié en 2016 à l'initiative de la mairie de Beaufrepaire, dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

D'une superficie d'environ 12 hectares, sa puissance est de 14 MWc, soit l'équivalent de 7 500 foyers, ce qui correspond à 300 % de la population de Beaufrepaire et 25 % de la population de la communauté de communes des Herbiers.



Réaménagement de **COMINAK**



Créée le 12 juin 1974, la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) a produit 75 824 tU à fin mars 2021. Elle a exploité depuis 1978 les gisements d'Akouta, Akola et Ebba situés en bordure ouest du massif de l'Air dans la région d'Agadez au Niger.



Le 31 mars 2021, conformément à la décision prise en octobre 2019 par le Conseil d'Administration de COMINAK, le site a arrêté ses activités de production. Cette décision avait été prise en raison de l'épuisement des ressources, des coûts élevés d'extraction et du contexte défavorable du marché de l'uranium. Depuis, la mine de COMINAK a lancé un plan de réaménagement global.

L'année 2023 a été marquée par des événements géopolitiques (embargo de la CEDEAO suite au coup d'état survenu le 26 juillet à Niamey) qui ont affecté l'économie locale. Toutefois, les activités de réaménagement et de soutien aux populations se sont poursuivies conformément au planning.

Ainsi, de grands jalons techniques ont pu être franchis au niveau des bassins et de la verse à résidus.

Il est à souligner le lancement effectif des activités de soutien au maraîchage au niveau des 5 communes des départements d'Arlit et d'Iferouâne ainsi que le financement des projets d'entrepreneuriat dans le cadre du programme de reconversion économique.

Les engagements

Dans le cadre du projet de réaménagement, COMINAK s'est engagée à rendre le site sûr, sain et non polluant, conformément à la réglementation nationale et aux recommandations internationales, ainsi qu'à minimiser l'impact social et sociétal de l'arrêt de l'exploitation de la mine sur les départements d'Arlit et d'Iferouâne.

Pour répondre aux enjeux et attentes locales identifiés, un plan de réaménagement comprenant trois volets a été entrepris :

- **Technique et environnemental** : réaménager l'ensemble des termes sources du site ;
- **Social** : soutenir nos salariés et les sous-traitants dans le cadre de leur reconversion professionnelle ;
- **Sociétal** : agir pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations.

La gouvernance

COMINAK a étroitement travaillé avec les autorités nationales et locales, l'administration décentralisée et les associations locales pour construire le programme de réaménagement et piloter sa mise en œuvre.

Une gouvernance multi-parties prenantes a été mise en place entre l'entreprise, les représentants de l'État et la société civile permettant à tous d'être informés et associés.

Interne :

- Équipe projet
- Experts externes
- Comité de Pilotage

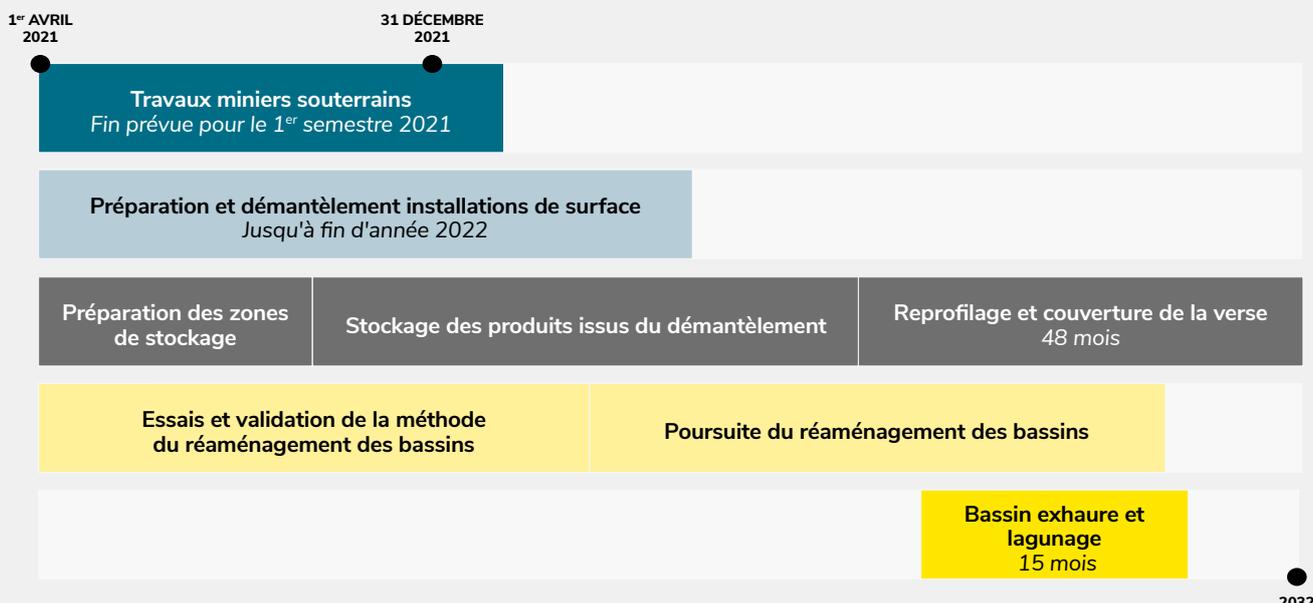
Mixte (COMINAK + Administration) :

- Comité Technique
- Parties prenantes de l'Administration, des élus et de la Société Civile
- Comité National de Suivi Technique
- Comité Local de Suivi

Administratif et politique :

- Comité d'Orientation
- Ministère en charge des Mines

Calendrier des étapes du réaménagement



Volet technique et environnemental

L'ensemble des travaux de réaménagement a pour objectifs d'assurer une stabilité durable en termes de santé et de sécurité publiques, de réduire les impacts résiduels ainsi que la superficie des terrains soumis à des restrictions d'usage après le réaménagement.

Un programme ambitieux de recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre locale et nationale dans la réalisation des travaux de réaménagement avec un objectif de 90 % des heures travaillées effectuées par de la main d'œuvre locale.

Suivi des engagements du volet technique et environnemental

Engagements	Indicateurs/objectifs	Résultats à fin 2023
Démarrer les travaux de réaménagement dès la fin des activités de production	31/03/2021	Les travaux se poursuivent conformément au planning défini dans l'APD
Mettre en œuvre un plan de surveillance de l'environnement adapté dès le démarrage du projet de réaménagement. Surveillance prolongée de 5 ans extensible (si les conditions le nécessitent) après la fin du projet	20 contrôles/an (eau, air et chaîne alimentaire)	Le plan de surveillance radiologique et environnementale a été maintenu en 2023 avec plus de 20 contrôles par an
Respecter pour le public une dose efficace ajoutée annuelle totale inférieure ou égale à 1 mSv	- de 1 mSv /an	Au 31/12/23 l'ensemble des contrôles atteste du respect de la limitation à moins de 1 mSv de la dose ajoutée
Réaliser un diagnostic complet des bâtiments de la ville d'Akokan	100 % des bâtiments	Dans le cadre du Plan Compteur, 100 % des maisons de la ville induite d'Akokan ont été diagnostiquées en 2021
Traiter les bâtiments radiologiquement marqués de la ville d'Akokan suivant les critères définis dans le cadre du plan compteur validé de manière tripartite en 2010	100 % des bâtiments	67 % des lieux présentant une dose annuelle projetée supérieure à 0,85 mSv ont été traités. Le traitement des maisons restantes est en cours.
Limiter au maximum la superficie des terrains radiologiquement marqués en zone industrielle (travaux aire, alvéole de stockage et réaménagement de la verse)	Nombre de zones avec restriction d'usage et d'accès (2 = verse et bassins)	Les travaux de décapage en zone Industrielle, de reprofilage de la verse et l'aménagement des zones de stockage sont en cours conformément au planning
Garantir pour la Mine la stabilité du réaménagement des ouvrages débouchant au jour		L'ensemble des liaisons jour/fond sont réaménagées. La procédure de surveillance de ces ouvrages réaménagés est en déploiement.
Assurer le traitement et la surveillance des aquifères afin que l'eau potable fournie à Arlit respecte les normes de potabilité nationales et internationales (OMS)	Zéro dépassement de seuil pour la potabilité de l'eau	Zéro dépassement de seuil sur l'année La surveillance des aquifères est assurée par les prélèvements d'eau et un réseau de 150 piézomètres installés sur le site et autour
Mettre en place un programme ambitieux de recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre locale et nationale dans la réalisation des travaux de réaménagement répartis sur l'ensemble du projet à l'horizon 2032	90 % des heures travaillées sont effectuées par des sous-traitants locaux	À fin 2023 sur l'ensemble des travaux, près de 100 % des heures travaillées l'ont été par des sous-traitants locaux



Volet social

Les actions de ce volet visent à minimiser l'impact social causé par l'arrêt des activités de production et à assurer un traitement juste et équitable de tous les salariés.

Un accord social a été signé avec les représentants syndicaux et l'administration du travail du Niger le 25 novembre 2020. Cet accord garantit la juste application de l'exécution des mesures convenues.

Avec l'appui des représentants syndicaux et de l'administration du travail du Niger, COMINAK a mis en place un dispositif pour ses salariés qui prévoit, en plus du dispositif conventionnel, légal et réglementaire, des mesures complémentaires de reclassement interne et externe, une compensation financière complémentaire ainsi qu'une assurance santé sur cinq ans.

Une cellule de reclassement

Composée de professionnels des ressources humaines dédiés, la cellule de reclassement, dispositif unique au Niger mis en place par COMINAK, prévoit différentes possibilités de reconversion et a pour objectif d'accompagner les salariés dans leurs projets et démarches de reclassement professionnel.

Les sous-traitants

Pour aller plus loin dans l'atténuation des impacts de l'arrêt de ses activités sur ses sous-traitants, COMINAK a engagé de façon volontaire des actions concrètes pour ses sous-traitants :

- **Contribution financière :**

COMINAK a apporté une contribution de fin de chantier aux salariés de la sous-traitance. Le montant de cette contribution (323 Millions FCFA) correspondant aux droits légaux de licenciement dûs par leurs employeurs. Cette contribution de fin de chantier était exclusivement réservée aux employés des entreprises en contrat effectif avec COMINAK et présents au sein de leurs effectifs, en CDI au 31 décembre 2020. L'accord validant ce volet a été signé le 21 avril 2021.

- **Le chèque a été remis au préfet du département d'Arlit le 14 mai 2021**

- **Formation de reconversion professionnelle :**

Il s'agit de donner l'accès aux formations pour l'obtention des permis de conduire B, C, D et E ainsi qu'aux formations en bureautique :

- Formations en informatique (60 personnes) et formations au permis de conduire (120 personnes) débutées dès le mois de mai 2021.

Suivi des engagements du volet social

Engagements	Indicateurs/objectifs	Résultats à fin 2023
Conseiller chaque salarié dans une reconversion professionnelle		
Mettre en place les mesures d'accompagnement adaptées pour chaque salarié	90 % de solutions actées pour l'ensemble des salariés	Le taux de reclassement était de 87,5 % début 2023. L'effectif résiduel continue à s'adapter au fur et à mesure de l'évolution des travaux.
Accompagner les salariés et les sous-traitants dans des projets d'entrepreneuriat éligibles et viables		
Assurer aux anciens salariés exposés aux rayonnements ionisants, un suivi médical post-professionnel gratuit dans le cadre de l'OSRA - Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez	Maintien du budget dédié à l'OSRA par COMINAK	100 % des anciens salariés de COMINAK ayant été sur un poste de travail exposé aux rayonnements ionisants sont intégrés dans le dispositif OSRA

Volet sociétal

L'objectif du volet sociétal est d'évaluer et de minimiser les impacts de l'arrêt de l'exploitation de la mine sur la communauté en assurant une transition durable et adaptée aux besoins des populations locales.

Une consultation officielle de toutes les parties prenantes locales et nationales dans le cadre du projet de réaménagement, menée en 2019, a permis de cartographier les impacts sociétaux et d'élaborer le plan de transition sociétale progressif qui se déploie depuis plusieurs années.

Plan de transition sociétale

Le plan de transition sociétale comprend plusieurs volets : soutien économique, santé, éducation et transfert d'infrastructures.

Les actions principales sont :

- Transfert des infrastructures à l'État du Niger :
 - Depuis 2021, la cité minière de COMINAK a été transférée au Ministère en charge de l'Urbanisme et du Logement. Une dernière partie des habitations actuellement habitées par le personnel de COMINAK intervenant sur le projet de réaménagement sera rétrocédée à la fin du projet
 - Transfert des réseaux d'eau et d'électricité de la cité aux compagnies nationales NIGELEC, SPEN et Nigérienne des Eaux
 - Accompagnement financier et transfert progressif sur 5 ans de l'hôpital de COMINAK au Ministère en charge de la Santé Publique
- Poursuite sur plusieurs années après la fermeture du soutien financier aux associations culturelles dans le cadre du CBO
- Soutien au système éducatif local avec un large programme de bourses scolaires.

Programme entrepreneuriat

COMINAK s'est appuyée sur la Maison de l'Entreprise, expert reconnu au niveau national, pour lancer en décembre 2020 une campagne d'appel à candidatures de projets d'entrepreneuriat auprès des salariés de COMINAK, des habitants d'Akokan, des sous-traitants, des fournisseurs et des promoteurs des départements d'Arlit et d'Iferouâne.

À l'issue du processus de sélection des dossiers, 56 projets ont été retenus parmi 1 300 candidats. Les projets retenus couvrent des secteurs d'activité diversifiés et reflètent les axes majeurs de la politique de développement départemental d'Arlit et d'Iferouâne.

Les bénéficiaires ont été accompagnés d'un point de vue "technique" par la Maison de l'Entreprise : aide au montage du business plan, à la gestion d'entreprise, aide à la constitution du dossier de prêts bancaires et de gestion. Sur les 56 projets sélectionnés, 49 ont finalement abouti ; 7 personnes n'ayant pas mené le projet à son terme. Le projet entrepreneuriat a permis de créer 240 emplois directs.

- 30 % des lauréats sont des projets portés par des salariés de COMINAK
- 20 % des lauréats sont des sous-traitants de COMINAK
- Le nombre des dossiers sous-traitants retenu est deux fois supérieur à l'engagement pris par l'entreprise
- 80 % des projets sont localisés dans la région d'Agadez. Les projets hors Agadez sont des projets portés par des salariés de COMINAK
- 20 % des projets sont portés par des femmes

Projet de reconversion économique

Atténuer les impacts socio-économiques que pourrait engendrer l'arrêt des activités de production est l'un des principaux engagements de COMINAK.

COMINAK a mis en place un support financier à hauteur de 4 milliards FCFA pour la reconversion/revitalisation économique des départements d'Arlit et d'Iferouâne. Il s'agit de contribuer financièrement à l'émergence et la mise en œuvre de projets structurants de revitalisation économique de ces deux départements directement impactés économiquement par la fermeture de COMINAK.

En s'appuyant sur la cartographie des impacts réalisée par COMINAK ainsi que les conclusions des études menées par l'État du Niger, notamment l'étude d'impact financée par le projet GOLD, les préfets des départements d'Arlit et d'Iferouâne, accompagnés des 5 maires des communes situées autour de nos sites ont procédé en juillet 2022 à la priorisation de 20 projets déposés lors de l'appel à projets structurants lancés en avril par COMINAK.



Le secteur du maraîchage a été identifié comme générateur de revenus. Le Comité de Pilotage de Reconversion Economique, qui réunit des représentants de COMINAK, d'Orano et du Ministère en charge des Mines du Niger a ainsi validé cette priorisation et décidé d'allouer 90 % de l'enveloppe budgétaire de la reconversion économique au maraîchage. Les 10 % restants seront attribués à des micro-projets sur la base de la pré-sélection du comité préfectoral.

La première étape de ce programme a permis de mettre à niveau 9 sites maraîchers pilotes retenus par les 5 communes, soit 500 hectares. En 2023, 7 km de réseau californien - système d'arrosage en goutte à goutte - et 111 nouveaux puits ont été forés afin de favoriser la distribution d'eau et l'irrigation des parcelles. 123 kits solaires (pompes et panneaux) ont également été installés. En 2024, 500 ha supplémentaires seront aménagés avec en parallèle la mise en place de formations sur l'amélioration des techniques agricoles destinées aux producteurs.



La deuxième étape du programme qui débutera en 2024, concernera le financement de micro-projets qui seront proposés par les 5 communes. Leur objectif sera de favoriser le développement local (artisanat, commerce, élevage, etc) ainsi que la création d'activités génératrices de revenus.



FOCUS SUR LA MISE EN PLACE DE BOURSES D'ÉTUDES

Le domaine éducatif à travers le soutien au système scolaire est l'un des axes majeurs du plan de transition sociétale de COMINAK en lien avec son engagement vis-à-vis du développement local. L'objectif est de maintenir et renforcer la qualité de l'enseignement d'Arlit.

Dès la rentrée de septembre 2021 et pour une période de 5 ans, un programme de bourses d'études a été mis en place pour les élèves et lycéens des départements d'Arlit et d'Iferouâne. Déjà 4 étudiants ont été sélectionnés en septembre 2021, 6 en 2022.

En 2023, 5 nouveaux boursiers (3 filles et 2 garçons) ont été sélectionnés amenant à 15 le nombre de bénéficiaires du programme qui seront accompagnés tout au long de leurs études supérieures.

165 Millions FCFA sont provisionnés pour l'ensemble du programme pour la scolarité.

Une convention a été signée avec l'Agence Nigérienne des allocations des Bourses (ANAB) représentant le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et COMINAK en août 2021 pour une durée de 10 ans.

Des filières ont été choisies pour répondre aux besoins de qualifications des départements d'Arlit et d'Iferouâne avec comme double objectif de soutenir la réussite des

jeunes des départements et d'encourager les formations dans les domaines techniques et sociaux.

Pour pouvoir accéder à ce programme les élèves doivent répondre aux critères de sélection suivants :

- Être scolarisé dans un établissement des départements d'Arlit et d'Iferouâne
- Être admis à un bac d'enseignement général avec une mention supérieure ou égale à "assez bien"
- Et/ou être admis au BEPC avec au minimum une "mention assez bien"
- Avoir la meilleure moyenne scolaire d'orientation au sens défini par le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie
- Faire le choix d'un des cycles de formation définis dans la convention :
 - L'agriculture/élevage
 - L'environnement/gestion des déchets
 - La santé
 - L'énergie/énergies renouvelables

Suivi des engagements du volet sociétal

Engagements	Indicateurs/objectifs	Résultats à fin 2023
Impliquer les parties prenantes locales dans le processus de décision avant la fermeture et dans le suivi des travaux de réaménagement du site	<ul style="list-style-type: none"> - 1 CLI/an - 2 visites des comités de suivi local et national 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 visite du comité de suivi national - 9 visites du comité de suivi local - 6 visites de la Préfecture d'Arlit - 22 visites de la Direction départementale des mines
Accompagner le processus d'une communication continue et transparente	<ul style="list-style-type: none"> - 3 newsletters/an - Création d'un site web dédié 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 visites presse - Mise à jour du site web - Reportages TV et radio - Rapport RSE
Transfert du réseau d'eau potable de la cité Transférer le réseau eau potable de la cité minière aux sociétés en charge de la production et la distribution d'eau au Niger	31/07/2021	Au 31/12/22, 100 % des logements de la cité ont été connectés au réseau de distribution d'eau au Niger (SEEN).
Transfert du réseau électrique de la cité Transférer les réseaux électriques de la cité minière aux sociétés en charge de la distribution d'électricité au Niger	31/07/2021	Au 31/12/22, 100 % des logements de la cité ont été connectés au réseau de distribution d'électricité au Niger (NIGELEC)
Transfert administratif de l'hôpital de COMINAK Transférer l'hôpital de COMINAK à l'État sur une période de 3 à 5 ans, et assurer un accompagnement pour une durée de 5 années supplémentaires	31/07/2021	Continuité de la formation des soignants du service public par les équipes COMINAK sur une durée de 3 à 5 ans
Transférer les logements et lieux communs de la cité minière à l'État	Convention de transfert signée le 20/01/2021	100 % des logements non utilisés dans le cadre du projet de réaménagement ont été rétrocédés à l'État du Niger conformément à la convention signée avec l'État du Niger et validée par le Ministère en charge de l'Urbanisme et du Logement. Les logements vétustes présentant un danger immédiat ont été démolis
Limiter les impacts socioéconomiques et environnementaux et participer au développement de projets de reconversion et de développement économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un rapport d'études sur les impacts socio-économiques de l'arrêt de la production de COMINAK via le projet GOLD - Accompagner des projets structurants dans les régions d'Arlit et d'Iférouane à hauteur de 4 milliards FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du projet maraîchage à hauteur de 3 milliards FCFA - Lancement d'une étude de sélection des micro-projets (Enveloppe globale 400 millions FCFA) - Lancement d'une étude projet d'unités de transformation d'agricol
Accompagner le maintien et, si possible, le développement des activités de maraîchage sur la ville d'Akokan	3 puits transférés au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> - 5 puits transférés aux maraîchers - 5 réservoirs de stockage - 5 champs solaires d'une capacité totale de 155 kW



Engagements	Indicateurs/objectifs	Résultats à fin 2023
Favoriser la reconversion des personnes économiquement impactées par l'arrêt des activités de production via le soutien à l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection et appui au financement de 50 projets d'entrepreneuriat - Mise en place de la Maison de l'Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - 49 projets subventionnés soit 240 emplois directs - Décaissements des fonds selon le planning envisagé - 7 dossiers n'ont pas abouti (abandon et documentation non fournie)

Communication et transparence

En plus des instances de gouvernance, COMINAK a mis en place différents supports de communication accessibles à tous, des ateliers et des rencontres thématiques pour susciter les échanges et faire en sorte que les choses soient comprises et partagées avec les communautés locales :

- Site internet dédié
- Newsletter d'informations
- Publi-reportages

Consultez le site



Bureau d'information à Akokan

Un bureau d'information situé en zone urbaine d'Akokan, a été ouvert en 2020 pour répondre aux questions des parties prenantes et de la population locale. Il peut recevoir une vingtaine de personnes dans le hall qui sert de lieu de réunion. Le bureau est également utilisé pour toutes les activités sociétales de COMINAK (rencontre avec les représentants des populations et autres appuis aux populations).

Ce bureau restera opérationnel durant toute la période du réaménagement.

PRINCIPE 6.2

Mettre en œuvre des pratiques de gestion de l'eau qui fournissent une gouvernance forte et transparente pour une gestion efficace et effective de l'eau dans les opérations, et qui permettent une collaboration entre les parties prenantes sur l'ensemble du bassin versant concerné afin de parvenir à une utilisation durable et responsable de l'eau.

Eau

Ressource naturelle précieuse, l'eau est essentielle au bien-être des communautés et à l'environnement dans lesquels Orano Mining opère, ainsi qu'à la bonne marche de ses opérations minières.

Les activités minières peuvent avoir un impact significatif sur les ressources en eau, en termes de quantité, mais aussi potentiellement sur leur qualité.

C'est pourquoi la question de l'eau fait l'objet d'une attention particulière et constante chez Orano Mining, afin de minimiser notre empreinte.

Politique

En tant que membre de l'ICMM, Orano Mining s'applique, via ses politiques, à mettre en œuvre les exigences énoncées dans les principes de l'ICMM sur la gestion de la ressource en eau en termes de performance, à savoir : l'application d'une gouvernance solide et transparente et une gestion efficace permettant une collaboration entre les parties prenantes pour parvenir à une utilisation partagée, responsable et durable de la ressource.

Nos interactions avec l'eau

Les sites Orano Mining consomment de l'eau pour leurs opérations, que ce soit pour les besoins opérationnels, mais aussi pour les travailleurs et l'usage des populations environnantes, comme par exemple au Niger.

Quel que soit le site considéré, le traitement du minerai d'uranium est réalisé en voie humide, ce qui nécessite un

apport en eau. Le pompage des nappes souterraines est indispensable pour accéder aux gisements dans les mines à ciel ouvert et souterraines du Niger. Dans les exploitations de type ISR (In Situ Recovery), comme au Kazakhstan, ce pompage permet de récupérer l'uranium mis en solution. L'arrosage permet en outre d'assurer l'abattage des poussières, et de limiter ainsi au maximum l'impact physique, chimique et radiologique sur l'environnement et les travailleurs.

Enfin, Orano Mining s'engage à fournir à l'ensemble de ses employés et de leurs familles vivant à proximité des sites en exploitation un accès à une eau potable de qualité, ainsi qu'à des installations sanitaires appropriées.

Tous sites confondus, les principales activités consommatrices d'eau sont :

- L'extraction et le traitement du minerai en voie humide, par lixiviation statique ou dynamique
- L'évaporation dans les bassins de production ou de stockage d'effluents
- La production de vapeur pour le chauffage ou le traitement du minerai
- L'abattage des poussières
- La production d'eau potable et/ou sanitaire



L'origine des eaux utilisées pour nos processus industriels et miniers est multiple et varie selon les sites : eaux de surface (lacs, rivières, mer...), eaux souterraines (aquifères), eaux de dénoyage liées à l'extraction minière, eaux de recyclage industriel. Trois qualités d'eau sont susceptibles d'être utilisées en fonction des besoins : l'eau potable, l'eau sanitaire et l'eau industrielle. Ces catégories sont fixées conformément aux réglementations et recommandations en vigueur (réglementations nationales, régionales, OMS - Organisation Mondiale de la Santé), et à défaut, selon le type d'utilisation auxquelles elles peuvent se prêter.

Selon la localisation des sites, la classification (qualité naturelle) des aquifères ne permet pas systématiquement de fournir des eaux potables. C'est notamment le cas pour nos sites de KATCO (Kazakhstan), de Nurlikum Mining (Ouzbékistan) et de Badrakh Energy (Mongolie), où des bouteilles ou bonbonnes d'eau potable sont en conséquence mises à disposition des collaborateurs.



Les rejets vers l'environnement

Sur le site de SOMAÏR au Niger, les effluents, en sortie d'usine de traitement, sont stockés dans des bassins pour évaporation, et donc sans rejet direct d'effluents dans l'environnement. Seule une partie des eaux domestiques usées du site est rejetée par le site : ces eaux domestiques usées sont traitées par filtration et lagunage, puis cédées à des maraîchers de la zone urbaine d'Arlit pour l'arrosage des cultures.

Au Kazakhstan, le procédé d'exploitation ISR de KATCO se fait selon une gestion en circuit fermé des solutions. Les effluents n'existent pas en tant que tels, puisqu'en sortie d'usine, la solution lixiviée, exempte d'uranium, est réinjectée dans la nappe pour être réintégrée dans le flux de traitement. Les eaux domestiques usées du site sont traitées par traitement biologique puis lagunage, puis laissées à évaporation dans des bassins dédiés. Le site de KATCO n'a donc pas de rejet vers l'environnement.

Sur les sites présentant des rejets aqueux dans l'environnement (anciens sites miniers en France et le site de McClean Lake au Canada), outre un suivi rigoureux de la qualité des eaux, des études régulières réalisées en interne et par des bureaux d'étude spécialisés permettent de prouver que la quantité et la qualité des écosystèmes aquatiques ne sont pas affectées par les activités. Ces rejets sont faits en conformité avec les exigences réglementaires applicables à nos sites.

Les effluents, les eaux réceptrices et les écosystèmes récepteurs font l'objet de mesures, de prélèvements et d'un suivi chimique et écologique dédié et régulier, transmis aux autorités et régulièrement contrôlé.

À McClean Lake, au Canada, tous les effluents sont traités avant rejet par une unité dédiée. Le rejet dans le milieu naturel est réalisé par lots, dont la conformité avec les normes de rejets et la compatibilité avec le milieu naturel sont contrôlées au préalable. En s'appuyant sur des études de modélisation environnementales approuvées par les autorités, les équipes de McClean Lake travaillent depuis 2021 à une optimisation du traitement des résidus et des effluents avant rejet en réponse à la tendance à l'augmentation des teneurs en arsenic dans le minerai à traiter.

En France, l'eau est également un enjeu clé, au centre de la surveillance des anciens sites miniers réaménagés et de leurs installations. Les eaux météoriques ruisselant à la surface des sites réaménagés peuvent être drainées, captées et rejetées directement dans le milieu naturel, contrairement aux eaux provenant de certains travaux miniers et/ou des stockages de résidus miniers classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) par exemple.

Après passage par nos stations de traitement des eaux, ces eaux sont contrôlées et rejetées dans le milieu naturel conformément aux normes établies par arrêté préfectoral.

Les équipes de l'Après-Mines France, en collaboration avec le CIME (Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive, situé à Bessines-sur-Gartempe), mènent de nombreuses études d'optimisation de nos stations de traitement des eaux utilisant moins de réactifs chimiques, notamment via des systèmes de piégeage passif. Ces systèmes permettent à la fois de diminuer l'empreinte énergétique des stations de traitement des eaux et de minimiser l'emploi de réactifs chimiques, tout en maintenant l'efficacité d'un traitement permettant de préserver les écosystèmes (cf. encadré Principe Minier 6.1, p.68 ).

Risques et opportunités

La gestion de la ressource en eau constitue un défi d'autant plus important que sur l'ensemble de nos sites, 7 sont localisés en zone désertique ou aride (Niger (3 sites), Kazakhstan, Mongolie, Namibie, Ouzbékistan).

Dans ce contexte, avec des enjeux de partage de la ressource parfois localement déterminants et dans des zones où le changement climatique risque d'avoir dans les années à venir des conséquences importantes sur l'équilibre environnemental et sociétal, les enjeux et opportunités liés à la gestion de l'eau doivent être évalués et anticipés.

En Namibie, l'usine de dessalement d'Erongo opérée par Orano Mining Namibia permet au site minier de Trekkopje ainsi qu'aux communautés et aux industries locales de disposer depuis 2010 d'une eau potable produite à partir d'eau marine, sans puiser dans la ressource fragile qu'est la nappe phréatique. Les rejets se font en mer et ne sont constitués que de saumure, ce qui n'impacte pas la ressource souterraine, et a un impact très limité sur l'écosystème marin récepteur. En 2023, la production de cette usine de dessalement a été augmentée pour répondre à la demande des communautés en eau potable. L'usine est prête à soutenir l'industrie émergente de l'hydrogène vert en Namibie.

Au Niger, les populations environnantes des sites de SOMAÏR et COMINAK sont alimentées par le réseau de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), qui puise dans les nappes du Téloua et du Tarat. Cette dernière nappe est aussi utilisée par les sites pour l'approvisionnement en eau potable des zones industrielles et de la zone urbaine d'Arlit, via des puits de pompage dédiés. Le suivi de la nappe, tant d'un point de vue chimique et radiologique que quantitatif, est assuré par des équipes dédiées, et les résultats sont présentés en Commission Locale d'Information (CLI) ou lors des caravanes réunions d'information organisées dans les différents quartiers d'Arlit et des environs.

Afin de limiter les prélèvements dans ces nappes fossiles, certains effluents issus d'eaux usées domestiques traitées sont valorisés auprès des communautés locales pour l'arrosage en maraîchage.

Dans le cadre de la fermeture du site de COMINAK, des puits d'alimentation en eau de qualité potable, anciennement opérés par la mine, ont été cédés aux maraîchers afin de pallier le manque d'eaux usées retraitées pour l'arrosage des cultures du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces puits de pompage sont alimentés électriquement par des panneaux solaires. Les communautés locales disposent désormais de puits supplémentaires pour pérenniser leurs activités (pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire [📄](#)),

Les enjeux de la ressource eau sur nos sites, synthèse de matérialité du risque hydrique

78 % de nos sites sont classés en risque hydrique élevé.

Il en résulte que quel que soit le site, la préservation de la ressource en eau passe essentiellement par l'assurance d'un maintien de sa qualité, et par extension, par la protection des écosystèmes afférents.

Ainsi, les enjeux principaux concernant la gestion de l'eau pour Orano Mining sont, à court comme à long terme :

- Pour les pays en zone désertique avec exploitation en mines "traditionnelles", la préservation quantitative et qualitative de la ressource
- Pour les pays en zone désertique avec exploitation en ISR, la préservation de la qualité des eaux souterraines hors licence minière
- Pour les pays hors zone de risque hydrique, où des rejets sont réalisés dans l'environnement, la préservation de la qualité des eaux et des écosystèmes récepteurs



Fin 2021, Orano a lancé une étude sur la vulnérabilité de ses activités face aux conséquences du changement climatique. Nos sites miniers en opération ont ainsi fait l'objet d'une évaluation par un cabinet spécialisé sur le sujet. Des enjeux spécifiques à chaque zone climatique ont été identifiés grâce aux modèles du GIEC (scénario RCP 8.5), en visant l'échéance 2050. Cette étude a été étendue en 2023 aux sites miniers en phase projet, toujours à horizon 2050, selon les modèles SSP1 (2.6), SSP2 (4.5) et SSP5 (8.5).

Au Niger, des enjeux ont été identifiés sur l'intensité des épisodes d'intempéries et l'augmentation de la température moyenne et des extrêmes, qui pourraient se traduire par une plus forte tension sur la ressource en eau potable. Au Kazakhstan, l'enjeu principal identifié est l'augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs, qui pourrait nécessiter plus d'eau potable. Au nord de la Saskatchewan, aucun enjeu majeur relatif à l'eau n'a été identifié lors de cette évaluation.

Cette étude a permis de proposer les actions d'adaptation jugées nécessaires à court, moyen ou long terme pour répondre aux vulnérabilités identifiées. Ces plans d'adaptation seront revus et renforcés par les équipes des sites pendant l'année 2024. Pour les projets, cette étude permettra un dimensionnement approprié des futures installations et une bonne anticipation des futurs risques climatiques lors des phases de conception et de construction.

Plans de gestion de l'eau : échanges et partage des informations avec nos parties prenantes

Orano Mining s'engage pour une gestion durable, transparente et inclusive, en :

- Fournissant de l'eau potable à ses employés (et à la cité minière d'Arlit, au Niger)
- Mettant en place des programmes de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau auprès des employés et des populations
- Impliquant les populations locales dans la surveillance de la qualité des eaux
- Favorisant le recyclage et la réutilisation des eaux, en interne ainsi qu'au bénéfice des populations locales (approvisionnement en eau de cultures maraîchères au Niger, par exemple).

À l'échelle des sites, la gestion des ressources en eau est menée de façon concertée avec les autorités locales, sur la base des besoins des activités du site. Les autres parties prenantes sont tenues informées. Des équipes pluridisciplinaires constituées de spécialistes en environnement,



MONGOLIE



Afin de conforter son expérience, en avril 2018, Badrakh Energy a rejoint le groupe de travail "South Gobi Water & Mining Industry Roundtable". Il réunit près d'une quinzaine de sociétés minières de la région de Gobi désireuses d'optimiser leurs pratiques de gestion et de partage de la ressource en eau, de l'ensemble des activités régionales.

Ce groupe initié et supporté par l'IFC (Société Financière Internationale de la Banque Mondiale) est également promu par l'ICMM (International Council on Mining and Metals).

L'objectif est d'évaluer et de proposer des solutions pour gérer les risques relatifs aux ressources en eau dans la zone où les activités minières sont conduites.

Piloté par trois entreprises de la région, dont Badrakh Energy, ce groupe de travail se réunit en moyenne quatre fois par an pour partager ses connaissances sur l'utilisation de l'eau par les sociétés minières, les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau et dans la mesure du possible répondre aux attentes des autorités d'administration locales et de la population. Il propose également des formations et sensibilisations à la gestion et la préservation de la ressource pour la population et les membres des autorités locales.

d'experts hydrogéologues, d'ingénieurs procédés, de spécialistes en R&D et de responsables sociétaux sont impliquées dans la gestion de cette ressource.

Les plans de gestion des ressources en eau des sites sont régulièrement présentés et discutés avec les parties prenantes (administrations, élus, associations, salariés, familles de collaborateurs, etc) lors des Commissions de Suivi des Sites (CSS), des Comités de gestion, et, pour certains sites, via du monitoring participatif.

Orano Mining poursuit systématiquement ses recherches de nouveaux leviers pour minimiser les consommations en eaux de ses sites, et notamment en eaux de bonne qualité. Depuis 2021, un groupe de travail transverse impliquant les équipes sur site et en central mène un travail collectif de diagnostic des consommations, et travaille à identifier de nouvelles voies de diminution de la consommation en eau, notamment via le recyclage et la réutilisation des eaux sur les sites.

Dans une optique holistique d'éco-conception, les solutions étudiées et futures visent à diminuer non seulement les

consommations en eau, mais aussi les consommations en énergie, en réactifs, et les émissions de gaz à effet de serre.

Orano Mining met en place des plans de gestion intégrés à la stratégie de ses sites pour :

- Minimiser et optimiser la consommation d'eau notamment pour les sites en zones de risque hydrique élevé et extrêmement élevé
- Assurer la protection de la qualité de l'eau
- Faciliter les initiatives d'accès à l'eau pour les populations locales

La trajectoire de consommation en eau des sites producteurs est réévaluée tous les ans par les équipes et présentée en Central Orano Mining et Orano lors de l'exercice du Plan d'Action Stratégique. Ainsi, chaque site établit son plan de gestion de la ressource en eau en tenant compte des enjeux, risques et exigences réglementaires qui lui sont propres et se fixe des objectifs adaptés, compatibles avec les objectifs fixés par Orano Mining (voir performance / engagements : -20 % de consommation globale et -10 %/tU en 2025).

Performance

Pour assurer le suivi de la performance, Orano Mining utilise deux référentiels légèrement différents : celui d'Orano, basé sur les définitions de la FAO* et de l'OCDE, et celui de l'ICMM, construit conjointement entre membres, et plus spécifique au secteur minier. Trois types d'indicateurs sont suivis : les eaux prélevées, les eaux retournées à l'environnement, et les eaux consommées.

En savoir plus, consultez le guide de référence sur l'eau de l'ICMM



VOLUME D'EAU PRÉLEVÉE

L'indicateur "volume d'eau prélevée" fait l'objet d'un suivi régulier au niveau des sites, mais aussi par Orano Mining. Si cet indicateur dévie, la cause en est immédiatement recherchée afin de la corriger.

Les quantités d'eau prélevées sont mesurées par des débitmètres. Cependant, certains points de prélèvement (types eaux de ruissellement, pompes intermittentes, etc) ne peuvent être équipés d'appareil de mesure et dans ce cas la quantité est estimée ou modélisée.

VOLUME D'EAU DE DIVERSION

Le volume des diversions correspond aux eaux prélevées puis restituées sans avoir subi d'altération de leurs caractéristiques physico-chimiques. Sur les sites Orano Mining,

* FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

les seules diversions réalisées ces dernières années sont des retours à l'environnement lors de tests de pompages réalisés sur des projets au Niger, n'ayant pas altéré la ressource en elle-même. Aucune eau de diversion n'a été comptabilisée sur les sites Orano en 2023.

VOLUME D'EAU USÉE REJETÉE

Le volume d'eau usée rejetée est suivi dans le reporting Orano depuis 2023. Il s'agit de la quantité d'eau rejetée dans les eaux de surface ou en nappe (après traitement ou pas), ou envoyée vers une entité tierce pour traitement, après une utilisation spécifique pour les besoins du site (procédé, eau sanitaire...). Conformément aux recommandations de l'ICMM, les évaporations, infiltrations et diverses pertes de procédé ne rentrent pas dans cet indicateur, mais sont comptabilisées comme eau consommée.

VOLUME D'EAU CONSOMMÉE (BIEN COMMUN) – SPÉCIFIQUE ORANO

L'indicateur "eau consommée" correspond à la quantité d'eau spécifiquement consommée pour les besoins du site qui implique une diminution quantitative de la ressource (consommation lors du procédé de traitement et entraînement dans le produit fini, consommation par les salariés, pertes éventuelles) et/ou qualitative (dégradations physico-chimiques). Cette définition est basée sur les définitions de la FAO et de l'OCDE et est commune au sein d'Orano. Dans cette définition, les volumes d'eaux utilisés dans le procédé et traités avant rejet, quel que soit le traitement, sont à considérer comme des eaux consommées.

Cet indicateur permet de refléter la dépendance à la ressource en eau des sites pour leurs activités.

VOLUME D'EAU CONSOMMÉE (FLUX MATIÈRE)

Différent de l'indicateur "volume d'eau consommée (Bien Commun)" d'Orano, l'"eau consommée (flux matière)", qui correspond aussi à la définition de l'eau consommée selon l'ICMM, est le volume total d'eau qui est soustraite de l'environnement par évaporation, entraînement (dans le produit ou les déchets) ou autres pertes, et qui n'est pas rejetée dans les eaux de surface, les eaux souterraines, l'eau de mer ou vers un tiers.

Cet indicateur permet de rendre compte de la ressource en eau directement disponible pour les écosystèmes environnants. Le volume d'eau consommée (Flux Matière) est donc inférieur au volume d'eau consommée (Bien Commun), puisqu'il soustrait les rejets vers l'environnement.

Toutes les opérations de pompage en nappe souterraine ou de pompage d'eaux de surface pendant les phases d'après-mines, à but de dénoyage ou de traitement, avec

rejet immédiat dans le milieu (sans consommation), ne sont pas comptabilisées dans ces deux référentiels.

Depuis plusieurs années, tous nos sites en opération et en exploration /projet travaillent à identifier des solutions permettant de limiter les prélèvements, notamment en eaux de bonne qualité, à éviter les pertes, et à recycler ou réutiliser les flux aqueux. À titre d'exemple, le site de KATCO recycle depuis plusieurs années ses boues de forage, et a mis en place une boucle de recyclage des flux aqueux dans l'usine de Tortkuduk.

En 2023, nos sites ont poursuivi leurs actions de recherche d'actions de performance Eau, comme par exemple :

- À SOMAÏR, certains effluents issus des ateliers solvant sont réutilisés dans diverses sections du traitement du minerai, représentant en 2023 plus de 1 Mm³ d'eau prélevée évitée
- Toujours à SOMAÏR, le site travaille sur l'amélioration du recyclage des eaux de lavage des toiles de filtration via un groupe de travail dédié et de possibles investissements matériels

FOCUS SUR LES SITES EN ZONE DE STRESS HYDRIQUE



Actuellement, aucun des sites d'Orano Mining n'est localisé en zone de stress hydrique élevé selon la classification proposée par l'outil Acqueduct.

Néanmoins, cette évaluation est réalisée à l'échelle d'un bassin versant, tandis que les enjeux peuvent être plus forts à l'échelle locale. En pratique, l'évaluation locale des enjeux tout comme les attentes des parties prenantes incitent à considérer que nos sites localisés en contexte "aride à faible usage de l'eau" doivent être encore plus transparents et proactifs sur leurs usages de la ressource en eau.

Conformément aux recommandations de l'ICMM, nous publions pour la première année une synthèse eau spécifique aux sites en opération localisés en zone "aride à faible usage de l'eau" et à risque hydrique global élevé.

Ces chiffres synthétisent les empreintes agrégées des sites de KATCO (Kazakhstan) et de SOMAÏR (Niger).

Conformément aux prescriptions de l'ICMM, ce même exercice sera étendu pour l'empreinte totale d'Orano Mining. Un travail d'homogénéisation et de collecte des indicateurs concernés sera réalisé courant 2024 (pour en savoir plus, consultez la [fiche complémentaire](#) .



- À KATCO, l'amélioration de la mesure des consommations s'est poursuivie en 2023, avec l'investissement dans de nouveaux compteurs pour isoler les consommateurs majeurs et identifier les leviers pertinents.
- Sur le site de McClean Lake, une initiative de réutilisation de condensats a été mise en place en mai 2022, ce qui représentait des évitements de consommation en eau et en propane qui ont été visibles en 2023. Elle a néanmoins dû être temporairement suspendue suite à des effets secondaires pénalisants sur le procédé de traitement des effluents (pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire )

VOLUME D'EAU DE L'USINE DE DÉSSALEMENT

L'usine de dessalement d'Erongo (Namibie) prélève des eaux marines pour les potabiliser par un procédé d'osmose inverse. Les rejets sont uniquement constitués de saumures, rejetés en mer. Les eaux potabilisées sont en quasi-totalité vendues au distributeur d'eau namibien NamWater, une fois sécurisés les besoins en eau potable du site de Trekkopje (pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire )



VOLUME D'EAU DE LA MASSE MINIÈRE ACIDIFIÉE

Les gisements exploités par Orano Mining avec la technique ISR sont localisés dans des aquifères profonds. La qualité des eaux, généralement très salines et chargées naturellement en uranium et autres métaux, ne permet pas son utilisation par la population locale.

Au cours de l'étape de préparation d'un bloc avant sa mise en exploitation minière, le volume d'eau présent dans les pores de la masse minière est pompé pour être acidifié. Il

est ensuite réinjecté dans la masse minière au niveau de ce même bloc. Ce processus est répété, en boucle, jusqu'à obtention d'un pH permettant la dissolution sélective de l'uranium. Cette eau est au cœur du processus ISR et n'est pas reportée sous l'indicateur "eau consommée".

Orano Mining a toutefois décidé de calculer le volume annuel d'eau acidifiée nécessaire à l'extraction d'uranium par ISR.

À l'heure actuelle, le site de KATCO (Kazakhstan) est le contributeur majeur de cet indicateur, mais les pilotes d'extraction des sites de Zuuvch Ovoo (Mongolie) et South Djengeldi (Ouzbékistan) sont aussi comptabilisés lors de leur mise en production.

En 2023, le volume d'eau acidifiée pour les besoins de l'exploitation par ISR était de 1,4 million de m³.

Nos résultats

En 2023, l'indicateur "eau consommée" (Orano) a diminué de 14 % par rapport à 2022.

Le ratio de la consommation en eau de l'ensemble des sites d'Orano Mining par tonne d'uranium produite est de 552 m³/tU en 2023, + 9,6 % vs 2022. Par rapport à 2019, la consommation totale (Orano) en 2023 a diminué de 42 %, et le ratio de consommation a diminué de 23 %.

En raison de l'anticipation des activités de maintenance des installations de SOMAÏR suite aux événements politiques de juillet 2023 survenus au Niger (voir chapitre production, p.109 ) , l'exhaure minière a été maintenue à un niveau minimal. La consommation en eau a été réduite de 17 % vs 2022.

Le site de McClean Lake (Canada) a également réduit ses consommations en eau en 2023 par rapport à 2022 en raison d'une baisse d'approvisionnement en minerai issu de la mine CAMECO de Cigar Lake. Cette baisse d'activité a permis de diminuer la consommation totale. Le ratio de consommation à la tonne d'U produit s'est amélioré pour McClean Lake.

L'amélioration du ratio et la diminution de la consommation totale depuis 2019 s'expliquent notamment par la fermeture de la mine de COMINAK à la fin du premier trimestre 2021. Pendant sa phase d'activité, COMINAK consommait des eaux souterraines extraites lors du dénoyage des travaux miniers souterrains, et les réutilisait en quasi-totalité pour le traitement du minerai et l'abattage des poussières. De l'eau potable était par ailleurs fournie aux travailleurs et à certaines sections de l'usine nécessitant une eau pure. L'arrêt des opérations minières de COMINAK a représenté à elle seule une diminution de consommation de 2,5 Mm³ entre 2019 et 2023.

Pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire



Les engagements d'Orano Mining pour 2025



- Une baisse de l'eau consommée par tonne d'U produite de 10 %*
- Une baisse de la consommation d'eau globale de 20 %*
- Doter chaque site à enjeux hydriques d'un plan de gestion de l'eau partagé par les parties prenantes
- Développer des modèles prédictifs sur l'atténuation naturelle en ISR au travers d'une R&D dédiée
- Maintenir les actions de R&D dans le traitement passif des eaux

En 2023, le groupe de travail Eau d'Orano Mining a poursuivi les actions de diminution et d'optimisation des consommations en eau, tout en travaillant à la mise en conformité au standard de reporting ICMM pour l'année 2024.



RÉSULTATS 2023

Déploiement des plans d'actions sur les sites en opération pour baisser de 10 % nos consommations en eau par tonne d'uranium produite



Déploiement des plans d'actions sur les sites en opération ayant des enjeux hydriques afin de les doter d'un plan de gestion partagé par les parties prenantes



* Année de référence 2019

PRINCIPE 6.3

Concevoir, construire, exploiter, surveiller et mettre en sécurité les installations d'élimination /de stockage des résidus miniers en appliquant des pratiques de gestion et de gouvernance exhaustives et fondées sur une analyse des risques, conformément aux bonnes pratiques internationalement reconnues, afin de réduire au minimum le risque de défaillance catastrophique.

La surveillance des ouvrages d'Orano Mining

Lancé en août 2020, le standard industriel mondial sur la gestion des résidus miniers (GISTM, acronyme anglais) développé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), les Principes pour l'Investissement Responsable (réseau d'investisseurs soutenu par les Nations Unies) et le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) après la catastrophe de Brumadinho (Brésil), s'efforce d'atteindre l'objectif ultime de zéro dommage pour les personnes et l'environnement.

Soutenu par une approche intégrée de la gestion des résidus, ce standard vise à prévenir les défaillances catastrophiques et à améliorer la sécurité des installations de gestion des résidus miniers dans le monde entier. Il incarne un changement radical en termes de transparence, de responsabilité et de protection des droits des personnes affectées et concernées par les projets.

Le standard couvre six sujets clés :

- Les communautés affectées
- Les connaissances de base
- La conception, la construction, l'exploitation et la surveillance des installations de traitement des résidus
- La gestion et la gouvernance
- L'intervention d'urgence et le réaménagement à long terme
- La divulgation publique et l'accès à l'information

Ces sujets contiennent 15 principes et 77 exigences spécifiques vérifiables auxquelles les exploitants doivent se conformer.

Ce standard industriel mondial s'adresse aux exploitants et s'applique aux installations de gestion des résidus miniers, qu'elles soient existantes ou à construire.

Depuis le 5 août 2020, Orano Mining ainsi que l'ensemble des membres de l'ICMM se sont engagés à mettre en œuvre ce standard sur la gestion des résidus miniers.

Orano Mining gère 2 parcs à résidus respectivement classés comme ayant des conséquences potentielles "extrêmes" et "très élevées" selon la classification du standard : le site des Bois Noirs Limouzat ("BNL") en France ayant cessé son activité en 1980 et l'Installation de gestion des résidus JEB Tailings au Canada qui est en cours d'expansion. Orano Mining travaille à la mise en œuvre des exigences de la norme sur ses parcs à résidus et à la divulgation des résultats d'ici août 2025, pour toutes les installations.



Orano Mining a par ailleurs adopté une politique de gestion des stockages de résidus de traitement des minerais et d'effluents industriels. Cette politique, signée par l'ensemble des membres du Comité de Direction d'Orano Mining, s'applique à l'ensemble de ses sites.

En savoir plus, consultez la fiche de données complémentaires



Pour en savoir plus, consultez notre site internet



Les ouvrages de stockage de résidus de traitement

EN FRANCE

Sur les 17 sites de stockage de résidus, tous réaménagés, 9 ont des ouvrages de 15 à 65 m de hauteur et de 110 à 1 700 m de longueur. Un seul possède une lame d'eau (site des Bois Noirs Limouzat).

Les ouvrages sont construits soit en sables de cyclonage de résidus, soit en stériles miniers. Seul l'ouvrage des Bois Noirs (H max : 42 m, L : 508 m) est considéré dans la réglementation française comme un barrage de classe A avec, à la fois une surveillance interne et une surveillance réglementaire. Selon la réglementation, les autres ouvrages en France font l'objet d'un suivi interne par Orano Mining et d'une visite par un expert externe tous les 5 ans.

Les résultats du suivi des ouvrages montrent un état satisfaisant concernant leur stabilité.

Par ailleurs un groupe de travail dédié à la stabilité des ouvrages de ceinture et de stockage des résidus a été créé dans le cadre du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR). Piloté par le Ministère français de la Transition écologique et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (cf. p.70 ) , il réunit divers experts dont ceux d'Orano Mining ainsi que des associations. En 2022, ce groupe a poursuivi ses travaux et le rapport final relatif à l'évaluation de la tenue des ouvrages ceinturant les stockages de résidus de traitement de minerais d'uranium a été publié le 30 janvier 2023.



La méthodologie d'évaluation de la stabilité sur le long terme repose sur 2 hypothèses principales : ouvrage en fonctionnement normal (c'est-à-dire entretenu) et en fonctionnement dégradé (abandonné).

À cela, s'ajoutent des scénarios accidentels tels des séismes ou des crues.

À L'INTERNATIONAL

Au Gabon, Canada et Niger, les ouvrages en stériles miniers sont de plus faible hauteur. L'ensemble de ces ouvrages respectent les exigences réglementaires et font l'objet d'une surveillance interne du groupe et, pour certains d'entre eux, l'objet d'une visite par un expert externe.

Les bassins de stockage des effluents

Les bassins de stockage d'effluents industriels sont construits en superstructure ou sont semi enterrés. Ils font l'objet d'une surveillance régulière, quotidienne ou hebdomadaire, suivant les cas :

- KATCO : 8 bassins de stockage des boues de forage. Ils sont construits sur une hauteur de 5 m environ, en sable, matériau présent sur le site
- SOMAÏR : 6 bassins de stockage des effluents, construits en stériles sur une hauteur de 7 m
- COMINAK : Le stockage des effluents dans les bassins de COMINAK s'est arrêté au printemps 2021. À fin 2023, 2 bassins ont déjà été réaménagés et couverts et 9 bassins sont en cours d'assèchement et de réaménagement. (cf. chapitre COMINAK, p.76 )

Les engagements d'Orano Mining pour 2030



- **Tendre vers une gestion passive des stockages de résidus miniers pour les nouveaux sites miniers**
- **Mettre en conformité selon le Standard GISTM, tous les ouvrages de stockage de résidus de traitement de minerais et divulguer annuellement à partir d'août 2025, pour chaque site, les rapports de conformité au Standard.**

Déversements accidentels

La prévention des risques de déversements accidentels est l'un des axes de travail sur lesquels les équipes d'Orano Mining sont mobilisées depuis plusieurs années.

Grâce à ces efforts et au partage d'expérience, les déversements sont limités et traités rapidement, en toute sécurité.

Afin de prévenir les déversements accidentels, nous encourageons nos équipes opérationnelles (Exploitation et Environnement) à :

- Adopter une approche proactive (des étapes de conception, à la construction jusqu'au suivi et à l'exploitation des installations)
- Analyser et partager les retours d'expérience des accidents potentiellement significatifs afin qu'ils ne se reproduisent plus
- Assurer une surveillance rigoureuse des installations

Les événements environnementaux sont remontés au sein d'Orano à travers un outil informatique dédié aux événements HSE dénommé "AHEAD". Orano a également développé une échelle de classification de gravité des presque-événements et des événements environnementaux "ASSESS" afin de favoriser les retours d'expérience et le partage au sein du groupe.

Chaque site dispose d'une procédure interne cadrant les actions à adopter immédiatement et à court terme en cas de détection d'une fuite (action de nettoyage de la zone, de contrôle de contamination et d'analyse des causes de la fuite).

Deux événements sont à noter pour la mine de KATCO au Kazakhstan :

- En avril 2023, une fuite d'acide sulfurique a eu lieu à proximité d'un module d'acidification. La surface impactée est de 600 m². Des opérations de nettoyage et de remise en état ont été menées. Des analyses de laboratoire ont permis de confirmer le retour à la normale. Pour cet événement, KATCO s'est acquittée d'une amende de 21 300 € à l'administration kazakhe.
- En novembre 2023, la rupture d'une canalisation transportant une solution de production a entraîné le marquage radiologique d'une surface de 150 m² (activité supérieure à 1 Bq/g). Des opérations de décontamination et de nettoyage du sol ont immédiatement été mises en œuvre et une partie des déchets ont été acheminée dans un centre de traitement pour déchets faiblement radioactifs. Cet événement n'a pas entraîné d'amende des autorités kazakhes.



Ces deux fuites ont été traitées rapidement par les équipes sur place afin de garantir l'absence d'impact environnemental persistant sur le site. En parallèle, une démarche d'excellence opérationnelle a été enclenchée à l'échelle du site de KATCO pour travailler sur les causes profondes de ces fuites et réduire la probabilité que ces événements ne se reproduisent.

Au cours de l'année 2023, nous n'avons enregistré aucun autre événement ayant eu un impact significatif sur l'environnement ou ayant conduit à une amende ou poursuite en liaison avec la réglementation environnementale en vigueur.



RÉSULTATS 2023

Déclinaison du standard
stockage de résidus sur
l'Après-Mine France, COMUF,
SOMAÏR et OCI



PRINCIPE 6.4

Appliquer la hiérarchie des modes de traitement afin de prévenir la pollution, de gérer les rejets et les déchets, et de répondre aux incidences éventuelles sur la santé humaine et sur l'environnement.

Gestion des déchets et économie circulaire

Les activités minières génèrent des déchets. La bonne gestion de ces déchets est essentielle tant pour se conformer aux réglementations environnementales et minimiser les impacts que pour répondre aux attentes de la société partagées par les valeurs du groupe.

Politique

Orano Mining est responsable de ses déchets et assure, conformément à la réglementation, leur gestion efficace qu'ils soient radioactifs ou conventionnels.

Leur volume et leur traitement varie d'un site à l'autre. Ils sont répertoriés, classés, stockés / entreposés puis recyclés et valorisés quand cela est possible, conformément aux réglementations nationales. Nos équipes sur site s'assurent de leur traçabilité jusqu'à leur élimination ultime ou leur valorisation. Cela figure dans leur plan de management environnemental (ISO 14001 ou équivalent).

Nous appliquons la hiérarchie 4R (Réduire, Réutiliser, Revaloriser et Recycler) pour la gestion de nos rejets et déchets afin de prévenir les incidences éventuelles sur la santé humaine et sur l'environnement.

Gouvernance

Nos équipes centrales et opérationnelles évaluent régulièrement la possibilité de réduire la quantité de déchets produits et d'optimiser leur réutilisation / revalorisation et leur recyclage, dans une logique d'amélioration continue. Elles échangent également sur les meilleures pratiques en vigueur, veillent aux évolutions réglementaires et à la cohérence des programmes mis en place.

Performance

Nos déchets se répartissent en déchets conventionnels et déchets radioactifs, en considérant que les déchets conventionnels sont tous les déchets autres que les déchets radioactifs. Les déchets radioactifs ne renferment que des matériaux radioactifs naturels.

DÉCHETS CONVENTIONNELS

Les déchets conventionnels sont répartis en deux catégories, fixées selon les réglementations nationales des pays dans lesquels nous opérons :

- Déchets dangereux tels que les batteries et emballages de produits toxiques, les déchets électroniques, les huiles usées etc
- Déchets non dangereux tels que les ordures ménagères, gravats, ferrailles, pneus, etc

Nos équipes s'assurent que les déchets sont entreposés et stockés dans des conditions ne présentant pas de danger pour nos collaborateurs, les populations avoisinantes, et l'environnement. Les entreposages et stockages de déchets, et plus généralement de matières dangereuses, font l'objet d'une réévaluation périodique dans le cadre de la revue du plan de gestion des risques SSE de nos sites. Chaque stockage ou entreposage de déchets dangereux fait l'objet au préalable d'une étude de risques pour déterminer la gestion adaptée la plus sûre.

En 2021, dans l'optique d'une réduction de la quantité de déchets conventionnels non valorisés, des groupes de

travail ont été constitués sur chaque site en opération afin de trouver des solutions et leviers de réduction de production de déchets ou de développement de nos pratiques de revalorisation. En 2022, les plans d'actions définis ont été mis en place et poursuivis sur 2023 notamment sur KATCO.



Pour l'ensemble des activités minières où Orano Mining est opérateur, le tonnage des déchets conventionnels a augmenté entre 2022 et 2023 ; ceci est principalement en lien avec les travaux de démantèlement de l'usine et des anciens bureaux de COMINAK.

La part des déchets valorisés est de 3 %. Ce résultat est lié au démantèlement de COMINAK au Niger, pays où les filières de recyclage de déchets sont très peu développées.

DÉCHETS RADIOACTIFS

Nos déchets miniers contiennent uniquement des radionucléides d'origine naturelle en accord avec la dénomination de l'AIEA (SSG-60) ils sont définis comme NORM (Naturally Occurring Radioactive Material) , et classifiés à très faible radioactivité.

Les déchets NORM sont destinés soit à un stockage spécifique de surface, soit éventuellement après traitement et contrôle, à la banalisation, quand ils sont en-dessous des seuils de libération définis par les réglementations nationales (si applicables).

Des directives sont adressées par les équipes centrales à chacune des unités opérationnelles susceptibles de produire des déchets radioactifs afin de rappeler les objectifs et préciser les moyens à déployer en termes d'organisation et de suivi pour assurer une gestion sûre de ces déchets.

Ces directives se basent notamment sur la réglementation locale, complétée le cas échéant par les guides et standards de l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique). Les sites les déploient sous forme de procédures opérationnelles adaptées à leurs contextes.

Pour nos sites opérant dans des pays où il n'existe pas de filière centralisée de stockage de déchets radioactifs, ces déchets sont stockés directement sur les sites dans les conditions de sûreté et de sécurité respectant les réglementations en vigueur (voir données de la fiche complémentaire )

En 2023, 1 432 tonnes de déchets radioactifs ont été produites par les entités minières où Orano Mining est opérateur. Cette augmentation par rapport aux années précédentes est essentiellement liée aux travaux de démantèlement et de construction de structures opérationnelles sur KATCO, ainsi qu'aux opérations de nettoyage des sols menées suite à la fuite accidentelle survenue à KATCO (cf. chapitre 6.3, p.90 )

Les engagements d'Orano Mining pour 2025



- Contribuer aux politiques de réduction des déchets plastiques dans nos zones d'implantation
- Réduire notre production de déchets non recyclés (- 25 % en 2030 par rapport à 2019)

Réalisations 2023



En 2021, un groupe de travail transverse impliquant les équipes sur site et en central a mené un travail collectif de diagnostic des productions de déchets conventionnels, et travaille depuis à identifier de nouvelles voies de diminution de la quantité de déchets non revalorisés.

Conformément au plan d'actions développé par les équipes de KATCO lors de ce Groupe de Travail initié, les équipes HSE ont mis en place un système de tri de déchets optimisé

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un objectif clé du programme de gestion des déchets est d'encourager les quatre "R" - Réduire, Réutiliser, Revaloriser et Recycler - pour minimiser la quantité de déchets mis en décharge

Les déchets doivent être triés à la source par l'émetteur avant d'être transportés vers des zones spécifiques pour une élimination appropriée.

Avant de démarrer le programme, un ensemble d'instructions d'exploitation est établi. Il précise la manière dont les déchets sont collectés et éliminés. Ces documents sont mis à jour en fonction des évolutions réglementaires, des développements de filières de gestion des déchets ainsi que lors de modifications opérationnelles internes. Le personnel sur site est formé pour suivre les préconisations et leur mise à jour.

Pour faciliter l'identification et le tri des déchets, les catégories suivantes ont été créées :

- Déchets domestiques
- Déchets industriels
- Déchets dangereux
- Déchets radioactifs de faible activité



Pour chaque type de déchets, les informations suivantes sont spécifiées :

- Description du déchet et sa caractérisation (chimique, physique, quantité, etc.),
- Classification du déchet selon les réglementations locales et internationales
- Procédures de contrôle et de suivi des déchets
- Mesures d'atténuation utilisées pour éviter que les déchets aient un impact négatif sur l'environnement
- Mesures de collecte, de stockage, de transport et d'élimination

avec la logistique inhérente que cela requière et des sessions de sensibilisation des employés mais aussi des sous-traitants. Cette série d'actions a participé à l'évolution positive vers une meilleure valorisation des Déchets Non Dangereux.

Au Canada, du fait des coûts et des impacts environnementaux associés aux transports des déchets sur une très longue distance, le site de McClean Lake a, pour l'instant, abandonné la piste du tri et de la valorisation en filière des déchets métalliques.



RÉSULTATS 2023

Auditer les filières de recyclage de KATCO	●
Conclusions du benchmark recyclage déchets plastiques à SOMAÏR	○

KAZAKHSTAN

Valorisation des déchets alimentaires



Sur la base d'actions pilotées par les équipes Environnement du site

- Développer un système de gestion des déchets optimisés
- Mettre à disposition des conteneurs poubelles de tri dédiés (code couleur)
- Sensibiliser les employés et les sous-traitants aux pratiques du tri
- Intégrer de nouvelles filières de recyclage
- Vérifier le devenir de nos déchets en filière de traitement et recyclage

PRINCIPE 6.5

Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à contribuer à un avenir sobre en carbone, et déclarer les résultats obtenus sur la base des protocoles internationalement reconnus pour la mesure des émissions des équivalents de CO₂ (GES).

Climat

Gaz à effet de serre (GES)

La filière nucléaire réalise régulièrement des études d'analyse de cycle de vie. Les émissions associées au cycle du combustible, et notamment son approvisionnement, constituent l'un des plus gros postes d'impact carbone. La décarbonation des activités du cycle est ainsi un enjeu majeur en termes de compatibilité aux Accords de Paris et d'exemplarité.

En plus d'être convaincu du rôle que le nucléaire peut jouer dans la transition énergétique vers une électricité bas carbone, Orano est engagé depuis 2004 dans un programme de réduction de ses propres émissions afin de contribuer à l'enjeu global de la neutralité carbone d'ici 2050.



Contribuer à la neutralité carbone en 2050

L'Union Européenne s'est fixée un objectif de neutralité carbone en 2050, et la France y contribue en visant la décarbonation de la production d'énergie à horizon 2050. Orano Mining, comme Orano, s'engage à contribuer à la neutralité carbone, avec un objectif à court terme de réduction de ses émissions de GES directes et indirectes (scope 1 et 2) de -25 % d'ici à 2025*. Cet objectif a été rehaussé courant 2023.

Orano et Orano Mining se sont fixés comme objectif moyen terme d'avoir réduit de 20 % de leurs émissions totales scopes 1, 2 et 3 en 2030 par rapport à 2019. Pour ce faire, les équipes travaillent distinctement sur les scopes 1 et 2, d'une part et sur le scope 3, d'autre part. Le travail d'évaluation et de fiabilisation du scope 3 a débuté en 2020. Il permet en 2023 de disposer non seulement d'une meilleure quantification et caractérisation de sa mesure, mais également d'amorcer une trajectoire.

L'objectif de "net zero emissions" scopes 1+2 d'ici 2050 figure par ailleurs dans l'engagement collectif de l'ICMM,

dont Orano Mining est membre. Cet engagement pour la préservation du climat et la neutralité carbone est inscrit dans la raison d'être du Groupe Orano et dans l'un des 5 axes stratégiques de son projet d'entreprise. Il constitue l'objectif long terme du groupe.

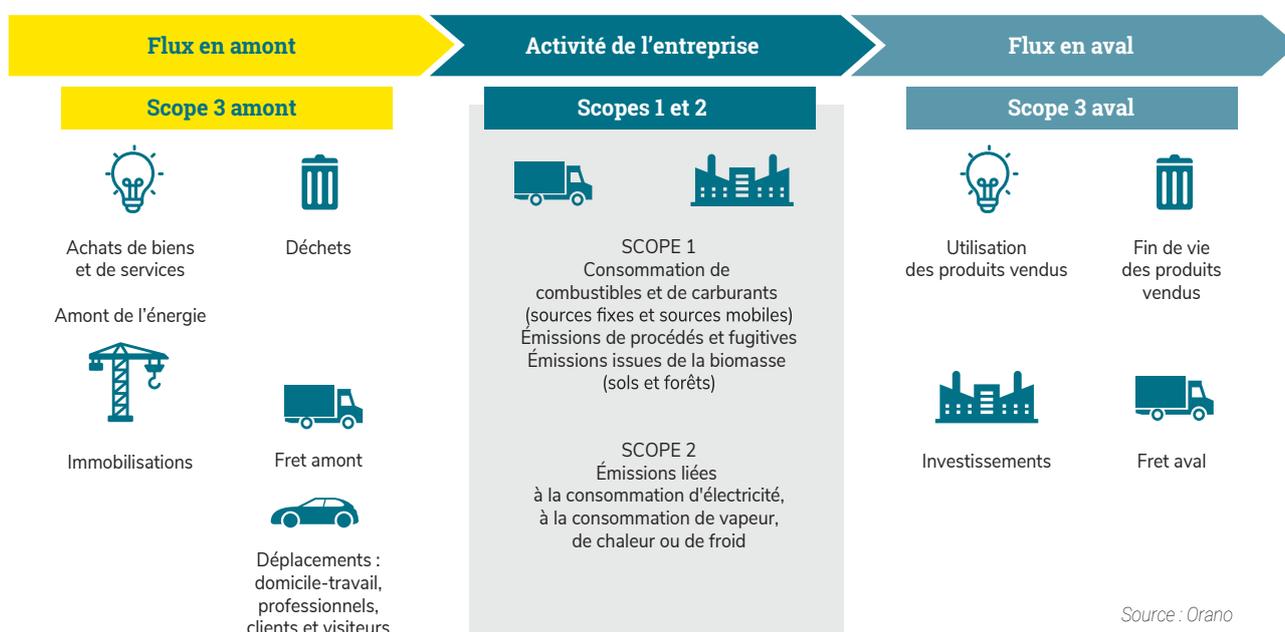
Gouvernance

Les objectifs de décarbonation d'Orano sont inscrits dans l'axe "Climat" du projet d'entreprise et de la feuille de route du groupe, validé par le Conseil d'Administration en décembre 2020. L'évaluation de l'empreinte carbone est en cours de systématisation pour les projets d'investissement et d'acquisition et les nouvelles activités afin d'évaluer leur impact potentiel.

Les trajectoires sont présentées au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration à l'issue de l'exercice annuel du Plan d'Action Stratégique. Le sujet vulnérabilité climatique est également présenté régulièrement depuis 2021.

La fiabilisation du portefeuille d'actions permettant l'atteinte des objectifs de décarbonation fait l'objet d'une analyse

Décomposition de la comptabilisation des gaz à effet de serre selon 3 scopes



Périmètre des émissions de gaz à effet de serre (selon le GHG protocol)

Scope 1 : émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon), émissions directes de gaz réfrigérants, émissions directes de CO₂ ne résultant pas de combustion.

Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à l'activité.

Scope 3 : autres émissions ne résultant pas des postes décrits ci-dessus.

* par rapport à 2019

tous les ans lors de la mise à jour des schémas directeurs industriels des sites. Ce processus a été approuvé sur les scopes 1 et 2.



Ces objectifs et cette gouvernance sont déclinés au sein d'Orano Mining et de nos implantations. Les sites en production sont organisés en groupes de travail structurés autour d'un référent énergie/carbone, qui se réunit régulièrement avec le référent énergie/carbone d'Orano Mining pour faire le point sur les actions, et partager les difficultés et bonnes pratiques. Tous les nouveaux projets, depuis l'exploration jusqu'au réaménagement minier, ou en cas de modification sur les installations existantes, sont évalués en termes d'impact GES potentiel, et font l'objet d'études d'éco-conception afin d'anticiper et de minimiser cet impact. La trajectoire carbone d'Orano Mining est régulièrement réévaluée par les équipes sur site et en Central BU, et tous les axes de progrès, qu'ils soient énergétiques, procédés, organisationnels ou liés à la chaîne de valeur, sont étudiés.

Par ailleurs, en tant que membre de l'ICMM, Orano Mining s'engage à mettre en œuvre les exigences énoncées dans les principes sur le Changement Climatique ainsi que dans les attentes de performance.

Cela implique notamment d'être doté d'un système de gouvernance, de publier et de faire auditer tous les ans les résultats de nos émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) selon un référentiel robuste et aligné sur les recommandations de la TCFD (Task-Force on Climate-Related Financial Disclosures), de se fixer des objectifs de réduction des émissions scopes 1 et 2 au niveau corporate en ciblant particulièrement les postes les plus émetteurs, ou encore de mettre en œuvre des solutions d'adaptation et d'atténuation sur nos sites, en tenant compte des opportunités, des défis locaux, et des futures conséquences du changement climatique.

Nous travaillons sur notre chaîne de valeur, en mesurant nos émissions de GES sur le périmètre scope 3, en cartographiant les postes fortement émetteurs, et en travaillant

avec nos partenaires pour, ensemble, réduire l'empreinte carbone de nos activités.

Nous travaillons à améliorer la performance environnementale de nos sites en suivant les émissions globales rapportées à la tonne d'uranium produite, mais en termes d'impact climatique, ce sont les émissions totales qui comptent : nous concentrons donc nos efforts sur la réduction de notre empreinte globale de GES.

Mesure de la performance

Consommatrices d'énergie électrique comme d'hydrocarbures, les activités minières sont généralement situées sur des sites isolés, dans des pays aux mix énergétiques parfois très carbonés.

Pour diminuer ses émissions de GES, Orano Mining agit en priorité sur ses principales sources qui proviennent essentiellement :

- De la consommation d'électricité fournie sur les réseaux nationaux des pays d'implantation : l'empreinte équivalente est calculée à partir des consommations des sites et des facteurs d'émission des pays, régions ou des énergéticiens concernés
- De la combustion des énergies fossiles : les quantités de GES émises sont calculées à partir des quantités de combustibles consommées et des facteurs d'émission de CO₂ équivalents correspondants
- De la décarbonation lors des phases d'attaque chimique du minerai à l'acide, et des réactifs (comportant des carbonates) mis en contact avec des solutions acides. Les quantités de CO₂ émises sont alors calculées à partir des teneurs en carbonates dans le minerai traité, du rendement des réactions chimiques et des quantités de réactifs utilisés
- Des procédés de traitement mis en œuvre (émissions d'oxydes d'azote, principalement) et de la gestion des déchets (méthane et CO₂). Les émissions de GES sont calculées à partir des quantités de déchets produits, du suivi des émissions pour les oxydes d'azote, et de leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) associés
- Des émissions de composés halogénés (isolants électriques), de fluides caloporteurs, réfrigérants et anti-incendie utilisés sur les sites industriels. Les émissions de GES sont déduites des quantités consommées des différents fluides et de leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) associés
- Du changement de l'affectation des sols et de la disparition afférente des capacités de stockage de carbone. Ces émissions sont calculées en affectant les surfaces annuellement défrichées par chaque site à des facteurs d'équivalence de stockage de carbone relatifs à chaque sous-région, fournis par le Groupe Orano
- Des postes d'émissions du scope 3 (en savoir plus, consultez la fiche de données complémentaires )

Focus sur le scope 3

Depuis 2020, un groupe de travail transverse aux Business Units d'Orano travaille à la quantification et à la caractérisation des émissions de scope 3, depuis l'année de référence 2019. Un travail important de fiabilisation de cette comptabilisation et de montée en compétence des équipes a été réalisé depuis 2021 par Orano Mining, et se poursuivra en 2024, car le scope 3 représente plus de 75 % de l'empreinte GES totale d'Orano Mining.

La fiabilisation de la cartographie des émissions scope 3 et l'identification des leviers d'action constituent un enjeu primordial compte tenu de l'importance de l'empreinte scope 3. Les principaux postes d'émission pour Orano Mining sont notamment en tout premier lieu les achats de biens et services (et en particulier la fourniture en réactifs chimiques et les empreintes des participations dans les JV avec CAMECO), l'utilisation et la fin de vie des produits vendus (cycle du combustible nucléaire), l'amont de la fourniture d'énergie, le fret amont, les immobilisations.

KAZAKHSTAN

En juin 2023, les équipes de KATCO ont participé à la journée de décarbonation organisée par la Chambre de commerce et d'industrie France - Kazakhstan, à Astana.



Durant cette journée, les grands entreprises industrielles et les institutions publiques ont pu débattre et échanger sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique.

KATCO a présenté ses initiatives mises en place pour réduire ses consommations d'électricité lors de ses activités d'extraction et permettant ainsi de contribuer à l'objectif de réduction de -20 % de tCO₂e scopes 1, 2 et 3 vs 2019 fixé par le groupe.



Orano Mining analyse ses émissions afin d'identifier les leviers d'actions nécessaires à la réduction du scope 3. Depuis 2020, plusieurs axes de travail ont été mis en place, et se poursuivront dans les années à venir :

- Continuer à progresser dans la mesure et la compréhension des émissions liées au scope 3, en améliorant la collecte des facteurs d'émission spécifiques de nos fournisseurs majeurs, en collectant autant que possible les données physiques plutôt que monétaires
- Former nos acheteurs et prescripteurs, et travailler conjointement avec nos partenaires pour minimiser l'empreinte de leurs activités, via notamment l'emploi de critères GES contractuels ou de partenariats de soutien avec nos fournisseurs d'énergie
- Anticiper l'empreinte des futurs projets, et mettre en œuvre l'éco-conception
- Participer à des groupes de travail interne Groupe et externe, et la veille normative et technologique sur le sujet

En 2023, Orano a formé les acteurs de la supply chain aux enjeux du changement climatique et à l'importance de la réduction de l'empreinte scope 3. Les principaux fournisseurs contributeurs à cette empreinte ont été identifiés, et des rencontres ont pu se tenir afin d'échanger sur les objectifs d'Orano Mining ainsi que sur les trajectoires et actions de décarbonation des fournisseurs. Ces échanges, qui se poursuivront en 2024 avec les autres fournisseurs contributeurs majeurs, permettent à la fois d'améliorer la compréhension de la source des émissions de GES (notamment en récupérant des facteurs d'émission spécifiques lorsque disponibles), mais aussi de partager sur les enjeux liés au changement climatique et les engagements des parties.

Un travail important sera également à réaliser dans les années à venir pour limiter au maximum l'empreinte scope 3 des futurs projets, via l'éco-conception. Plusieurs axes de travail sont à l'étude, notamment sur les procédés de traitement et le choix des fournisseurs.

Performance / Résultats

Pour parvenir à nos objectifs de réduction de GES, nous employons simultanément plusieurs leviers tels que le renouvellement de matériel par des équipements plus performants et sans fluides réfrigérants à hydrofluorocarbures, l'optimisation des consommations de carburants fossiles et d'électricité, ou encore des programmes de sensibilisation auprès de nos collaborateurs et partenaires. Nous étudions les possibilités alternatives d'extraction et de traitement du minerai minimisant les consommations d'énergies, de réactifs et de matières premières en général.

Concernant les émissions scope 1, même s'il reste difficile d'agir sur les émissions liées à la décarbonation du minerai, qui sont dépendantes de la géologie des zones exploitées,



des études sont menées par Orano Mining pour limiter les émissions de GES associées au procédé de traitement du minerai. Des études sont en cours à SOMAÏR pour affiner le calcul du taux de décarbonation des traitements statique et dynamique, et in fine, mieux piloter l'affectation des lots de minerai les plus carbonatés pour limiter les émissions associées. Le remplacement progressif des fluides frigorigènes par des fluides à plus faible pouvoir de réchauffement global permet chaque année de diminuer la part d'émissions liées à ce poste.

Un enjeu particulièrement important pour nos sites est l'accès à une électricité décarbonée, car ils sont en grande majorité implantés dans des pays où le mix électrique est fortement carboné. Nous focalisons particulièrement nos efforts sur le scope 2, car en travaillant sur le mix électrique puis sur une plus grande électrification de nos installations, nous pourrions agir à la fois sur nos scopes 1 et 2.

Nos axes de travail pour décarboner notre empreinte sont notamment :

- L'amélioration de la performance énergétique (cf. p.101  : cartographie des consommations et pose de compteurs, étude d'installation de Systèmes de Management de l'Énergie, réalisation d'audits énergétiques, opportunités de mise en place de pompe à chaleur, recyclage de flux (physiques et énergétiques), actions comportementales...
- La recherche d'opportunités d'autoconsommation d'énergies renouvelables (champ solaire, turbinage sur usines d'acide...)
- La recherche d'opportunités d'investissements dans des projets d'énergie renouvelable dans nos pays d'implantation via des contrats en PPA (Power Purchase Agreements), et l'achat de certificats d'énergie renouvelable (RECs) pour contribuer à la décarbonation des mix électriques des pays concernés
- La veille technologique et l'innovation, notamment via les groupes de travail Innovation for Cleaner and Safer Vehicles et Climate Change de l'ICMM

Actuellement, deux grands projets sont en cours pour décarboner nos activités et contribuer à une électricité bas carbone : une centrale photovoltaïque de 8 MWc qui couvrira une partie des besoins en électricité du site minier de SOMAÏR (Niger), et une centrale photovoltaïque de 4.6 MWc, qui alimentera via un PPA l'usine de dessalement d'Erongo, près de Trekkopje (Namibie), dont la construction a débuté en août 2023.

Par ailleurs, une petite centrale photovoltaïque de 80 kW a été installée et mise en service en septembre 2023 sur le site de Trekkopje pour alimenter les bureaux d'Orano Mining Namibia en électricité durant la journée. Cette installation a représenté en 2023 une auto-consommation d'électricité renouvelable de 39 MWh.

L'enjeu d'un approvisionnement en électricité bas carbone étant particulièrement fort sur les mines opérant en ISR, des

études sont en cours sur le site de KATCO pour chercher à optimiser la consommation électrique des pompes du champ de puits via non seulement le modèle de pompes, mais aussi une meilleure maîtrise hydraulique. Des options techniques focalisées sur le procédé pour faciliter la mise en solution de l'uranium sont également en cours d'étude. À moyen terme, des réflexions sont en cours pour développer les futurs projets d'Orano Mining en ISR avec un approvisionnement le plus décarboné possible. À titre d'exemple, le projet minier de Badrakh Energy (Mongolie) prévoit actuellement une auto-consommation électrique (de l'ordre de 5 MW) via une unité de cogénération sur la future usine acide du site. Les sites en projet se nourrissent des réflexions menées sur les sites en opération pour envisager les leviers les plus adaptés à leurs contextes.

Les facteurs d'émission pour la production d'électricité varient en fonction des localisations et des activités de chaque site. Tels que fixés dans le référentiel d'Orano, ils sont désormais pour la plupart issus de la mise à jour 2023 de la base de données de l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA), qui a été jugée plus représentative que le précédent référentiel (ADEME) pour les sites à l'international. Par souci de cohérence, les facteurs d'émission ont été aussi changés rétroactivement depuis 2019, ce qui a fait changer les bilans GES passés d'Orano Mining.

Les facteurs appliqués par Orano Mining pour le calcul des émissions de GES en 2023 sont détaillés en annexe. Ils sont fournis par Orano et appliqués automatiquement lors de la saisie dans le logiciel Tennaxia. La correction rétroactive est elle aussi automatique.

Le scope 2 présenté ci-dessous est calculé en hypothèse "Location based", en reflétant donc le mix électrique moyen du pays ou de la région d'implantation.

Orano n'est pas concerné par les postes "franchises" et "leasing" du scope 3. Les émissions des années précédentes, dont l'année de référence 2019, ont été mises à jour afin d'intégrer des corrections du modèle d'émission sur les achats (corrections de facteurs d'émissions), des corrections de doubles comptes identifiés et des corrections de valeurs aberrantes identifiées a posteriori. Le périmètre a aussi été complété par les postes "Utilisation des produits vendus" et "Fin de vie des produits vendus".

En 2023, les émissions scope 1 comme scope 2 d'Orano Mining ont diminué. Cette baisse est principalement liée au fort ralentissement d'activité imposé au site de SOMAÏR à partir d'août 2023 par la crise politique au Niger, ainsi que plus marginalement à une baisse de production de l'usine de McClean Lake (liée aux difficultés de production de la mine de Cigar Lake en 2023) par rapport à 2022.

On note que ces baisses d'émissions au Niger et au Canada sont légèrement contrebalancées par une hausse d'émissions induites par les travaux de construction de South Tortkuduk, sur le site de KATCO (terrassement, construc-

tions et installations de réseaux). Ces travaux, entamés fin 2022, impactent à la fois le bilan scope 1 (artificialisation des sols) et le scope 3 (matériaux, sous-traitance) de KATCO.

L'activité globale d'Orano Mining a engendré un total d'émissions GES (scopes 1+2) de 233 788 tCO₂eq en 2023, en baisse de 8 % par rapport à 2022, et de 31 % par rapport à 2019. Le contributeur majeur à cette réduction depuis 2019 est la fermeture du site minier de COMINAK, qui a opéré en travaux miniers souterrains entre 1978 et le 1^{er} trimestre 2021.

Ces chiffres portent le ratio d'intensité des émissions GES scope 1 et 2 à 25,86 tCO₂eq par tonne d'uranium produite, en augmentation par rapport au ratio de 2022. Ceci s'explique par la forte baisse de la production d'uranium cette année en raison des longues phases de maintenance. Les opérations de maintenance entraînant des émissions de GES mais pas de production, le ratio se dégrade.

La baisse observée sur le scope 3 entre 2019 et 2022 s'explique principalement par l'arrêt en 2021 de l'exploitation de COMINAK et par l'arrêt de production lié à la crise sanitaire du COVID 19 sur les sites canadiens de Cigar Lake (CAMECO) et McClean Lake, (moins de réactifs achetés, moins d'empreinte liée aux investissements), pour 2021.

L'ordre de grandeur du scope 3 du groupe Orano Mining se situe autour de 810 000 tCO₂e en 2023. Les émissions sont en hausse en 2023 par rapport à 2022 en raison des travaux de construction du projet South Torkuduk au Kazakhstan qui ont commencé en 2023 (poste "Immobilisations"), de l'augmentation du volume de déchets à COMINAK lié au démantèlement de l'usine (poste "Déchets") et du recours accru au fret aérien à SOMAÏR en raison de la fermeture des frontières terrestres (poste "transport de marchandises amont").

Pour en savoir plus,
consultez la fiche complémentaire



Les engagements d'Orano Mining pour 2025



- Réduire les émissions de GES sur les activités opérées scopes 1 et 2 (-25 %)*
- Travailler à décarboner notre approvisionnement électrique lorsque pertinent afin d'augmenter la part de l'énergie bas carbone de nos sites en exploitation (SOMAÏR : 8 Mwc solaire installés)

* 2019 : année de référence Orano pour la performance environnementale

Anticiper et s'adapter aux évolutions liées au changement climatique

Fin 2021, Orano a lancé une étude sur la vulnérabilité de ses activités face aux conséquences du changement climatique, comme préconisé par la démarche de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les sites miniers en opération d'Orano Mining ont ainsi fait l'objet d'une évaluation par un cabinet spécialisé sur le sujet. Des enjeux spécifiques à chaque zone climatique ont été identifiés grâce aux modèles du GIEC (scénario RCP 8.5), en visant l'échéance 2050.

Les principaux risques physiques identifiés sur les sites miniers sont le risque de forte augmentation des pics de chaleur extrême, ainsi que le risque d'augmentation de l'intensité des épisodes de précipitations extrêmes, surtout en région méditerranéenne et en Afrique de l'Ouest. Les conséquences pour les opérations seraient des risques d'arrêt temporaire liés aux conditions de travail, pouvant être couplées à des difficultés logistiques d'approvisionnement en matières premières et équipements entraînant des baisses potentielles de production.

Sur les sites miniers, l'analyse de ces risques physiques montre que la vulnérabilité des activités d'Orano Mining est modérée, mais que les fragilités identifiées nécessitent de définir et d'élaborer un plan d'adaptation. En 2022, un plan d'adaptation a été co-construit pour les sites de SOMAÏR (Niger), de KATCO (Kazakhstan), de McClean Lake (Canada) et les sites en après-mines en France. Ils comprennent chacun des objectifs à court et à plus long terme, pour prendre en compte les priorités, le niveau de maturité des solutions et les investissements à engager. Ces plans d'adaptation feront l'objet d'une revue approfondie par les directions d'Orano Mining et d'Orano en 2024.





Les projets miniers préparent le futur des activités d'Orano Mining, c'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper dès maintenant les climats du futur dans le design des projets, en allant au-delà du simple retour d'expérience climatique. En 2023, Orano Mining a étendu l'analyse des risques climatiques à ses projets miniers d'Asie centrale (Mongolie, Ouzbékistan). Le but de cette étude était d'analyser l'exposition des sites aux risques associés au changement climatique, de quantifier les extrêmes climatiques pour alimenter le dimensionnement des futures installations, et de nourrir les standards internes de conception de projets d'Orano Mining. Ces projections permettent ainsi d'anticiper des points de vigilance pour chaque projet, et d'adapter en conséquence la conception des installations.

La méthodologie proposée par notre partenaire Axionable pour cette étude est celle d'une descente du modèle climatique à l'échelle locale (maille <100km selon l'aléa considéré), via l'outil Climate Score développé par Jupiter, pour les scénarios SSP1 (2.6), SSP2 (4.5) et SSP5 (8.5), à horizons de temps 2030 et 2050.

Les principaux aléas ainsi identifiés sont l'augmentation de l'exposition à la sécheresse (principalement en Mongolie), l'augmentation de l'exposition à des vagues de chaleur intense (principalement en Ouzbékistan), et dans une certaine mesure, une augmentation légère de l'exposition à des événements de précipitations extrêmes en Mongolie. Dans ces deux pays, l'exposition à des vagues de froid extrême devrait diminuer. L'importance de l'exposition à ces aléas augmente avec l'intensité du scénario considéré.

Les plans d'adaptation des sites seront aussi amenés à être enrichis et intégrés dans les modèles de risques des sites.

Énergie

Pour assurer la continuité et la sécurité de nos activités, il est primordial pour les sites d'Orano Mining de sécuriser leur approvisionnement en énergie tout en continuant à optimiser leurs consommations et réduire leur empreinte carbone.

Qu'elle soit d'origine fossile ou renouvelable, l'énergie consommée par les sites d'Orano Mining fait l'objet d'un suivi constant.

Politique

Depuis 2015, un programme d'efficacité énergétique est en place pour diminuer les consommations. Un diagnostic a été mené sur nos sites en France et à l'international et des indicateurs de performance ont été définis. Des plans d'action sont ensuite menés et des modes opératoires

basse consommation sont intégrés dans la stratégie de nos sites.

Orano Mining participe à un groupe de travail dédié, piloté par le groupe Orano, dans lequel les référents énergie de chaque BU partagent leurs diagnostics, leurs bonnes pratiques et retours d'expérience, et s'inspirent d'exemples industriels éprouvés ou prometteurs pour une mise en application sur nos sites. Toutes les pistes d'actions identifiées sont aussi étudiées sous l'angle de la performance environnementale en général, et en particulier celui des émissions de GES

À l'échelle d'Orano Mining, un groupe de travail dédié à la sobriété et l'efficacité énergétique a été mis en place. Il s'appuie sur des référents énergie sur chaque site en opération, qui font le lien avec les équipes opérationnelles, projets et HSE, pour construire les trajectoires énergie des sites, alimenter le plan d'action de performance énergétique, et anticiper les impacts et opportunités pour les futurs projets.

Chaque année, la trajectoire énergie des sites est revue en central par Orano Mining ainsi que par Orano, lors des exercices des revues stratégiques et des schémas directeurs industriels. Ces exercices permettent d'intégrer l'enjeu énergétique (et GES) dans la stratégie Orano Mining, et d'effectuer les arbitrages.

Performance

Un projet d'efficacité énergétique a été lancé à l'échelle d'Orano Mining dès 2015, avec pour objectif de diminuer les consommations de nos sites miniers. Pour cela, des diagnostics d'efficacité énergétique ont été réalisés, en 2015 sur les sites de Bessines (France) et KATCO (Kazakhstan), ainsi qu'en 2016 et 2017 sur les sites de McClean Lake (Canada), de SOMAÏR et de COMINAK (Niger).

Dans cette continuité, en 2020, une revue a permis d'évaluer la maturité de la performance énergétique des sites en production, en considérant le niveau d'intégration :

- De la mesure de la performance énergétique
- D'une démarche de chasse aux pertes énergétiques
- D'optimisation de la performance énergétique
- Du management de la performance énergétique

Les résultats de ces évaluations ont fait l'objet d'un partage non seulement auprès des sites concernés, mais aussi à l'échelle d'Orano, afin de mettre en commun les bonnes pratiques et d'identifier des pistes d'amélioration adaptées à chaque site.

La synthèse de maturité a permis d'initier une revue des pistes identifiées lors des diagnostics, de reprendre certaines actions de progrès devenues plus pertinentes, et de réfléchir à de nouvelles actions. Grâce à ces nouvelles pistes, les sites d'Orano Mining améliorent continuellement

leur performance énergétique, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie notables.

Les principaux leviers d'action relèvent de :

- L'investissement dans de nouveaux équipements moins énergivores et plus efficaces
- La reconfiguration de certains réseaux pour favoriser les récupérations d'énergie
- Le changement du mode de fonctionnement des postes les plus consommateurs
- Le suivi optimisé des consommations pour un pilotage plus fin des opérations
- La sensibilisation des agents

De nouvelles actions transverses au groupe, axées sur la performance énergétique des équipements et de la gestion des consommations ont été entamées dès 2022 pour les sites en production. Elles devront permettre de compléter les efforts entrepris par Orano pour atteindre ses objectifs de réduction des consommations d'énergie (réduction de 10 % à l'horizon 2025 par rapport à 2019) (cf. rapport annuel Orano chapitre 4.1.2, p.100 )

Trouver les bons leviers d'action nécessite de bien comprendre les sources de consommation. Parmi ces actions transverses, un effort important est donc mis sur l'amélioration de la cartographie des flux énergétiques et sur leur mesure. En 2023, certains sites en production ont prévu de lancer le déploiement de logiciels de performance énergétique, dits EMS (Energy Management Systems) sur une partie de leur périmètre. Un nouvel audit énergétique a été réalisé fin 2023 sur le site de McClean Lake, qui devrait déboucher sur des recommandations pour la mise en place d'un EMS pour l'usine. Lorsque les conditions sur site le permettront, un nouvel audit énergétique avec un focus sur les consommations d'hydrocarbures à la Mine sera entrepris à SOMAÏR. Cet audit était initialement prévu pour 2023, mais a dû être repoussé en raison de la fermeture des frontières. KATCO travaille à modéliser les flux électriques sur ses champs de puits (gisements actuels et en projet). Des modes alternatifs de traitement du minerai, moins énergivores, sont aussi en cours d'étude.

Pour les futurs projets en ISR, des modélisations hydrodynamiques des futurs champs de puits permettent également de prévoir les profils de consommation en électricité, afin d'en minimiser l'ampleur, d'optimiser les processus, et plus généralement, d'alimenter la démarche d'éco-conception.

L'énergie consommée par l'ensemble des sites Orano Mining s'élève à 527 552 MWh pour 2023, en baisse de 6,3 % par rapport à 2022, et de 22,6 % par rapport à l'année de référence 2019. Ceci ramène le ratio d'intensité de l'énergie consommée à 58,4 MWh par tonne d'U produite par Orano Mining (vs 52 MWh/tU en 2019).

La consommation d'électricité est en hausse par rapport à 2022, notamment en raison de besoins accrus sur KATCO, à la montée en puissance de pilotes industriels à Bessines (projet batteries) ainsi qu'à la hausse de la production d'eau potable à l'usine de dessalement d'Erongo (Namibie).

En 2023, la performance énergétique globale a été impactée notamment par la baisse de production de SOMAÏR au Niger



Énergie (MWh)	2021	2022	2023	Delta 2023 vs 2022
Énergie consommée	576 936	562 728	527 552	- 6,3 %
Énergie fossile consommée (gasoil, essence, propane)	315 976	315 588	271 909	- 13,8 %
Électricité consommée	260 961	247 140	255 643	+ 3,4 %
<i>Électricité consommée d'origine non renouvelable</i>	260 955	247 138	255 642	- 5,3 %
<i>Électricité produite par des moyens renouvelables auto-consommée par les sites</i>	6	7	46	+ 555,7 %
Ratio énergie consommée (MWh/tU)	58,5	48,8	58,4	+19,5 %

ainsi que par les difficultés de production de la mine de Cigar Lake qui fournit le minerai à notre usine de traitement de McClean Lake au Canada. Ceci a eu pour conséquence d'altérer le ratio d'énergie consommée à la tonne d'uranium produite.

Par ailleurs, le site de KATCO a poursuivi ses travaux de construction du projet South Tortkuduk, faisant de fait augmenter la consommation en énergies du site.

La reprise des activités normales au Niger ainsi que la poursuite des actions de performance énergétique (audits énergétiques, mise en place d'un EMS, actions procédés) devrait permettre de retrouver des ratios de performance satisfaisants, puis de les améliorer.

L'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergie en 2025 par rapport à 2019 est en bonne voie. La principale explication de cette baisse de la consommation totale et du ratio d'énergie consommée par tonne d'uranium est la fermeture du site de COMINAK à la fin du premier trimestre 2021. Ce site représentait encore en 2019 près de 20 % de la consommation énergétique d'Orano Mining, avec une forte proportion liée à la ventilation et à l'exhaure, ce qui en faisait le site le plus énergivore à la tonne d'U produite.

Par ailleurs, les sites en opération ont réalisé d'importantes économies d'énergie depuis 2019, qui ont permis de compenser la montée en puissance de certains projets d'exploration (Mongolie, Ouzbékistan).

Tous nos sites miniers sont localisés dans des zones isolées, dans lesquelles aucun réseau de fourniture d'énergies de type chaleur, froid ou vapeur n'est disponible. Ainsi, la consommation de chaleur, de froid ou de vapeur sourcée en externe par Orano Mining est nulle.

Nos sites parviennent toutefois à développer des projets d'autoconsommation d'énergie renouvelable, comme des panneaux solaires alimentant éclairages, antennes radio, et plus récemment les bureaux de Trekkopje. Ces solutions seront amenées à se développer dans le cadre de l'éco-conception des futurs projets d'Orano Mining.



RÉSULTATS 2023

**Réduction des émissions GES :
65 % des objectifs pour 2025
sont sécurisés**



**Prise en compte de l'évolution
du facteur d'émission des pays
dans la trajectoire carbone**



**Plan de Performance Énergie
Carbone (-10 % réf. 2019)**



Surveillance environnementale

Une surveillance environnementale est mise en place autour et sur chaque site minier. Grâce à cette démarche, Orano Mining s'assure que l'impact de ses activités minières est maîtrisé et qu'il n'y a pas de risque associé pour les populations locales et les écosystèmes environnants.



Orano Mining maintient ou met en œuvre la gestion d'un système de management environnemental sur ses sites, selon la norme ISO 14001 ou équivalent.

Les principes de base du monitoring sont préconisés dans les études d'impacts. Fort de plusieurs années de partage d'expérience, un programme de monitoring environnemental annuel est élaboré par les équipes de chaque site. Ces programmes sont validés par les autorités de tutelle.

Périodiquement, des contrôles ou audits réalisés par une tierce partie, imposés par les autorités ou initiés de manière volontaire, sont menés pour assurer la transparence de nos résultats.

Par ailleurs, afin d'informer et impliquer au mieux nos parties prenantes locales, nous pratiquons également le monitoring participatif, notamment en Mongolie et au Canada.

De multiples paramètres physico-chimiques et radiologiques sont contrôlés, à la fois dans l'air, l'eau, le sol, la végétation voire la chaîne alimentaire, avec pour objectifs de s'assurer de la bonne maîtrise des impacts de l'activité sur l'environnement et d'agir dès la moindre alerte.

Surveillance de l'air

Le contrôle porte essentiellement sur la mesure de l'exposition à la radioactivité ambiante mais aussi sur les rejets gazeux des opérations de traitement du minerai. Des mesures sont faites suivant les sites sur les concentrations en gaz dans l'air, dans l'environnement ou en sortie de cheminée (ex : SOx). Les mesures de radioactivité sont réalisées en continu, à la fois sur le site et dans son environnement proche, grâce à des dosimètres adaptés.

Selon les recommandations des études d'impact, des mesures de particules fines (PM), peuvent également être mises en œuvre notamment dans les phases de chantiers où des circulations intenses sont programmées à proximité d'habitations ou de zones de chantier.



Surveillance de l'eau

Des campagnes de surveillance qualitative et quantitative des aquifères et des eaux de surface sont réalisées grâce à un réseau de surveillance installé en amont et en aval de nos activités. Les résultats sont transmis aux autorités.

Des études hydrogéologiques et hydrogéochimiques sont réalisées sur tous les sites, bien avant l'engagement des travaux d'exploitation.

Ces études permettent d'acquérir une bonne connaissance des eaux souterraines et de surface et de leur qualité et d'adapter nos projets en conséquence. Pour tous les sites qui le nécessitent, les eaux rejetées passent d'abord par une station de traitement, afin de respecter les normes environnementales et sanitaires en vigueur.

Surveillance de la chaîne alimentaire

Des prélèvements et analyses sont effectués régulièrement dans la chaîne alimentaire et sur les végétaux : faune aquatique, flore aquatique, légumes et fruits produits dans les jardins.

Surveillance des sols

La surveillance du sol permet de vérifier l'absence d'éventuel marquage. Dans ce cas, on applique des mesures de décontamination du sol pour revenir aux niveaux conformes à la réglementation ou aux valeurs initiales.

Surveillance de la faune et de la flore

Les activités minières sont susceptibles d'engendrer des modifications et des perturbations des habitats naturels.

Des inventaires de biodiversité ou des études d'indices biologiques sont réalisés régulièrement sur nos différents sites pour surveiller les potentiels impacts que peuvent engendrer les activités d'Orano Mining sur la faune et la flore locales et également pour vérifier l'efficacité des mesures de protection mises en place.

En savoir plus, consultez le chapitre biodiversité, p.105





Préservation de la biodiversité



PRINCIPE MINIER

Contribuer à la conservation de la biodiversité et aux approches intégrées de planification de l'utilisation des sols.

PRINCIPE 7.1

Ne pas prospecter et ne pas développer de nouvelles mines sur les sites classés au patrimoine mondial, respecter les zones reconnues comme "aires protégées" par la législation, concevoir et exploiter toutes les nouvelles exploitations ou modifier les exploitations existantes de sorte qu'elles soient compatibles avec la valeur attribuée à ces zones.

En raison de leur nature, nos activités minières peuvent être localisées dans des environnements naturels sensibles et pourraient perturber les écosystèmes. Conscient de cet enjeu, Orano Mining prend en compte la biodiversité et les écosystèmes dès l'étape d'exploration afin de minimiser son impact.

Cette gestion proactive est essentielle pour maintenir l'acceptabilité de nos activités au sein des pays dans lesquels nous sommes implantés.

Politique

Concernant la biodiversité, Orano est attentive à sa préservation et l'intègre comme un enjeu indispensable pour la compatibilité de ses activités avec leur environnement.

Orano Mining s'engage à :

- Ne pas prospecter et ne pas développer de nouvelles mines dans les zones classées au patrimoine mondial par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
- Respecter les zones reconnues comme "aires protégées" par la législation, concevoir et opérer toutes les nouvelles exploitations ou modifier les exploitations existantes de sorte qu'elles soient compatibles et ne portent pas atteintes à la valeur attribuée à ces zones
- Recenser, évaluer et atténuer les risques et impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques en appliquant la hiérarchie d'atténuation dans le but de tendre vers un zéro perte nette de biodiversité

La démarche Orano Mining s'inscrit pleinement dans les recommandations du Standard de Performance 6 de l'IFC (International Finance Corporation) qui traite de la "Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes". Au cœur de cette démarche la

protection de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes demeurent parmi les priorités qui permettent d'assurer le développement durable de toutes nos activités.

Ainsi, en 2021, Orano Mining a publié sa stratégie biodiversité fondée sur 4 piliers :

- Le respect des zones protégées
- La connaissance et compréhension de l'état initial
- L'application de la hiérarchie d'atténuation pour assurer la protection de la biodiversité à toutes les phases minières
- La promotion de la biodiversité : valoriser nos actions - sensibiliser ainsi que partager l'action et les connaissances

Nos engagements



- Depuis 2021, tout nouveau plan de réaménagement comporte un volet biodiversité
- Chaque site en exploitation disposera d'un inventaire faune-flore datant de moins de 10 ans à l'horizon 2025
- Une évaluation adaptée des actions en faveur de la biodiversité sera mise en place au niveau de chaque site au plus tard en 2030

L'application des principes est contrôlée et suivie lors des réunions avec les sites.

En 2022, Orano a déployé une stratégie biodiversité à l'échelle du Groupe, sur la base d'une approche proportionnée aux enjeux liés aux différentes activités. Elle permet de renforcer l'engagement du groupe en faveur de la protection de la biodiversité.



Dans cette continuité et dans un souci d'amélioration continue, en 2022 Orano Mining a décidé de développer sensiblement le périmètre de reporting en :

- Élargissant ses référentiels de reporting et en intégrant celui des zones protégées selon la catégorisation de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
- Ciblant le recensement des sites de l'UNESCO autour de nos sites sur une distance cohérente avec nos opérations

Orano Mining s'applique à recenser les espèces animales et végétales présentes dans les zones potentiellement affectées par ses activités. Leur classification sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN ou d'un équivalent local est également vérifié.

Ces recensements ont pour but d'évaluer l'éventuel impact que représentent nos activités pour certaines espèces végétales et animales ou pour des sites classés et de prendre les mesures nécessaires pour éviter leur dégradation.

L'UICN (Dudley, N. (2008) - Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN) donne pour définition des aires protégées : "toute portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres".

Dans le cadre de nos nouveaux projets, des analyses biodiversité sont systématiquement menées sur les zones à enjeux.

Les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO autour de nos opérations minières sont répertoriés dans un rayon de 100 km autour de nos sites. Nous en dénombrons 25 au total : 24 en France et 1 à l'international.

Pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire



En savoir plus, consultez le site de l'UNESCO UNESCO Centre du patrimoine mondial - Liste du patrimoine mondial



En savoir plus, consultez le rapport de l'UICN



Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge des espèces

Espèces disparues	Espèces menacées de disparition	Autres catégories
EX : éteinte au niveau mondial	CR : en danger critique	NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait l'être si des mesures significatives n'étaient pas prises)
EW : éteinte à l'état sauvage	EN : en danger	LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
RE : disparue au niveau régional	VU : vulnérable	DD : données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)



PRINCIPE 7.2

Évaluer et prévenir les risques et impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques en appliquant la hiérarchie d'atténuation dans le but de tendre vers zéro perte nette de biodiversité.

Nos équipes centrales et opérationnelles travaillent de concert pour "éviter - réduire - réaménager / restaurer - compenser" afin de préserver les écosystèmes. Des actions spécifiques sont menées sur chaque site conformément aux exigences réglementaires et en accord avec les usages locaux. Pour ce faire, elles s'appuient sur les recommandations d'experts reconnus en la matière, mais également sur ses propres compétences ou retours d'expérience internes. Elles partagent les meilleures pratiques mises en œuvre par les entreprises minières membres de l'ICMM.

Cette approche est intégrée dès l'étude d'impact qui est réalisée par des équipes pluridisciplinaires d'experts qui

évaluent les impacts et proposent des actions d'évitement, de réduction, de restauration et au besoin de compensation.

Des actions ont été menées avec les collaborateurs pour les sensibiliser à la biodiversité et ses enjeux ; ils participent par exemple à la plantation d'arbres en milieu naturel ou urbain.

Les catégories de l'UICN de gestion d'aires protégées

Catégorie UICN	Gestion
Catégorie I	la Réserve Naturelle
	Ib Zone de nature sauvage
Catégorie II	Conservation de l'écosystème et protection
Catégorie III	Conservation de l'écosystème et protection
Catégorie IV	Conservation par une gestion active
Catégorie V	Conservation d'un paysage terrestre / marin et loisirs
Catégorie VI	Utilisation durable des écosystèmes naturels

AGIR POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Certains sites miniers sont situés à proximité de zones riches en biodiversité. En 2023, des études dédiées engagées et la mise en place d'actions de préservation des zones sensibles avec des tiers, comme les communautés locales, des bureaux d'études, des spécialistes universitaires ou des conservatoires d'espaces naturels se sont poursuivies.

Orano a également réalisé en 2023 une évaluation de son empreinte biodiversité globale par l'intermédiaire de l'outil GBS de la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité. Les résultats globaux du groupe, ainsi que ceux spécifiques à Orano Mining, seront analysés en 2024 et devraient servir à identifier les principaux leviers d'actions.



À TITRE D'EXEMPLES

Sur nos sites Après-Mines France de nombreux inventaires de la faune et de la flore ont été établis ou mis à jour, ainsi que des estimations d'Indices Biologiques Globaux (IBG). D'anciens sites miniers servent aujourd'hui d'habitat privilégié pour certaines espèces animales reconnues rares. Sur d'autres zones, des espèces végétales rares ont été replantées. Ces sites font l'objet d'un suivi écologique confié à des organismes et associations indépendants avec un inventaire annuel de la faune et de la flore.

Nos équipes canadiennes poursuivent une étude à long terme sur les sédiments et les invertébrés benthiques présents dans le lac McClean et les sédiments des lacs Fox Lake et Pat Lake, voisins du site de McClean, pour vérifier l'éventuel impact des activités industrielles sur les invertébrés et leur habitat.

Sur nos sites d'Asie centrale ayant la particularité de disposer de forêts de saxauls, arbustes iconiques de la région, Orano Mining finance une thèse relative à la compensation par approche éco-systémique avec le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD). Ce travail a également permis de réaliser un inventaire détaillé et le descriptif de la végétation de la région. Certaines espèces n'avaient jamais été inventoriées officiellement (avec publication de résultat) dans la région par les scientifiques locaux. Tous les échantillons sont aujourd'hui conservés à l'Herbier du CIRAD à Montpellier (référéncé Index Herbariorum), et des doubles ont été transmis aux Herbiers de Mongolie et de Kazakhstan. Dans le cadre de la démarche de Sciences Ouvertes, les planches numérisées des échantillons seront intégrées à une base nationale (RecoltNat) pour partage des connaissances.

Pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire



RÉSULTATS 2023

Réalisation des cartographies d'utilisation des sols sur tous les sites





Production responsable

PRINCIPE MINIER

Faciliter et soutenir la base de connaissances et les systèmes servant à la conception, à l'utilisation, à la réutilisation, au recyclage et à l'élimination responsables des produits qui contiennent des métaux et des minéraux.

PRINCIPE 8.1

Lors de la conception, de l'exploitation et de la mise en sécurité, mettre en œuvre des mesures économiquement rentables pour la récupération, la réutilisation ou le recyclage de l'énergie, des ressources naturelles et des matériaux.

Orano Mining s'inscrit dans la continuité de la politique du groupe pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités de l'entreprise.

Gouvernance

L'extraction de minerai d'uranium et la production d'un concentré uranifère sont des activités consommatrices en matières premières et en énergie, tout comme les phases de construction, de démantèlement et de réaménagement d'infrastructures. Il est donc important, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, de limiter les consommations en ressources naturelles.

Sur ses sites en opération, Orano Mining s'emploie à réduire ses consommations en eau et en énergies (pour en savoir voir Chap 6.2 et Chap 6.5 Énergies, p.84 et p.101). Les sites d'Orano Mining cherchent en permanence à optimiser leur approvisionnement, ainsi qu'à rationaliser leurs consommations, tout en maintenant l'efficacité des procédés. Les réactifs sont régénérés au cours du procédé de traitement lorsque c'est possible.

Lors de la planification d'un projet, les études d'impact et de faisabilité préalables évaluent les consommations en ressources naturelles nécessaires.

Dès la phase de planification d'un projet, les consommations en matières premières et en énergies sont évaluées dans les études d'impact et de faisabilité préalables (en savoir plus, études d'impact environnemental 4.1, p.51) et des séances dédiées à l'éco-conception sont mises en place.

Au sein d'Orano Mining, l'éco-conception fait l'objet d'une réflexion pluridisciplinaire réunissant des collaborateurs de différentes directions sur l'ensemble des impacts environnementaux avec un focus systématique sur les émissions de GES, les déchets, les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières pour tous les projets d'un montant supérieur à 5 M€. Elle est actualisée au fur et à mesure de l'avancement du projet et lors des revues dédiées.

Orano pilote un groupe de travail dédié afin de partager les bonnes pratiques et de suivre l'avancement et la maturité de la démarche. Une formation "Éco-conception" développée par le groupe a été mise à disposition en e-learning des collaborateurs, et des sensibilisations sont réalisées à chaque démarrage de projet.

En phase de démantèlement et de réaménagement, les options de réutilisation et de valorisation des matériaux et infrastructures sont étudiées. Cela a été le cas lors de l'organisation du démantèlement du site de COMINAK. Les opportunités de réutilisation des équipements de traitement du minerai et des engins et véhicules ont été évaluées pour chaque type d'équipement. Ainsi, après lavage et contrôle radiologique, les engins en état de marche, ferrailles non marquées, mobilier et petit outillage ont pu être cédés à des tiers, et certains équipements de l'usine ont pu être récupérés par SOMAÏR. Plusieurs études ont été réalisées pour évaluer la faisabilité de récupération de métaux dans les effluents de traitement. Des stocks classés par COMINAK en stériles miniers ont été transférés sur le site de SOMAÏR, qui a pu économiquement traiter ces volumes.



Enjeux

Lors de l'extraction et du traitement du minerai, les sites sont susceptibles d'utiliser des nitrates (explosifs pour l'extraction, oxydant pour le traitement), du soufre ou de l'acide sulfurique, de la chaux, de la soude, des carbonates, ainsi que des oxydes de fer et de manganèse.

L'approvisionnement de ces réactifs représente un coût opérationnel important, et l'empreinte environnementale est variable notamment en fonction de l'origine géographique, du type de produit et des quantités utilisées.

Les sites d'Orano Mining cherchent en permanence à optimiser leur approvisionnement, ainsi qu'à rationaliser leurs consommations, tout en maintenant l'efficacité des procédés.

Lorsque c'est possible, ces réactifs sont régénérés au cours du procédé de traitement, comme par exemple l'acide nitrique dans les imprégnateurs sur le site de SOMAÏR.

Toujours sur le site de SOMAÏR, la substitution partielle des carbonates par de la soude a été mise en place en 2021 et a permis de limiter les émissions de CO₂ liées au traitement du minerai. Elle nécessite également un moindre apport en eau pour la préparation des réactifs.

Sur les chantiers de forage, Orano Mining s'applique à mettre en place le recyclage des boues de forage, ce qui permet de limiter à la fois la consommation en eau et en argiles. En outre, ce procédé permet de limiter le risque sécuritaire et l'empreinte environnementale.

Lorsque cela est possible, les déchets métalliques, comme par exemple les fûts ou les batteries, sont réutilisés sur site ou recyclés en interne ou en externe. Même si cette valorisation ne concerne pas les déchets TFA (Très Faiblement Actifs), un contrôle radiologique est effectué avant valorisation en externe des déchets métalliques.

Sur les mines à ciel ouvert de SOMAÏR, les produits de découverte (lors de l'extraction minière) peuvent être utilisés soit en remblayage minier, soit en tant que matériau de construction ou de consolidation pour des infrastructures (base des digues, des superstructures, remodelage de verses, comblement...) ou de couvertures lors des réaménagements.

La production d'acide sulfurique (utilisé dans l'extraction et le traitement du minerai) dégage beaucoup de chaleur. Sur nos nouveaux projets, nous étudions systématiquement la possibilité de récupérer cette chaleur fatale pour produire de l'électricité et alimenter nos sites.

Enfin, les chantiers de démantèlement font eux aussi l'objet d'une étude préalable afin de revaloriser au maximum les déchets minéraux inertes, en accord avec la réglementation applicable et dans le respect des normes et standards sanitaires, environnementaux et de radioprotection.

Ces utilisations sont dictées à la fois par des exigences réglementaires, des considérations de coûts de production (intrants minéraux), des questions sécuritaires (par exemple, éviter les substances Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques). Elles permettent également de sécuriser le stockage et la manutention pour les opérateurs, de prendre en compte des considérations environnementales, et de participer à l'économie locale.

Orano Mining s'est fixée comme objectif de réduire de 25 % sa quantité de déchets non recyclés en 2030 par rapport à l'année 2019, ce qui se fera notamment par une démarche de réduction de la production de déchets à la source, mais aussi par le fait de privilégier l'emploi de matériaux recyclables ou réutilisables. Cet objectif s'intègre pleinement dans les engagements et la raison d'être du Groupe pour préserver les ressources, et dans une démarche d'éco-conception.

Par ailleurs, Orano Mining engagée dans le procédé de recyclage de batteries, a annoncé en novembre 2023 la mise en service de ses deux pilotes industriels sur le site de Bessines. Ils vont permettre de tester son procédé de recyclage des matériaux contenus dans les batteries de véhicules électriques.

Le procédé de recyclage Orano se compose de deux grandes étapes : le pré-traitement qui vise à l'obtention d'un mélange sous forme de poudre appelé "matière active", suivi de l'étape d'hydrométallurgie qui finalise la récupération des métaux contenus dans les batteries.

Orano génère donc sa propre matière active, issue de son procédé innovant, qui permet de préserver les matériaux d'intérêt et de générer des sels de nickel, cobalt, manganèse et lithium à un très haut niveau de pureté, réutilisables dans de nouveaux composants de batteries. La matière active en sortie du pré-traitement est purifiée dans le pilote d'hydrométallurgie existant. Toutes les étapes du recyclage sont intégrées dans les deux pilotes, avec la capacité de recycler l'équivalent de deux à trois véhicules électriques par jour.

Un accord de partenariat a également été signé entre Orano et Stellantis annonçant la création d'une co-entreprise spécialisée dans le recyclage des batteries et des rebuts des véhicules électriques en fin de vie en provenance des giga-usines de la zone Europe et Amérique du Nord élargie.

À travers ces deux exemples, Orano réaffirme son engagement à développer une économie bas-carbone avec le recyclage de matériaux stratégiques au nom de la transition énergétique et de l'économie circulaire.



RÉSULTATS 2023

100 % des projets à +5 M€
éco-conçus



PRINCIPE 8.2

Évaluer les dangers que posent les produits de l'exploitation minière conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des Nations Unies ou à des systèmes réglementaires pertinents équivalents, et les communiquer au moyen de fiches de données de sécurité et de l'étiquetage.

Conformément à nos procédures groupe, nos sites en exploitation se conforment aux exigences internationales et nationales de classification et d'étiquetage des produits chimiques utilisés et/ou produits. Les produits achetés sont sourcés auprès de revendeurs agréés et sont livrés avec l'étiquetage et les fiches de données de sécurité adéquates.

Dès leur entrée sur nos sites, toutes les substances dangereuses font l'objet d'un inventaire, d'un étiquetage adéquat et d'un stockage adapté. Les Fiches de Sécurité sont systématiquement disponibles et périodiquement vérifiées.

La revue régulière de la gestion de ces produits et leur intégration dans le plan de management HSE des sites ainsi que des études de risques sont cadrées par les systèmes de management intégrés, ISO 45001, ISO 14001 pour les sites en opération ou l'Après-Mines France ou équivalent pour les sites en projet. Une fois utilisés, les déchets sont catégorisés, triés et stockés dans des alvéoles dédiées en fonction de leur dangerosité. Ils sont recyclés et valorisés lorsque les filières existent.

Pour en savoir plus sur la gestion des déchets, voir Principe minier 6.4, p.92



Suite à l'incendie des entrepôts de Lubrizol en France en 2019, Orano a édicté en 2022 plusieurs procédures renforçant le suivi des matières stockées. Le guide de gestion des produits chimiques pour la prévention des risques chimiques s'appuie sur des textes de référence tels que les directives de l'Union Européenne relatives à la classification et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, les règlements en place aux États-Unis applicables aux lieux de travail, aux consommateurs et aux pesticides, les règlements canadiens applicables aux lieux de travail, aux consommateurs et aux pesticides etc.

Les sites d'Orano Mining ont réalisé leurs analyses de conformité par rapport à la procédure sur le registre des matières dangereuses et ont, lorsque nécessaire, bâti des plans d'actions pour s'y conformer. L'état des matières stockées est contrôlé par les correspondants Santé Sécurité Environnement des sites. Lors des visites sur site un point de vérification des produits chimiques est effectué par les équipes DSSER d'Orano Mining.

Des évaluations des risques sont réalisées au cours de la phase de conception des projets afin de minimiser les risques d'accidents impliquant des substances dangereuses. Ces évaluations sont mises à jour régulièrement et/ou lors de changements significatifs.

Pour les grands projets, comme par exemple un nouveau site pilote ou des améliorations techniques majeures apportées à une installation, les évaluations des risques sont effectuées par des experts externes avec la participation des experts internes en la matière, conformément aux procédures d'évaluation des risques d'Orano et/ou de chaque site.

Pour les travaux de moindre envergure, ces évaluations sont réalisées en interne.

Chaque site a sa propre procédure d'évaluation des risques. Il existe également des directives du groupe Orano pour l'évaluation des risques liés à la conduite de grands projets.

Aucun cas de non-conformité aux réglementations n'a été relevé en 2023.



Performance sociale



PRINCIPE MINIER

Chercher à améliorer continuellement la performance sociale et contribuer au développement social, économique et institutionnel des pays et des communautés hôtes.

PRINCIPE 9.1

Mettre en œuvre des approches inclusives avec les communautés locales afin d'identifier leurs priorités de développement et appuyer les activités qui contribuent à leur bien-être social et économique durable, en partenariat avec le gouvernement, la société civile et les agences de développement.

Orano Mining poursuit son engagement dans le domaine de l'intégration par des actions visant à contribuer à l'attractivité et au développement économique des pays dans lesquels nous sommes implantés.



Pour ce faire, Orano Mining s'appuie sur le déploiement de cartographies. Ces cartographies visent à identifier les parties prenantes, leur impact et leurs attentes au niveau national et local, afin de connaître leur perception d'Orano, du projet. Elles permettent d'établir des priorités stratégiques sur des questions environnementales, sociales, sociétales, économiques et de gouvernance, afin de définir un plan d'action associé à des résultats.

L'exercice comprend d'abord une phase préparatoire, avec la validation de la méthode par les parties prenantes internes, l'élaboration des outils de collecte (guide d'entretien), la

délimitation de la zone et des parties. Il se décline ensuite avec la phase dite de collecte, comprenant la réalisation des interviews et la recherche documentaire. La troisième étape est celle du traitement et de l'analyse des données et la mise au point du plan d'action. L'exercice se termine par la phase de restitution auprès des parties prenantes et de déploiement du plan d'action.

Les cartographies de parties prenantes sont réalisées régulièrement. En 2023, KATCO a initié une actualisation partielle de la cartographie de ses parties prenantes qui sera complétée début 2024 par des entretiens portant sur les impacts matériels. Une analyse de matérialité sera également menée par Orano Canada en 2024.

Orano est un membre engagé auprès d'associations professionnelles dans son domaine, dont :



Consultez le rapport annuel Orano



Orano soutient :



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

S'impliquer dans les structures locales et les projets sociétaux

Orano Mining s'implique dans la vie locale autour de ses opérations en France et à l'étranger.

Les principaux sites industriels d'Orano Mining se mobilisent pleinement pour associer dans leurs zones d'intervention le tissu industriel local. Leurs directions s'impliquent ainsi dans les structures économiques ou administratives locales et régionales.

La prise en compte des attentes de nos parties prenantes dans nos projets se manifeste notamment par des échanges réguliers avec les acteurs locaux permettant de partager avec eux les enjeux de nos activités.

En savoir plus sur le réaménagement de COMINAK, p.76

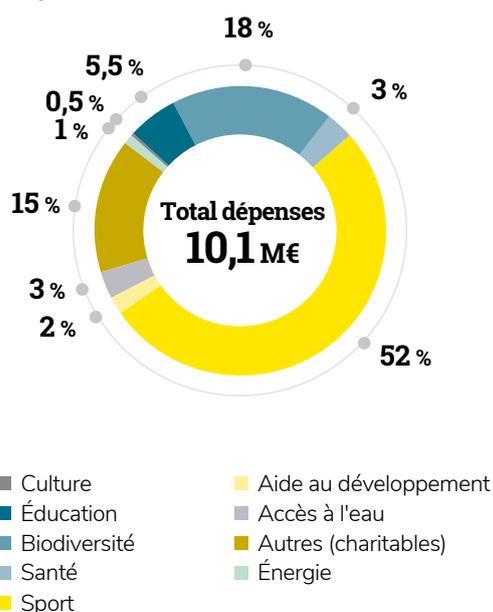


Évolution des dépenses sociétales 2021 - 2023 (accords de collaboration canadiens inclus)

Année	2021	2022	2023
Montant total (M€)	5,1	12,6	10,1

Le montant des dépenses sociétales 2023 est en légère baisse par rapport à 2022. Bien qu'Orano Mining ait continué à soutenir les communautés locales dans ses pays d'implantation, les événements survenus au Niger ont freiné la réalisation complète des projets sociétaux initialement prévus à fin 2023. À cette situation s'ajoutent des difficultés administratives liées à la 2^{ème} phase du projet "Green Belt" au Kazakhstan qui n'ont pas permis les investissements envisagés.

Pourcentage des dépenses sociétales 2023 par thématique



Dans le montant consacré à l'aide au développement sont inclus :

- Les dépenses liées aux accords de coopération avec les communautés autochtones du Nord de la Saskatchewan (Canada)
- Les dépenses liées aux obligations de la loi du sous-sol pour le développement et la maintenance des infrastructures de la région (Kazakhstan)
- Au Niger, cela concerne les investissements liés au projet Irhazer

En 2023, les investissements liés au programme de reconversion économique de COMINAK, et concernant majoritairement des initiatives d'accès à l'eau, ont été répertoriés dans cette thématique. En 2022, ils étaient classés en développement économique, car les projets soutenus concernaient principalement le support à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises.

FOCUS ÉDUCATION

En 2023, Orano Mining a soutenu 44 projets d'éducation dans le monde, sur chacun de ses sites d'implantation. 5 600 bénéficiaires directs et indirects ont ainsi pu profiter des projets et actions développés.

Que ce soit à travers des bourses, de l'alphabétisation, du soutien scolaire, de la formation pour adultes ou encore de l'achat de matériel et d'équipements scolaires, Orano Mining s'est engagée à promouvoir l'éducation sous toutes ses formes. Nous sommes convaincus que l'éducation est un élément clé du développement économique à long terme de nos parties prenantes quel que soit leur pays d'origine.

Par l'intermédiaire des programmes éducatifs que nous soutenons, nous souhaitons fournir des compétences qui permettront aux jeunes et aux adultes de se réaliser, de devenir des femmes et des hommes engagés dans leurs communautés.



Exemples de projets soutenus par Orano Mining et ses filiales en 2023

CANADA

Accords de coopération

Orano Canada est signataire, aux côtés de Cameco, de trois accords de coopération - Pinehouse (2012), English River First Nations (2013), Athabasca Basin Ya'Thi Néné (2016). Bâties autour de 4 piliers - le développement économique, la formation et le développement de la main-d'œuvre locale, les investissements communautaires et la gestion environnementale, ces accords contribuent à améliorer la santé et le bien-être des communautés autochtones (First Nations et Métis), à promouvoir leur culture, la sauvegarde de l'environnement, et à leur développement économique.

En complément des accords de coopération, Orano Canada s'efforce de contribuer au bien-être social et économique des communautés du nord de la Saskatchewan.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

Promouvoir la formation des femmes dans les métiers techniques

En février 2023, Orano Canada a conclu un partenariat d'un million de dollars canadiens sur une durée de dix ans avec l'Institut polytechnique de la Saskatchewan "Saskatchewan Polytechnic". C'est le principal établissement public d'enseignement technique et de formation professionnelle de la province.

Ce don contribuera à promouvoir les formations techniques du programme "Women in Trades and Technology" (WITT) auprès des femmes, à élargir l'accessibilité de ces métiers, à faire tomber les barrières et à promouvoir la diversité des sexes en particulier dans l'industrie minière. Des sessions de présentation, de sensibilisation et des ateliers sont organisés notamment dans les communautés rurales et du Nord de la Saskatchewan.

En 2023, près de 300 jeunes femmes âgées de 10 à 26 ans ont participé à des séminaires et ateliers. Ce fut l'occasion de promouvoir les compétences professionnelles spécifiques aux métiers techniques, la sécurité au travail, et les différentes options de carrière permettant aux femmes d'accéder à des métiers à prédominance masculine.

Par ailleurs, Orano Canada finance des bourses universitaires. Elles permettront à trois étudiants de suivre une formation du programme WITT.

Wanuskewin, un parc dédié à la culture des populations autochtones et à la biodiversité

Orano Canada soutient, pour une durée de trois ans, le site archéologique Wanuskewin dédié à la promotion de la culture des populations autochtones et à la biodiversité. Grâce à leurs actions, les équipes du parc vont éliminer les espèces envahissantes, restaurer les Prairies indiennes et réintroduire les bisons afin de permettre la préservation de la biodiversité et des écosystèmes et protéger l'environnement.

Répertorié au Patrimoine national du Canada, ce site exceptionnel dont l'histoire remonte à plus de 6 000 ans est en lice pour être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2025. À travers ce soutien Orano Canada réaffirme son engagement pour promouvoir la culture des peuples autochtones et la biodiversité faune-flore.

Des bourses d'excellence pour les élèves de l'Athabasca

Orano Canada, Cameco, Ya'thi Néné Lands and Resources et l'autorité éducative de la communauté autochtone Denesuline du bassin de l'Athabasca se sont associés en

2023, pour réintroduire des bourses d'excellence destinées aux étudiants de la région, les "Athabasca Student Awards".

Ce partenariat vise à améliorer les résultats scolaires et l'assiduité des jeunes du bassin de l'Athabasca. Au total, vingt prix ont été décernés à des élèves âgés de 12 à 17 ans, issus des communautés de Black Lake, Fond du Lac, Hatchet Lake, Stony Rapids et Uranium City. Les bourses ont été remises lors d'une cérémonie qui s'est tenue en octobre 2023.

MONGOLIE

Mise à disposition d'un camion-citerne

Ulaanbadrakh, un village isolé situé dans le désert de Gobi, dispose d'infrastructures d'approvisionnement en eau très limitées. Les 500 habitants du centre du village, principalement des personnes âgées et des jeunes, doivent transporter chaque jour l'eau des puits voisins jusqu'à leur domicile.

En 2023, Badrakh Energy a financé l'acquisition d'un camion-citerne de 5 tonnes doté d'un ensemble de fonctionnalités permettant de fournir de l'eau aux foyers, d'arroser les zones de plantation, d'abattre les poussières, d'assurer l'assainissement de l'eau et de lutter contre les incendies.



Réhabilitation de puits

Dans les régions reculées du soum, le nombre de puits est insuffisant pour abreuver le bétail, dont le nombre de têtes a augmenté de 250 % depuis les années 70. Parallèlement, du fait du manque d'entretien et de la désertification, le nombre de points d'eau a diminué de 37 %.

Depuis 2014, Badrakh Energy, en collaboration avec les communautés locales, a rénové plus de 70 puits d'eau.

En 2023, Badrakh Energy et les autorités locales ont testé de nouvelles méthodes d'ingénierie sur 3 points d'eau désaffectés. Les résultats concluants ont permis de doubler les réserves d'eau, d'améliorer sa qualité et son débit.

Un bus pour les enfants

En septembre 2023, Badrakh Energy a financé l'acquisition d'un bus scolaire pour l'école d'Ulaanbadrakh afin de faciliter les déplacements des enfants et leur permettre entre autres de participer à des événements culturels et sportifs, ainsi qu'à des compétitions régionales et nationales.

La participation aux événements a ainsi progressé de 15 % par rapport à 2022, et l'école a remporté le titre de "Top Middle School of Dornogobi 2023" en récompense de ses efforts.

Par ailleurs, Badrakh Energy a fourni des équipements sportifs à la population. Ils permettront d'améliorer la qualité des installations et d'accroître le nombre de participants aux activités sportives.

Bourses d'études

En 2023, 27 étudiants – dont 17 de Zuunbayan et 10 d'Ulaanbadrakh – ont bénéficié d'une bourse d'étude financée par Badrakh Energy. 6 étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2023, ils ont été remplacés par 6 nouveaux bénéficiaires qui ont intégré le programme. Par ailleurs, 81 % des boursiers sont des femmes.

À l'issue de leurs études, les étudiants s'engagent à revenir travailler au sein de leur communauté locale durant 3 à 5 ans. Cela leur permet de partager leurs expériences et compétences afin de faire progresser l'ensemble de la communauté.

Ce programme de bourses mis en place dès 2010 vise à soutenir le développement de la communauté locale et à former des leaders qualifiés et compétents. À cette date, 79 jeunes ont bénéficié de bourses d'études financées par Badrakh Energy.

Soutien au Centre culturel

Au sein d'Ulaanbadrakh, le centre culturel est le lieu de rassemblement et de réunions de ses 1 500 habitants.

Depuis 2022, Badrakh Energy participe à sa rénovation et soutient l'organisation d'événements culturels. En 2023, de nouveaux équipements audios ont été achetés et utilisés à de nombreuses occasions. Cette année, plus de 25 événements réunissant au total 2 200 personnes ont eu lieu dans ce centre.

KAZAKHSTAN

Programme de bourses pour étudiants défavorisés

KATCO a lancé en septembre 2023 un programme de bourses permettant à des jeunes issus de familles vulnérables,

d'accéder à des études secondaires. 8 filles et 4 garçons du district de Sozak, ont ainsi pu commencer leurs études dans 2 lycées et 1 université. Sélectionnés en fonction de leur parcours scolaire et familial, ces 12 jeunes bénéficieront d'un soutien financier couvrant d'une part les bourses et les frais de scolarité annexes sur une durée de quatre ans. En parallèle, 10 bourses destinées aux enfants des collaborateurs en difficulté ont été attribuées en 2023.

Invatxi : faciliter le transport des personnes souffrant de handicap

En collaboration avec le département du travail social du district de Sozak, KATCO a financé la conception d'Invatxi, un véhicule pouvant transporter des enfants souffrant de handicap. En lien avec le programme spécial de réadaptation éducatif et de formation pour les enfants handicapés, 40 enfants handicapés et 20 enfants bénéficiant d'un suivi psychologique sont ainsi transportés vers leur école ou à l'hôpital pour suivre leurs cours ou recevoir leurs soins médicaux.

NIGER

Projet IRHAZER

Le projet IRHAZER contribue à la sécurité alimentaire durable au Niger. Initié en 2011 entre Orano et l'État du Niger, ce projet s'inscrit dans l'initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens" et permettra de contribuer à l'objectif du programme "Zéro FAIM" d'ici 2035, fixé par le gouvernement. D'un budget total de 17 millions d'euros, c'est le plus important projet sociétal soutenu par Orano à l'international.



Le projet initial s'étend sur 3 zones distinctes : l'Irhzazer (commune d'Ingall), l'Air (communes de Agadez, Tchirozerine, Dabaga, Tabelot, Timia, Iferouane et Gougaram) et le Tamesna (communes de Dannet et Arlit).

Actuellement sur les 750 hectares du projet initial, 482 hectares de terre agricole sont aménagés dont 445 exploités et répartis entre des exploitations agricoles communautaires et privées. Plus de 4 200 tonnes de céréales et de légumes ont été produites en 2023 dans le cadre du projet. Environ 300 maraîchers bénéficiaires travaillent dans la zone pour produire des céréales et des légumes ou élever leurs troupeaux.

En 2023, 2 puits pastoraux supplémentaires ont été construits et 3 nouvelles stations de pompage solaire ont été installées pour les éleveurs. La zone dispose désormais de 43 points d'eau dont une partie est équipée en équipements solaires. En parallèle, conformément au plan initial, l'ensemble des exploitations communautaires réparties sur 164 ha ont été transférées à l'ONAHA (Office National des Aménagements Hydro-Agricoles) qui continue d'assurer la continuité des actions entreprises dans le cadre du projet.

À mi-année, une étude a été réalisée pour mesurer l'impact de la mise en place du pompage solaire maraîcher sur l'emploi et les rendements. Basée sur un échantillon de 25 exploitants privés, l'étude révèle que les surfaces et la production ont été multipliées au moins par 2 et que le nombre de personnes travaillant dans une exploitation est passé de 2 à 4 pour les permanents et de 3 à 7 pour les temporaires.

Sur la commune d'Arlit, l'extension du projet mettant en valeur 10 ha de terres supplémentaires a connu ses 2 premières récoltes. Bénéficiant d'un réseau d'irrigation en goutte à goutte, les récoltes ont été à la hauteur des attentes et l'installation d'une serre pour optimiser les semis est prévue courant 2024. Le revenu tiré de cette activité permet aux 20 producteurs de la zone de payer leurs factures d'eau d'irrigation et d'améliorer leur pouvoir d'achat.

En avril 2023, le projet Irhazer a reçu le prix Global Gold Award dans la catégorie Responsabilité Sociétale d'Entreprise lors des Green World Awards. Organisé par The Green Organisation, organisation environnementale indépendante à but non lucratif et apolitique, les Green World Awards récompensent les meilleures pratiques environnementales dans le monde depuis 1994.

Renouvellement du partenariat avec "Les Puits du Désert"

En mars 2023, Orano Mining a renouvelé son partenariat avec l'association "Les Puits du Désert" pour lutter contre la marginalisation des femmes vivant au Nord d'Agadez. Vivant dans des villages situés en périphérie de nos zones d'implantation, les femmes et jeunes filles déscolarisées des 8 coopératives déjà formées en 2022, ont pu continuer leurs apprentissages en alphabétisation et micro-entrepreneuriat.

Compte tenu de la rentrée tardive due au contexte politique au Niger, les sessions de formation en alphabétisation n'ont pas pu se terminer cette année ; elles se poursuivront jusqu'au

premier trimestre 2024. À terme, 200 femmes bénéficieront de ce programme.

Pour en savoir plus,
consultez le site internet de l'association



Formation pour adultes en énergie photovoltaïque

En décembre 2023, l'Université d'Agadez a dispensé la deuxième session de formation en maintenance et installation de systèmes photovoltaïques. 19 hommes et 1 femme ont été sélectionnés pour suivre pendant 10 jours une formation en installation et réparation de panneaux solaires. Cette formation, issue d'un partenariat de 3 ans entre Orano Mining et l'Université d'Agadez, doit permettre à 20 personnes éloignées de l'emploi d'obtenir une formation qualifiante et de démarrer par la suite une activité professionnelle.

Au total, 40 personnes des communes autour de nos sites ont bénéficié de cette formation professionnelle.

OUZBÉKISTAN

Financement du 1^{er} terrain de football destiné à la jeunesse locale

Le 11 octobre 2023, Nurlikum Mining a célébré l'ouverture du terrain de football du village d'Ayakkuduk, situé à proximité de la base vie. Ce projet porté par le comité de parties prenantes locales et financé par Nurlikum Mining permettra aux jeunes du village et des communautés voisines de faire du sport et d'organiser des championnats de football. Un tournoi entre les équipes locales et celle de Nurlikum a d'ailleurs eu lieu à cette occasion. Couplée à l'événement, une réunion réunissant les représentants des parties prenantes locales et les villageois s'est tenue dans les locaux de la mairie d'Ayakkuduk pour présenter et échanger sur les activités de Nurlikum.





NAMIBIE

Projet d'artisanat pour adultes

Le projet de formation pour adultes financé par Orano Namibia et le COSDEF Arts & Craft Center a pris fin en décembre 2023. 20 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié de formations en artisanat, en marketing ou encore en gestion de la relation client. Projets de lutte contre la marginalisation des adultes en milieu rural, les formations dispensées permettront d'améliorer l'ensemble des conditions de vie de la communauté grâce au développement d'activités génératrices de revenus. Ce programme sera reconduit en 2024.

Sensibilisation à l'environnement pour les écoles de la région d'Erongo (NaDEET)

Orano Namibia a continué à soutenir le Namibian Environmental Education Trust (NaDEET), organisation spécialisée dans l'éducation environnementale pour les enfants. 1 000 enfants de la région d'Erongo ont ainsi pu bénéficier pendant 4 jours de formation sur la biodiversité, le développement durable et la protection de l'environnement au sein de l'Urban Sustainability Centre, le centre de formation de l'organisation.

PRINCIPE 9.2

Permettre aux entreprises locales d'accéder aux possibilités de passation de marché et de sous-traitance tout au long du cycle de vie du projet, que ce soit directement ou en encourageant les grands contractants et fournisseurs, et en soutenant les initiatives qui visent à améliorer les opportunités économiques offertes aux communautés locales.

La préférence donnée aux fournisseurs locaux aux compétences égales lors d'appels d'offres permet la création d'un tissu d'entreprises et de nombreux emplois dans la région où le site minier est implanté.

À l'horizon 2025, Orano Mining s'est engagée à maintenir un taux d'achat local de 75 % minimum.

En 2023, 86 % du volume de nos achats ont été réalisés dans les pays où Orano Mining est implantée. Ce résultat est stable par rapport à 2022.

Le périmètre associé à la notion de "local" varie selon les pays, le stade de développement économique et la densité de population avoisinant le site.

PAYS	SITES	% d'achats dans le pays	% d'achats dans la région
Niger	Tous sites confondus	60 %	30 %
	SOMAÏR	56 %	25 %
	COMINAK	100 %	74 %
	IMOURAREN	76 %	-
Canada	OCI	98 %	71 %
Kazakhstan	KATCO	98 %	19 %
France	Bessines	70 %	22 %
Mongolie	Badrakh Energy	89 %	-
Ouzbékistan	Nurlikum	100 %	-
TOTAL ACHATS LOCAUX		86 %	30 %

Des politiques d'achat spécifiques ont donc été mises en place dans les pays où sont implantés les sites miniers.

Ainsi Orano Mining se fixe les règles suivantes :

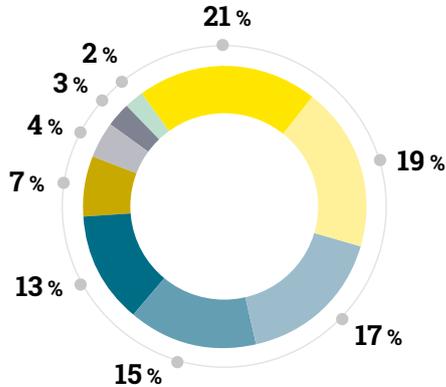
- Veiller à intégrer les fournisseurs locaux dans les appels d'offres
- Préférer, toutes capacités égales par ailleurs, un fournisseur local dont la proximité constitue un avantage ultime par rapport à ses concurrents
- Être toujours vigilant sur l'adaptation des fournisseurs locaux aux standards du groupe (sécurité, transparence, droits humains, etc)
- Accompagner les fournisseurs locaux dans leur développement

En 2023, Orano Mining et ses filiales ont passé commande auprès d'environ 2 000 fournisseurs.

Orano Mining contracte avec ses fournisseurs de trois manières :

1. La commande simple, où les Conditions Générales d'Achats (CGA) d'Orano ou de la filiale sont applicables, pour les achats récurrents et "simples".
2. Le contrat d'achats ponctuel, gouverné avec les CGA amendées et/ou complétées, pour des achats ou prestations complexes, dans le cadre de projets par exemple.
3. Le contrat d'achats pluriannuel, pour des achats récurrents et complexes. Les prestations longues ou les fournitures continues sont souvent achetées dans ce cadre. Les CGA sont amendées et/ou complétées. Ces contrats ne dépassent pas 4 ans.

Segments d'achats en 2023



- Services généraux
- Matières premières et produits semi-finis
- Prestations intellectuelles
- Génie civil et second œuvre
- Logistique, manutention et stockage
- Équipements, composants et accessoires mécaniques
- Forgeage, Chaudronnerie, Tuyauterie, Soudage
- Électricité, Électronique, Instrumentation
- Autres



RÉSULTATS 2023

Maintenir un taux d'achat local de 75 % minimum, en moyenne sur nos opérations



À titre d'exemple, pour nos activités au Canada, pour des offres aux caractéristiques similaires, la préférence sera systématiquement donnée aux fournisseurs locaux du nord, selon des statuts établis par la législation de la province de la Saskatchewan.

Une entreprise a le statut de local du nord si elle appartient ou opère au sein d'une communauté située dans le nord de la Saskatchewan.

Des marchés de services, tels que la restauration ou la surveillance de sites, qui emploient beaucoup de main d'œuvre, ont été par exemple obtenus par les fournisseurs de cette région.

PRINCIPE 9.3

Faire reposer l'implication des parties prenantes sur une analyse du contexte local et mettre à la disposition des parties prenantes locales des dispositifs efficaces pour la résolution des réclamations liées à l'entreprise et à ses activités.

Orano Mining, respecte les meilleures pratiques internationales pour le secteur des industries extractives et valorise la transparence et le dialogue avec ses parties prenantes. La gestion des réclamations est un élément essentiel de la qualité de nos relations avec nos parties prenantes.

Orano Mining a déployé en 2020 sur l'ensemble de ses sites, un mécanisme de réclamation pour résoudre les plaintes formulées par les tiers dans le cadre de nos activités. Cette procédure est destinée à traiter un litige, une demande d'explication sur un problème spécifique, ou une remarque au sujet d'une activité de l'entreprise.

Le processus est géré par les équipes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), mais peut inclure la contribution d'autres services de l'entreprise.

L'objectif est de répondre aux réclamations dans des délais raisonnables et de tenir informé le plaignant tout au long du processus.

Processus de réclamation

Chaque site a effectué un recensement des réclamations reçues au cours de l'année 2023. Le processus permet de suivre l'intégralité de la demande (date, type de partie prenante, objet, nature, etc.) et de la répertorier dans un



document standard, déployé sur l'ensemble de nos sites en France comme à l'international.

Pour une meilleure gestion des plaintes et optimisation du processus, les remontées ont été également intégrées à notre Système de Management Intégré interne et partagées avec les équipes santé, sécurité et environnement.

Communication

Des campagnes d'information lors des commissions locales d'information ou des audiences publiques auprès des parties prenantes internes et externes de nos sites ont eu lieu au cours de l'année. Lors de ces réunions, une présentation systématique du bilan de l'année en cours a été effectuée et les solutions mises en œuvre indiquées. Ce mécanisme mis en place depuis 2020 est maintenant bien installé sur nos sites et auprès de nos parties prenantes.

Toutefois, afin d'améliorer son efficacité en Ouzbékistan, deux boîtes aux lettres ont été installées devant la mairie et devant l'entrée de la base vie pour que les personnes puissent y accéder facilement. Par ailleurs, lors des comités de parties prenantes sur site, l'existence de ce mécanisme a été rappelé aux populations.

Sur chaque site, en accord avec la définition de l'ICMM, la dénomination du mécanisme a également été adaptée en fonction de la culture du pays. Les termes de "doléances", "suggestions" ou "requêtes" sont désormais utilisés par nos différents sites, permettant une meilleure appropriation du mécanisme par nos parties prenantes et communautés.

Traitement des réclamations

Répertorier et répondre aux doléances et réclamations de nos parties prenantes est partie intégrante du dialogue mis en place localement.

Les réclamations ne sont pas systématiquement des plaintes ou griefs en lien avec nos activités. En effet, certaines de nos parties prenantes utilisent cet outil pour faire part de remarques ou de requêtes sur des sujets qui ne respectent pas les critères d'éligibilité (demandes personnelles, candidatures, demandes de partenariat, etc).

En 2023, 100 % des réclamations éligibles ont été traitées dans un délai inférieur à 3 mois, conformément à notre procédure.

REMONTÉES 2023

En 2023, 30 doléances ont été recensées et remontées :

- 4 ont été traitées comme des plaintes avérées en lien avec nos activités
- 26 ont été traitées mais n'étaient pas recevables car ne respectant pas les critères d'éligibilité

Thèmes des plaintes émises

Thèmes	Nombre
Gouvernance	1
Éducation	1
Développement Économique	1
Accès à l'eau	1

Depuis la mise en place du mécanisme en 2020, 83 plaintes (ou doléances, réclamations, suggestions) ont été remontées, dont 19 éligibles.



RÉSULTATS 2023

Gestion des plaintes : 100 %
des plaintes gérées dans les
délais



PRINCIPE 9.4

Collaborer avec le gouvernement, le cas échéant, pour soutenir l'amélioration des pratiques environnementales et sociales de l'extraction artisanale et à petite échelle locale.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) constitue un moyen de subsistance et une source de revenus importants pour plus de 40 millions de personnes dans 80 pays.

On estime que l'ASM représente 15 à 20 % de la production mondiale de minéraux non combustibles. Elle emploie en majorité des populations touchées par la pauvreté, y compris des enfants. De plus, elle requiert beaucoup de main d'œuvre et est peu mécanisée.

L'ASM expose souvent les travailleurs à des risques importants en matière de sécurité, de droits de l'homme et d'environnement. Cette activité, pratiquée généralement de manière illégale, n'est pas encadrée par des lois ou réglementations.

Au Niger, l'ASM existe depuis 1984 et s'est intensifiée depuis 2014 avec la multiplication des sites. Elle emploie environ 450 000 personnes* de façon directe qui extraient principalement de l'or dans les régions de Tillabéry, Liptako,

Djado, Tafassasset et de l'Air. Les méthodes d'exploitation ont elles aussi évolué avec l'utilisation d'excavateurs, d'explosifs, de produits chimiques (cyanure et mercure) et de l'extraction par galeries.

Face à cette multiplication de sites et d'acteurs, le Ministère en charge des mines du Niger s'est attelé à organiser et encadrer cette activité notamment en adoptant une loi sur l'artisanat minier en 2017. Une activité de traitement de minerai en provenance de régions aurifères du Niger s'est développée à Arlit et à proximité des sites miniers d'Orano Mining. L'État souhaite y structurer certaines pratiques liées aux conditions de travail avec l'installation d'un comptoir permettant de simplifier les procédures administratives et de mettre à disposition des équipements (concassage, broyage, assainissement, gestion des déchets). Il a déjà placé des équipes de surveillance sur les sites les plus importants et participe à former les mineurs artisanaux. Il est soutenu dans ces initiatives par la Banque mondiale et des investisseurs suisses dans le cadre du projet Gold.

Orano Mining a, de longue date, explicitement montré son désaccord par rapport aux pratiques de certaines mines artisanales et en particulier celles pratiquant l'orpaillage, en raison des problèmes sanitaires, environnementaux et de droits humains rencontrés.

Bien qu'à notre connaissance, l'extraction minière artisanale et à petite échelle ne concerne pas l'uranium à proximité des sites SOMAÏR et COMINAK à Arlit et plus globalement au Niger, en tant que mineur responsable, Orano Mining a décidé de supporter, en lien avec les autorités qui les mettent en place, des modules de formations et de sensibilisation sur la maîtrise des risques sécurité, santé et environnement. En 2021, 20 personnes ont pu suivre ce module, développé par la Direction Départementale des Mines d'Arlit. En 2023, aucune des sociétés minières – SOMAÏR, COMINAK ou Orano Mining - n'a été sollicitée par l'administration nigérienne pour intervenir ou soutenir une formation sur les mines artisanales.

* Source Banque mondiale : rapport "Projet de gouvernance des industries extractives pour le développement local & réponse à la Covid-19"



Engagement des parties prenantes



PRINCIPE MINIER

Engager un dialogue ouvert et transparent avec les principales parties prenantes sur les défis et les opportunités du développement durable. Rendre compte efficacement des progrès accomplis et de la performance, et les faire vérifier de manière indépendante.



PRINCIPE 10.1

Identifier les principales parties prenantes externes au niveau de l'entreprise et engager le dialogue avec elles sur les enjeux du développement durable de manière ouverte et transparente.

Pour assurer l'acceptabilité et la permanence de ses activités, Orano Mining est engagée dans une démarche de dialogue, de concertation et de partage avec ses parties prenantes.

Orano Mining dispose de plusieurs cadres et outils permettant d'identifier les parties prenantes et leurs attentes :

- La réglementation en vigueur, nationale voire internationale. Elle peut désigner, selon la nature de nos projets miniers, les parties prenantes à solliciter dans le cadre d'instances de dialogue et de concertation clairement établies
- Les conventions minières, les accords spécifiques de partenariat ou des dispositions particulières dans nos contrats peuvent établir des cadres d'investissements et de dialogue envers les communautés et autres acteurs locaux pour leur développement socio-économique
- Les cadres et standards définis par les organisations professionnelles sectorielles et les instances en charge des initiatives volontaires en matière de transparence et de responsabilité
- Les "cartographies de parties prenantes" qui sont réalisées régulièrement permettent de déployer ensuite des plans d'actions pertinents
- Les exercices de management des risques (ex. Business Risk Model). Il s'agit d'outils méthodo-

logiques internes. Ils accompagnent nos équipes dans l'identification et l'analyse des engagements à tenir vis-à-vis de groupes impactés par nos projets miniers et industriels.

- L'exercice de matérialité qui permet d'identifier les principales attentes de nos parties prenantes (cf. chapitre Démarche RSE, p.15).
- Les instances locales de dialogue avec les parties prenantes. Des instances telles que le Conseil Bilatéral d'Orientation CBO (Niger), qui regroupe aux côtés d'Orano Mining Niger et nos filiales COMINAK et SOMAÏR, les élus locaux, les administrations concernées et la société civile, permettent de remonter les attentes des parties prenantes locales

Au sein d'Orano Mining, le dialogue et la concertation avec nos parties prenantes font partie des fondamentaux. Nos équipes RSE au siège et/ou sur sites sont leur interface privilégiée pour le déploiement de notre démarche de dialogue.

Ces échanges formalisés peuvent prendre la forme de rencontres en face à face, de réunions publiques, de communications écrites et sont adaptés à l'environnement de chacun des pays où Orano Mining est implantée. Les thèmes les plus fréquemment abordés portent sur l'environnement et l'économie. La fréquence du dialogue dépend, entre autres, des résultats des cartographies des parties prenantes réalisées régulièrement.

Des instances dédiées sur chacun de nos sites, quelle que soit l'activité exercée par Orano Mining, exploration, exploitation ou sites réaménagés

CANADA

Au Canada, plusieurs comités sont mis en place pour assurer le dialogue avec les parties prenantes locales en raison de l'étendue du territoire et de la diversité des communautés.

Comité mixte d'engagement et de l'environnement de l'Athabasca - Athabasca Joint Engagement and Environmental Committee (AJES)

Depuis sa création en 1993, ce Comité rassemble des représentants des sociétés minières Orano Canada Inc. et Cameco Corporation (notre partenaire industriel) et des

représentants de sept communautés : 3 "First Nations" et 4 collectivités du nord de la Saskatchewan, communément appelées les communautés du bassin de l'Athabasca. Pour Orano Canada, l'objectif de ce Comité est principalement de discuter de l'exploitation de McClean Lake et de nos projets d'exploration dans ou à proximité des territoires traditionnels. Cette instance de dialogue se réunit tous les trimestres.

En 2023, les sujets les plus fréquemment abordés avec nos parties prenantes étaient liés à la gestion de l'environnement, à la méthode d'extraction minière SABRE, au développement de la main-d'œuvre et aux processus d'approbation réglementaires.

Pour en savoir plus sur SABRE



Programme communautaire de surveillance de l'environnement (CBEMP)

Le Community Based Environmental Monitoring Program (CBEMP) a été développé pour conforter la confiance des communautés du bassin de l'Athabasca sur la qualité actuelle et future de leurs aliments dits traditionnels. Il rassemble Orano Canada, Cameco Corporation, 4 municipalités du Nord de la Saskatchewan, et des représentants des Peuples Indigènes.

Un programme de surveillance a été mis en place. En cas d'impact négatif des activités minières de Cameco et d'Orano Canada sur l'alimentation traditionnelle, l'AJES pourra proposer des mesures visant à limiter leurs conséquences sur les communautés.

Le CBEMP adopte une approche collaborative et favorise le partage des connaissances, des compétences et l'engagement avec les communautés. Grâce à cette partie prenante externe, les membres des communautés s'impliquent de manière pro-active et participent à des entretiens ainsi qu'au prélèvement des échantillons d'aliments traditionnels qu'ils consomment afin de les tester.

Le CBEMP est évalué par l'AJES pour s'assurer que le programme répond aux objectifs des parties prenantes. Cette évaluation prend notamment en compte :

- La conception du programme
- Les lieux de sélection des échantillons
- Les types d'échantillons
- Les connaissances indigènes

Les résultats de l'étude alimentaire réalisée entre 2021-2023 par le CBEMP sur les communes d'Uranium City et de Camsell Portage montrent que les aliments dits traditionnels ne présentent pas de dangers pour les communautés. Les quantités de produits chimiques relevés sont faibles et sont comprises dans la fourchette de la région.

Les communautés du bassin de l'Athabasca bénéficient d'une connaissance approfondie de l'alimentation dite tradi-

tionnelle de la région et de son environnement et disposent d'une cartographie des récoltes. Cela leur a permis d'identifier les domaines sur lesquels prioriser leurs recherches.

Le programme CBEMP 2023-2024 est mené par "Canada North Environmental Services" en collaboration avec le Ya'thi Néné Land and Resource Office à Stony Rapids et Black Lake, dans le nord de la Saskatchewan.

Au total, quatre études CBEMP ont été réalisées depuis le début de l'accord de collaboration Ya'thi Néné. Elles ont toutes démontré que les aliments du pays sont propres à la consommation.

Périmètre du Comité AEEDC (Athabasca, Education, Employment and Development Committee)

L'objet du Comité AEEDC, auquel Orano Canada participe, est de collaborer sur les opportunités de développement en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique régional. À travers des forums de discussions, l'AEEDC recense les besoins, les coordonne et les promeut au sein des communautés autochtones. Cela permet aux informations de bien circuler, évite de dédoubler les initiatives et de les combiner pour agir dans l'intérêt et au plus près des besoins des communautés autochtones du Bassin de l'Athabasca.

FRANCE

Orano Mining a la responsabilité de 235 anciens sites miniers répartis sur le territoire.

Commissions de Suivi des Sites (CSS) et concertation spécifique

Réunies à l'initiative des préfets, les CSS sont des instances de dialogue et de concertation entre l'exploitant et les parties prenantes locales (riverains, salariés, élus, associations...). Elles ont pour but d'informer le public sur les effets des activités d'installation de stockage des résidus de traitement, sur la santé et l'environnement sur et autour de nos sites.

Le Préfet peut créer une CSS pour chaque installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Dans le Limousin, les préfetures ont fait le choix de créer des CSS qui couvrent tous les sites d'un même département : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Au cours de ces commissions, Orano Mining présente les différents résultats environnementaux et les travaux à conduire afin d'améliorer le suivi des anciens sites miniers dont il a la responsabilité.

En 2023 :

- Orano Mining a participé à 6 Commissions de Suivi des Sites sur le territoire
- 53 visites de sites et rencontres ont pu être réalisées auprès d'un public diversifié (élus, associations, étudiants, administration, journalistes, riverains, etc)

Depuis 2019, Orano Mining a mis à disposition de tous une application cartographique interactive qui donne accès à des données pertinentes sur les anciennes mines uranifères sous sa responsabilité en France, leur suivi environnemental et leur reconversion. En donnant accès à de nombreuses données sur la gestion durable des anciens sites, cette carte interactive participe à notre démarche de transparence globale, pour rendre compte de nos engagements de mineur responsable (cf. chapitre 6.1, p.68 ).

Dans le cadre de projets particuliers, une concertation spécifique est mise en œuvre. Ainsi, en Saône-et-Loire, plusieurs actions ont été menées auprès des riverains du site de Bauzot, et des habitants de la commune d'Issy-l'Évêque : rencontres de particuliers, présentation au Conseil Municipal, réunion publique ouverte à tous les Issyquois, etc. (pour plus d'information, Chapitre 6.1, projet Bauzot, p.71 .

Cette concertation a permis de co-construire, avec les élus et les riverains, les modalités de réalisation des travaux.

Pour en savoir plus



MONGOLIE

Dialogue et accords de coopération

Les nombreuses visites de sites organisées en 2023 ont permis de montrer et d'expliquer notre projet d'exploitation minière de manière transparente à nos parties prenantes : 188 visites d'élèves ont ainsi pu avoir lieu et plus de 670 visiteurs, dont 332 étudiants, ont été accueillis sur le site pilote. Ces visites des installations et du camp ont permis de renforcer le dialogue et la communication auprès des populations locales, des autorités, des ONG ou encore des médias.

Les trois Commissions Locales d'Information (CLI) organisées en 2023 ont permis aux équipes de Badrakh Energy de communiquer sur les projets sociétaux mis en œuvre ainsi que sur les études effectuées autour de notre site.

Le "Cooperation Agreement", signé en 2018, définit le cadre de dialogue et d'échange entre les équipes de Badrakh Energy et les communautés. La contribution à allouer aux projets sociétaux est programmée pour toute la durée de l'accord et se structure autour de sept piliers d'engagement : accès à l'eau, santé humaine, santé animale, éducation, culture, accès à l'énergie et développement économique.

En 2023, le Cooperation Agreement a été renégocié et signé par les autorités d'Ulaanbadrakh et de Zunbayan ainsi que par le gouverneur de Dornogobi pour une durée de deux ans.

L'"Implementation Committee" et le "Relationship Committee", permettant d'échanger sur les projets réalisés et de valider avec les autorités et représentants locaux les projets sociétaux, se sont réunis à 4 reprises en 2023, respectivement à Ulaanbadrakh et Zunbayan ainsi qu'à Sainshand. Ces deux instances de gouvernance sont partie intégrante du Cooperation Agreement.

KAZAKHSTAN

Relations soutenues avec les parties prenantes

KATCO a poursuivi ses visites et échanges réguliers dans les localités autour de ses sites tout en accueillant de nombreux visiteurs au sein de ses installations. Une quinzaine de visites ont été organisées à l'été pour des groupes d'étudiants issus des universités environnantes, et 21 élèves et 2 professeurs des écoles du district ont été accueillis lors des journées portes ouvertes du site en octobre 2023.

Des ateliers et séminaires ont également eu lieu sur site réunissant autorités, parties prenantes et experts.

Dans le District de Sozak (villages de Tasty, Shu, Shola-korgan et Taukent), les 4 réunions d'information annuelles ont été organisées entre avril et octobre avec la direction des Ressources Humaines et le département Santé Sécurité Environnement de KATCO. Les activités du site ont été présentées aux représentants des populations locales ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes déployé par KATCO (pour en savoir plus, cf. Principe





Minier 9.3, p.120 ). Des rencontres avec les populations locales et des associations représentantes des personnes handicapées ou des femmes par exemple ont également été initiées par KATCO.

En parallèle, plusieurs réunions ont eu lieu avec le gouverneur de la région du Turkistan et l'Akimat du district de Sozak afin de statuer sur la gouvernance ainsi que sur les futurs projets sociétaux qui seront financés par KATCO. Souhaitant répondre au mieux aux attentes de ses parties prenantes locales, les équipes RSE de KATCO s'emploient à informer et intervenir sur des thématiques clés. Ainsi en septembre 2023, KATCO a pu participer à une des réunions trimestrielles entre l'Akimat et les populations locales, lui permettant de réaffirmer ses engagements sociétaux.

NIGER

Maintien du dialogue avec les parties prenantes

En mai 2023 la signature de l'Accord Global de Partenariat venait conforter la coopération entre Orano et l'État du Niger, renforçant entre autres nos liens et nos actions en faveur de nos parties prenantes.

À compter du mois d'avril, de nombreuses visites et discussions avec les élus, les associations de jeunes et de femmes, mais aussi les maraichers ont eu lieu sur Arlit et Akokan. L'objectif de ces rencontres était d'informer les populations locales sur les activités des sites et de renforcer dialogue, confiance et transparence. Les avancements aux niveaux technique, social et sociétal du réaménagement du site de COMINAK ont continué à faire l'objet de points réguliers avec les parties prenantes locales, les comités de suivis et les autorités. Des délégations étrangères ont également été reçues pour visiter le chantier et échanger sur les bonnes pratiques liées au réaménagement.

Concernant le projet Imouraren, la réunion de préparation de la caravane a eu lieu en mai, réunissant les élus et les populations locales, les chefs de groupements et de tribus. Cette réunion visait à définir l'organisation et le périmètre de la caravane avant le début des études hydrologiques liées à l'évaluation de la faisabilité du développement de la mine en utilisant la technique ISR.

Les équipes sur site ont maintenu tout au long de l'année un dialogue constant avec les populations locales réaffirmant les engagements sociétaux pris par Orano. Les visites et les rencontres sur le terrain avec la société civile et les différentes parties prenantes locales ont été maintenues permettant aux nouvelles autorités de visualiser et de s'informer sur l'ensemble des projets en cours.

Pour en savoir plus, sur le réaménagement de COMINAK, voir p.76



OUZBÉKISTAN

Mise en place du conseil des parties prenantes locales

À l'été 2023, s'est tenue la réunion du conseil des parties prenantes locales du village d'Ayakkuduk. Basé sur les principes de gouvernance d'Orano Mining, ce comité regroupe les élus du village d'Ayakkuduk, les représentants de la jeunesse et des femmes ainsi que les équipes de Nurlikum. Ce comité a pour objectifs de renforcer le dialogue avec les populations locales, de les impliquer dans les processus de décision et de répondre à leurs questions et/ou attentes. Outil de partage et d'information favorisant l'acceptabilité des activités en cours, cette réunion mensuelle se tient à la mairie du village. La mise en place de cette démarche formalisée est une première dans la région.

PRINCIPE 10.2

Soutenir publiquement la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et rassembler des informations sur tous les paiements importants, au niveau des gouvernements.

Transparence des revenus extractifs

Orano Mining est engagée en faveur d'une plus grande transparence et soutient l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives depuis sa création en 2003.

Orano Mining publie ses paiements extractifs.

En savoir plus, consultez la publication des revenus d'Orano Mining



En savoir plus sur les paiements effectués au profit des gouvernements



Transparence des contrats

Depuis janvier 2021, la liste des contrats et licences minières de nos filiales exerçant des activités d'exploration, de développement et de production extractives conclus avec les gouvernements locaux, non soumis à des obliga-

tions de confidentialité légales, réglementaires ou contractuelles, est disponible sur notre site internet.

Fidèles à nos valeurs de progrès continu et d'intégrité, nous nous engageons à poursuivre notre collaboration avec nos partenaires et les États des pays dans lesquels nous opérons pour les encourager dans la publication des contrats, conformément aux principes de l'ITIE.

Orano Mining soutient la transparence des bénéficiaires et s'engage à éviter tout partenariat ou contrat avec des entreprises considérées comme présentant un risque élevé de corruption et refusant d'identifier leurs bénéficiaires, à moins que des mesures d'atténuation appropriées ne soient mises en œuvre pour réduire le risque de corruption, conformément aux principes énoncés dans notre code d'éthique et de conduite des affaires.

En savoir plus, consultez la liste des contrats et licences minières



RÉSULTATS 2023

Publier nos paiements extractifs et nos contrats chaque fois qu'autorisé par les États



Aides publiques reçues

Dans le cadre de leurs activités minières, ni Orano Mining SA ni aucune de ses filiales faisant partie du périmètre de consolidation financière n'ont reçu d'aide publique au titre de l'exercice 2023, à l'exception de SOMAÏR et COMINAK au Niger.

Ne sont pas considérées comme aides publiques pour la présente déclaration les mesures incitatives, notamment fiscales, automatiquement appliquées à l'ensemble des opérateurs du secteur minier, telles qu'expressément prévues par la législation, notamment minière, des pays concernés.

SOMAÏR et COMINAK ont bénéficié en 2023 de mesures de sauvegarde sous forme d'exonérations et/ou d'allègements fiscaux pour un montant estimé à 1,3 millions FCFA, qui avaient été attribuées en raison du besoin de maintien de l'activité au Nord Niger, d'un marché contraint de l'uranium et de la situation financière de fin de vie de ces entités.

Les activités minières incluent l'exploration, le développement de projets miniers, la production de concentrés d'uranium, le réaménagement des sites miniers. Elles portent en 2022, sur les zones géographiques suivantes : France, Gabon, Niger, Namibie, Kazakhstan, Mongolie, Canada, Ouzbékistan.

Dans le cadre du projet RECYVABAT (Recyclage et Valorisation de Batteries), Orano Mining SA a bénéficié en 2023 de subventions de Bpifrance pour un montant net, au titre de sa quote-part, de 2 286 124 euros. Par ailleurs, Orano Mining a reversé aux partenaires du consortium 1 892 288 euros de la subvention de 4 865 319 euros reçue de l'Union Européenne en 2022, correspondant à leur quote-part dans le consortium.

Au 31 décembre 2023, la société Orano Mining SA est détenue à 100 % par la société Orano SA, elle-même détenue à 90 % par l'État français.

Par ailleurs, les filiales suivantes ont une participation d'un État autre que français ou de sociétés contrôlées par un État autre que français (données au 31 décembre 2023) :

Filiale	Pays	État ou société contrôlée par l'État	Pourcentage de participation
KATCO	Kazakhstan	Société KAZATOMPROM (détenue à 75 % par l'État kazakh)	49 %
SOMAÏR	Niger	Société SOPAMIN (détenue à 100 % par l'État nigérien)	36,6 %
COMINAK	Niger	Société SOPAMIN (détenue à 100 % par l'État nigérien)	31 %
IMOURAREN SA	Niger	Société SOPAMIN (détenue à 100 % par l'État nigérien)	23,35 %
		État nigérien	10 %
COMUF	Gabon	État gabonais	24,75 %
Badrakh Energy LLC	Mongolie	Société MONATOM (détenue à 100 % par l'État mongol)	34 %
Nurlikum Mining	Ouzbékistan	État ouzbek	49 %

PRINCIPE 10.3

Préparer des rapports annuels sur la performance économique, sociale et environnementale au niveau de l'entreprise en suivant les normes de la GRI pour le reporting du développement durable.

Paramètres du rapport

La réalisation de ce rapport annuel, le Rapport de Responsabilité Sociétale des activités minières d'Orano, pilotée par la Direction de la Responsabilité Engagement et Communication d'Orano Mining, est le résultat de la mobilisation de l'ensemble de nos équipes présentes au siège et sur sites.

Période de reporting

Le rapport de responsabilité sociétale 2023 est la treizième édition de cet exercice annuel. Les rapports précédents sont encore disponibles en téléchargement sur le site internet d'Orano "Archives des rapports".

Le rapport de responsabilité sociétale 2023 est un rapport avec les spécificités suivantes :

- Il couvre la performance de nos engagements responsables sur l'année 2023, la période de reporting des informations reprises dans ce rapport est arrêtée au 31 décembre 2023
- Il est construit selon les orientations de l'exercice de matérialité réalisé fin 2018

Nos équipes ont déployé, sur le périmètre des activités minières 2023, les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) version Standards et ainsi que le Supplément Sectoriel Mines et Métaux (SSMM).

Périmètre des informations

La rubrique Démarche RSE explique le socle de nos engagements.

Les informations présentées couvrent, comme pour le Rapport RSE précédent, les actifs pour lesquels Orano Mining est opérateur dans les activités minières d'uranium : exploration, développement de projets, production, réaménagement.

Les informations consolidées ciblent les activités présentes en France, au Canada, au Niger, au Kazakhstan, en Mongolie,

en Namibie et en Ouzbékistan. Lorsque le périmètre couvert ne concerne qu'un pays donné, cela est spécifié.

Il n'y a pas d'aspects identifiés en dehors de l'organisation comme pertinents.

En déclinaison de la stratégie et des politiques d'Orano et des orientations données par notre matrice de matérialité, ce rapport a pour vocation de présenter la performance liée aux principaux enjeux de responsabilité des activités minières selon les 10 principes miniers de l'ICMM.

[En savoir plus sur les principes de l'ICMM](#)



Par ailleurs, Orano Mining a entrepris des auto-évaluations sur l'ensemble de ses sites en exploitation (SOMAÏR au Niger, KATCO au Kazakhstan, Orano Canada Inc au Canada) afin de vérifier la conformité aux exigences du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). La note méthodologique ainsi que le résultat de ces auto-évaluations sont consultables sur le site internet d'Orano.

[En savoir plus, consultez la note méthodologique](#)



[En savoir plus, consultez les résultats des auto-évaluations](#)



Protocole de reporting

Pour les sujets environnementaux, sociaux, économiques et éthiques, des protocoles techniques internes sont développés depuis plusieurs années. Ils nous permettent de répondre à plusieurs indicateurs proposés dans les lignes directrices de la GRI.

Des contraintes réglementaires françaises ne nous autorisent pas à rendre compte sur des catégories d'indicateurs en lien avec la diversité pour lesquels d'autres réglementations nationales le permettent. Enfin dans la mesure du possible, pour toutes les thématiques sur lesquelles nous ne possédons pas ou mettons à jour des protocoles techniques, nous nous efforçons de considérer l'approche de la GRI quand elle est pertinente et applicable au périmètre de nos activités.

Les indicateurs publiés dans ce rapport permettent de mesurer les principaux impacts et enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités d'Orano Mining.

Élaborés par un groupe d'experts représentant les différentes fonctions et métiers du groupe, ils ont été construits en fonction du cadre réglementaire des articles R. 225-105, R. 225-105 1, L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, et des standards internationaux applicables comme le Global Reporting Initiative (GRI) et le GHG Protocol.

Lors de la campagne en cours, les erreurs identifiées dans les reportings des années précédentes sont corrigées. Les évolutions des valeurs publiées font l'objet d'une mention et d'un commentaire en cas de variation significative.

Pour en savoir plus, sur la méthodologie, rapport annuel Orano, chapitre 4.9.1, p.189



Pour tout renseignement, merci de contacter :

G-MN-RSE@orano.group

PRINCIPE 10.4

Chaque année, faire réaliser un audit indépendant de la performance en matière de développement durable en suivant les orientations de l'ICMM sur l'assurance et la vérification des conditions d'adhésion.

Nous satisfaisons ainsi les engagements pris dans le cadre de notre participation au Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Cette démarche est réalisée dans le respect du Grenelle 2 qui guide de manière réglementaire les thématiques à développer dans le cadre du reporting extra-financier des sociétés.

Cette année encore, nous avons réalisé une vérification indépendante du contenu de ce rapport dans le respect de la procédure d'Audit de l'ICMM et des principes déontologiques d'audit AA1000.

L'attestation délivrée par le cabinet d'audit est disponible en "téléchargement" [ici](#).

Chaque année le groupe Orano procède à l'audit d'un échantillon d'indicateurs extra-financiers dans le cadre de l'exercice de vérification indépendante du Rapport Annuel. À ce titre, certains de nos sites miniers peuvent être sélectionnés pour l'examen de ces indicateurs. Au Kazakhstan, KATCO a été audité en 2024.

GRI STANDARDS ET DEVOIR DE VIGILANCE

Le Rapport de Responsabilité Sociétale d'Orano Mining 2023 a été préparé selon les lignes directrices de la GRI Standards. Le supplément sectoriel des mines et métaux a également été utilisé (Mining and Metals Sector Supplement, MMSS).

Retrouvez les principes miniers ICMM



Déclaration d'utilisation	Orano Mining a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	GRI G4 Mines et métaux

MESSAGE DE XAVIER SAINT MARTIN TILLET, PROFIL ET DÉMARCHÉ RSE

	GRI Standard
Détails de l'organisation	GRI 2-1
Activités, chaînes de valeur et autres relations d'affaires	GRI 2-6
Structure et composition de la gouvernance	GRI 2-9
Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	GRI 2-10
Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	GRI 2-11
Communication des préoccupations majeures	GRI 2-16
Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	GRI 2-17
Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	GRI 2-18
Déclaration sur la stratégie de développement durable	GRI 2-22
Processus pour déterminer les thèmes pertinents	GRI 3-1
Liste des thèmes pertinents	GRI 3-2

Tableau de concordance Principes Miniers, GRI Standards et Devoir de Vigilance (ICMM)



PRINCIPE MINIER 1 - ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Appliquer des pratiques commerciales éthiques et des systèmes solides de gouvernance d'entreprise et de transparence afin de soutenir le développement durable

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
1.1	GRI 2-23 Engagements politiques	✓
	GRI 2-24 Intégration des engagements politiques	
1.2	GRI 2-24 Intégration des engagements politiques	
	GRI 205-1 Activités évaluées en termes de risques liés à la corruption	
	GRI 205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	✓
1.3	GRI 2-24 Intégration des engagements politiques	
	GRI 2-23 Engagements politiques	✓
1.4	GRI 2-24 Intégration des engagements politiques	
	GRI 2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	
	GRI 2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	✓
	GRI 2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	
1.5	GRI 415-1 Contributions politiques	



PRINCIPE MINIER 2 - PRISE DE DÉCISION

Intégrer le développement durable dans la stratégie et les processus décisionnels de l'entreprise

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
2.1	GRI 2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	✓
2.2	GRI 2-24 Intégration des engagements politiques	✓
	GRI 2-23 Engagements politiques	
	GRI 205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	✓



PRINCIPE MINIER 3 - DROITS DE L'HOMME

Respecter les droits de l'homme ainsi que les intérêts, la culture, les coutumes et les valeurs des employés et des communautés affectées par nos activités

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
3.1	Soutien aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'Homme des Nations Unies	✓
3.2	MM9 Les sites où des réinstallations ont eu lieu, le nombre de ménages réinstallés et la manière dont leurs moyens de subsistance ont été affectés au cours du processus	

3.3	Droits de l'homme	✓
3.4	GRI 2-30 Négociations collectives	✓
	MM4 - Nombre de grèves et de blocages dépassant une semaine, par pays	
3.5	GRI 2-7 Employés	✓
	GRI 2-19 Politiques de rémunération	
	GRI 2-20 Processus de détermination de la rémunération	
	GRI 2-21 Ratio de la rémunération totale annuelle	
	GRI 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	
	GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	
	GRI 404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	
3.6	Droits des peuples indigènes	
3.7	GRI 411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	
3.8	GRI 401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	✓
	GRI 401-3 Congé parental	
	GRI 402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	
	GRI 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	



PRINCIPE MINIER 4 - GESTION DES RISQUES

Mettre en œuvre des stratégies et des systèmes efficaces de gestion des risques, qui reposent sur une base scientifique solide et tiennent compte de la façon dont les parties prenantes perçoivent les risques

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
4.1	Évaluation des risques	✓
4.2	GRI 2-23 Engagements politiques	✓
4.3	Contrôle des risques - Système de gestion	✓
4.4	Gestion de crise	✓



PRINCIPE MINIER 5 - SANTÉ ET SÉCURITÉ

Chercher à améliorer continuellement la performance en matière de santé et sécurité physique et psychologique, le but ultime étant "zéro blessure"

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
5.1	GRI 403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	✓
	GRI 403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	
5.2	GRI 403-3 Services de santé au travail	✓



PRINCIPE MINIER 6 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Rechercher l'amélioration continue sur les enjeux de la performance environnementale comme la gestion de l'eau, la consommation d'énergie et le changement climatique

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
6.1	MM 10 - Nombre et pourcentages d'opérations avec des plans de fermeture	✓
6.2	Eau	✓
6.3	MM 3 - Montant total de déchets, roches, résidus et boues ainsi que leurs risques associés	✓
6.4	Déchets	✓
6.5	GRI 302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	✓
	GRI 302-3 Intensité énergétique	
	GRI 305-1 Émissions directes GES (champ d'application 1)	
	GRI 305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	
	GRI 305-4 Intensité des émissions de GES	



PRINCIPE MINIER 7 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Contribuer à la conservation de la biodiversité et aux formules intégrées de planification de l'utilisation des sols

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
7.1	GRI 304-1 Sites opérationnels détenus, loués ou gérés situés dans ou bordant des aires protégées et zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	✓
7.2	GRI 304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	✓



PRINCIPE MINIER 8 - PRODUCTION RESPONSABLE

Faciliter et soutenir la base de connaissances et les systèmes servant à la conception, à l'utilisation, à la réutilisation, au recyclage et à l'élimination responsables des produits qui contiennent des métaux et des minéraux

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
8.1	Éco-conception	✓
8.2	GRI 417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	✓
	GRI 417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services de l'étiquetage	



PRINCIPE MINIER 9 - PERFORMANCE SOCIALE

Chercher à améliorer continuellement la performance sociale et contribuer au développement social, économique et institutionnel des pays et des communautés hôtes

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
9.1	GRI 2-28 Adhésions à des associations	
	GRI 203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	
9.2	GRI 204-1 Part des dépenses auprès de fournisseurs locaux	✓

9.3	GRI 2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	
	GRI 2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	
9.4	Non applicable	



PRINCIPE MINIER 10 - ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Engager un dialogue ouvert et transparent avec les principales parties prenantes sur les défis et les opportunités du développement durable. Rendre compte efficacement des progrès accomplis et de la performance, et les faire vérifier de manière indépendante

GRI STANDARD		DEVOIR DE VIGILANCE
10.1	GRI 2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	✓
10.2	GRI 201-4 Aides publiques reçues	✓
10.3	GRI 2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	✓
	GRI 2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	
	GRI 2-4 Reformulation des informations	
	GRI 2-5 Assurance externe	✓

Orano Mining, Direction RSE
 Juin 2024

Crédits photos : © ICMM - © Orano, Amankulov Janarbek Aman, Maurice Ascani, Frédéric Auger, Cyril Crespeau, Dodosh Dadaev, Philip Mostert, Arman Mustafin, Maximilien Sporschill, Nouhou Soumana, Djibo Tagaza, Paolo Verzone - © Orano Canada, Orano Niger, Badrakh Energy, SOMAÏR, COMINAK, KATCO, Kazatomprom - © Jerry Humeny, Locomotiv Production - © Shutterstock, Matej Kastelic, Prostock-studio

Conception & Réalisation : BCerise

Opérateur international reconnu dans le domaine des matières nucléaires, Orano apporte des solutions aux défis actuels et futurs, dans l'énergie et la santé.

Son expertise ainsi que sa maîtrise des technologies de pointe permettent à Orano de proposer à ses clients des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible.

Grâce à leurs compétences, leur exigence en matière de sûreté et de sécurité et leur recherche constante d'innovation, l'ensemble des 17 500 collaborateurs du groupe s'engage pour développer des savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires, pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain.

Orano, donnons toute sa valeur au nucléaire.

www.orano.group

PRISME - 125 avenue de Paris
92320 Châtillon - France

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

